



UMOA-Titres

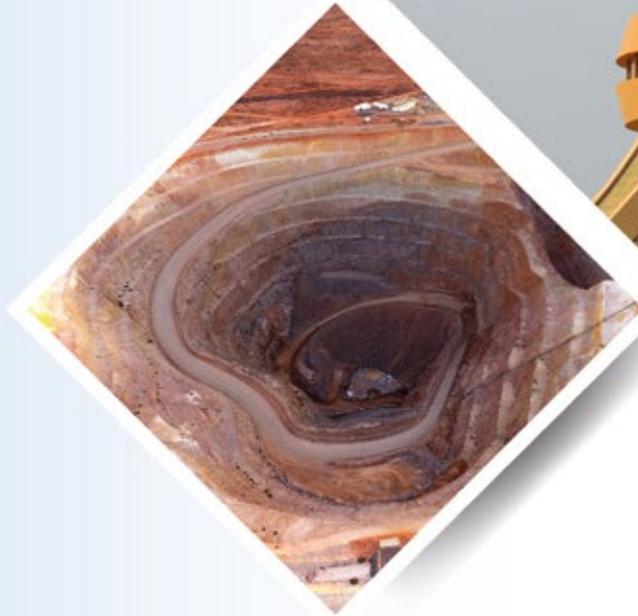
Bâtir un Marché intégré des Titres Publics



NOTE D'INFORMATION



Burkina
Faso



Présentation des émetteurs souverains de
l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA)

Août 2021



UMOA-Titres
Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

SOYEZ UN INVESTISSEUR AVERTI GRÂCE AUX NOTES D'INFORMATION DU MARCHÉ DES TITRES PUBLICS 2021

Bénin | Burkina Faso | Côte d'Ivoire | Guinée-Bissau | Mali | Niger | Sénégal | Togo

A télécharger sur

www.umoatitres.org



Ensemble, construisons l'UMOA de demain

Revue qualité par **Deloitte.**

Sommaire

ACRONYMES.....	5
ATTESTATION DE L'ÉMETTEUR.....	8
SOMMAIRE EXÉCUTIF.....	9
BREF APERÇU DU PAYS.....	11
1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PAYS.....	12
1.1 Système politique	12
1.2 Organisation administrative	14
1.3 Situation géographique	14
1.4 Population	15
1.5 Éducation	16
1.6 Santé	19
1.7 Emploi	23
1.8 Rappel des principaux agrégats	26
2 SITUATION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERSPECTIVES.....	29
2.1 Evaluation du Produit Intérieur Brut	29
2.2 Détail du produit intérieur brut	31
3 ANALYSE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT NATIONAL.....	35
3.1 Réalisations et achèvement récents	35
3.2 Réalisations à venir	39
4 SYSTÈME MONÉTAIRE ET MARCHÉS FINANCIERS.....	41
4.1 Éléments structurels	41
4.2 Système bancaire et marché financier	44
4.3 Taux d'inflation	51
4.4 Taux de change	51
4.5 Réserves étrangères	52
5 COMMERCE EXTÉRIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS.....	53
5.1 Balance des paiements	53
5.2 Commerce régional	54
5.3 Commerce international	61
5.4 Investissements directs étrangers	68
5.5 Intégration régionale	69
6 QUALITÉ DE SIGNATURE.....	72
6.1 Climat des affaires	72
6.2 Gouvernance financière	74
6.3 Notations financières	75
7 FINANCES PUBLIQUES.....	77
7.1 Budget	77
7.2 Politique fiscale	81
7.3 Projet de loi de finance 2021	83

8	FACTEURS DE RISQUE.....	85
8.1	Risques politiques et sécuritaires	85
8.2	Risques sociaux	85
8.3	Risques macroéconomiques	85
8.4	Risques concernant la mobilisation des ressources financières publiques et privées	86
8.5	Risques sanitaires	86
8.6	Risques environnementaux	87
9	SITUATION DE LA DETTE.....	88
9.1	Description générale de la dette publique	88
9.2	Stratégie d'endettement et viabilité de la dette	91
9.3	Dette extérieure	94
9.4	Dette intérieure	98
9.5	Viabilité et soutenabilité	101
10	ANNEXES.....	102
11	LEXIQUE.....	104

AGOA	: Loi sur la Croissance et les Opportunités de Développement en Afrique
AFD	: Agence Française de Développement
ANPE	: Agence Nationale pour l'Emploi
AQMI	: Al Qaida au Maghreb Islamique
AVD	: Analyse de la Viabilité de la Dette publique
BADEA	: Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BEI	: Banque Européenne d'investissement
BID	: Banque Islamique du Développement
BIT	: Bureau International du Travail
BOABF	: Bank of Africa Burkina Faso
BOAD	: Banque Ouest Africaine de Développement
BRVM	: Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
BTP	: Bâtiment et Travaux Publics
CBI	: Coris Bank International
CHR	: Centres Hospitaliers Régionaux
CHU	: Centres Hospitaliers Universitaires
CIA	: Agence Centrale de Renseignement
CM	: Centres Médicaux
CMA	: Centre Médical avec Antenne Chirurgicale
CNDP	: Comité National de la Dette Publique
CNLS-IST	: Conseil National de lutte contre le sida et les Infections Sexuellement Transmissibles
CNY	: Yuan Chinois
CPIA	: Note de l'Evaluation de la Politique et des Institutions Nationales
CSPS	: Centre de Santé et de Promotion Sociale
CTCI	: Classification type pour le commerce international
CVD-PFR	: Cadre de Viabilité de la Dette pour les Pays à Faible Revenu
DTS	: Droits de Tirage Spéciaux
EAD	: Dirham des Emirats Arabes Unis
EFTP	: Enseignement et la Formation Technique et Professionnelle
ERI-ESI	: Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel
EUR	: Euro
FAARF	: Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes
FAD	: Fond Africain de Développement
FAFPA	: Programme d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage
FAIJ	: Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes
FAPE	: Fonds d'appui à la Promotion de l'Emploi
FASI	: Fonds d'Appui au Secteur Informel
FCFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
FCPB	: Faitières des Caisses Populaires du Burkina
FDN	: Fonds Nordique de Développement
FEC	: Facilité Elargie de Crédit

FIDA	: Fond International de Développement Agricole
FMI	: Fonds Monétaire Internationale
FRDC	: Fonds de la CEDEAO
GATT	: Accord Général sur les Tarifs douaniers et le Commerce
GBP	: Livre sterling de la Grande Bretagne
IC	: Indice Composite
IDA	: Association pour le Développement International
IDE	: Investissement Direct Etranger
IDH	: Indice de Développement Humain
INSD	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
IRSS	: Institut de Recherche en Sciences de la Santé
IST	: Infections Sexuellement Transmissibles
KWD	: Dinar koweïtien
LAL	: Lutte Anti-Larvaire
LOLF	: Loi Organique relative aux Lois de Finances
MILDA	: Moustiquaires Imprégnées d'Insecticides à Longue Durée d'Action
MINEFID	: Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement
OAT	: Obligations Assimilables du Trésor
OFID	: Fonds OPEP pour le Développement International
OIT	: Organisation Internationale du Travail
OMC	: Organisation Mondiale du Commerce
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONATEL	: Office National des Télécommunications du Burkina Faso
ONEF	: Observatoire National de l'Emploi et de la Formation
PACD-PME/PMI	: Projet d'Appui à la Création et au Développement des Petites et Moyennes Entreprises et Petites et Moyennes Industries
PAPS/EFTP	: Programme d'Appui à la Politique Sectorielle d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels
PCA	: Paquet Complémentaire d'Activités
PCSC	: Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité
PEJDC	: Projet Emplois Jeune et Développement de Compétences
PEJEN	: Programme Emplois Jeunes pour l'Education Nationale
PIAF-BF	: Programme Intégré d'Autonomisation de la Femme au Burkina Faso
PIB	: Produit Intérieur Brut
PID	: Pulvérisation Intra Domiciliaire
PIPHE-SA	: Projet de Création et de mise en place de l'Incubateur, de pépinière et d'hôtel d'entreprises dans le secteur agro-alimentaire
PMA	: Paquet Minimum d'Activités
PMA	: Pays Les Moins Avancés
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PN/EFTP	: Politique Nationale d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels
PNADES	: Plan National d'Action de Développement de l'Enseignement Supérieur
PNDES	: Plan National de Développement Economique et Social
PNE	: Politiques Nationales d'Emploi
PNJ	: Politiques Nationales de Jeunesse

PNLP	: Programme National de lutte contre le paludisme
PPP	: Partenariats Public-Privé
PSCE/JF	: Programme Spécial de Création d'Emplois pour les Jeunes et les Femmes
PSR	: Plan Stratégique de Réformes des forces armées nationales
RAV	: Responsables Administratifs Villageois
S&P	: Standard & Poor
SAR	: Riyal de l'Arabie Saoudite
SDMT	: Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme
SFD	: Systèmes Financiers Décentralisés
SONABHY	: Société National Burkinabé d'Hydrocarbures
SYDONIA	: Système Douanier Automatisé
SYLVIE	: Système de Liaison Virtuelle pour les opérations d'Importation et d'Exportation
TPA	: Taxe Patronale d'Apprentissage
TPI	: Traitement Préventif Intermittent
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
UCC	: United Community Coin
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africain
UMOA	: Union Monétaire Ouest Africain
US	: Etats Unis
USA	: Etats Unis d'Amérique
USD	: Dollar des Etats Unis
VA	: Valeur Actuelle
VIH-SIDA	: Virus de l'Immunodéficience Humaine-Syndrome d'Immunodéficience Acquise



Attestation de l'émetteur

Je soussigné, Célestin Santéré SANON, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, agissant au nom et pour le compte de l'État du Burkina, atteste que les données et informations contenues dans la présente Note d'Information sont conformes à la réalité et n'ai connaissance d'aucune information de nature à en altérer la portée.

L'objectif visé à travers cette Note d'Information est de porter à l'attention des investisseurs sur les titres publics émis par l'État du Burkina, toutes les informations utiles à la prise de décisions d'investissement.

Toutefois, je rappelle que les informations et analyses prospectives présentées dans ce document, sont basées sur des projections établies à partir d'hypothèses qui sont entachées d'incertitudes pouvant entraîner des différences entre les réalisations effectives et les performances économiques attendues.

Cette note d'information publiée sera mise à jour chaque fois que nécessaire, afin de rendre compte :

- de l'évolution de la situation économique du Burkina ;
- de la disponibilité ou de la mise à jour des données économiques ;
- de quelques changements intervenus.

Le Directeur Général du Trésor
et de la Comptabilité Publique

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text: 'Ministère de l'Économie des Finances et du Développement', 'Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique', and 'Burkina Faso'. The signature is a cursive, stylized script.

Célestin Santéré SANON
Officier de l'Ordre de l'Étalon

Le Burkina Faso est situé au cœur de l'Afrique de l'ouest et s'étend sur une superficie de 274 200 km². C'est un pays continental sans débouché maritime. Il est limité au nord et à l'ouest par le Mali, à l'est par le Niger et au sud par le Ghana, le Togo, le Bénin et la Côte d'Ivoire. La côte la plus proche est à environ 500 km. Le Burkina Faso utilise les ports des pays voisins que sont la Côte d'Ivoire, le Togo, le Bénin et le Ghana pour ses besoins d'importations et exportations.

La population du Burkina Faso a été estimée à 21 510 181 d'habitants en 2020 selon les projections de l'institut national de la statistique et de la démographie (INSD). Le classement 2020 du niveau de développement humain place le Burkina Faso au 182^{ème} rang mondial sur 189 pays avec un IDH faible estimé à 0,452. Au niveau africain, le Burkina Faso est classé 46^{ème} sur 53 pays. Entre 2015 et 2020, le produit intérieur brut du Burkina Faso est passé de 6 119,6 à 10 121,9 milliards de francs CFA, soit environ 4002,3 milliards de francs CFA de richesses de plus créées sur la période. Cette dynamique économique devrait se poursuivre jusqu'en 2021 où le PIB atteindrait 10 808,2 milliards de francs CFA.

Le Burkina Faso a connu une croissance économique régulière entre 2015 et 2020. En effet, après une décélération de son rythme de croissance en 2015 (3,9 % après 4,3 % en 2014), le taux de croissance du PIB réel a affiché un niveau soutenu en passant de 5,9 % en 2016 à 6,3 % en 2017 et à 6,8 % en 2018. En 2019, le taux de croissance du PIB s'est établi à 5,7 % avant de ralentir à 2,5% en 2020 du fait de la pandémie de COVID-19. Cependant pour l'année 2021, le taux de croissance économique du Burkina Faso devrait s'accélérer pour s'établir à 7,0% selon les projections du Ministère en charge de l'économie.

Selon les estimations du Ministère en charge de l'économie (Mars 2021), la croissance en 2020 a été tirée principalement par les secteurs secondaire (+7,7 %) et primaire (+5,7 %), le secteur tertiaire ayant connu une récession (-2,5 %). Tenant compte du contexte international marqué par la pandémie de la COVID-19 et dans la perspective d'une reprise progressive de l'activité économique mondiale, la performance de l'économie du Burkina Faso devrait s'améliorer en 2021. Les secteurs secondaire et tertiaire devraient connaître une croissance de 7 % et 8,3 % en 2021. Le secteur primaire en revanche enregistrerait un ralentissement de sa croissance qui est projetée à 3,5 %.

Selon la BCEAO, le solde de la balance des paiements courants est ressorti déficitaire de 101,1 milliards en 2020 contre -306,9 milliards en 2019, soit une amélioration de 205,8 milliards (+67,1 %). Cette évolution du solde courant reflète le recul du déficit de la balance des biens et services et l'accroissement de l'excédent du compte du revenu secondaire. Le solde de la balance des biens s'est affiché excédentaire pour la troisième année consécutive (161,1 milliards F CFA en 2018,

2014,3 milliards F CFA en 2019 et 436,2 milliards F CFA en 2020), en lien avec le dynamisme de l'activité dans le secteur minier.

Le rapport Doing business 2020 classe le Burkina Faso 151^{ème} sur 190 pays avec un score de 51,4. Le pays occupait le même rang dans le classement Doing business 2019. Ce résultat est une contreperformance pour le pays par rapport aux années 2018 et 2017 où il était classé respectivement 148^{ème} et 146^{ème} mondial. En trois années consécutives, c'est au total 5 places qui ont été perdues.

L'agence de notation Standard & Poor (S&P) procède régulièrement depuis 2004 à une notation financière du Burkina Faso. En 2020, la note du Burkina Faso était B pour les émissions souveraines de long terme et court terme en devises étrangères, avec une perspective stable. Cette note implique que le pays maintiendra ses performances macroéconomiques pendant encore une année, et ce, malgré l'insécurité qui sévit. Standard & Poor's souligne que la note du pays reste inchangée malgré l'avènement de la pandémie à corona virus. Selon l'analyse de l'institution, le Burkina Faso devrait retrouver le chemin de la croissance dès 2021. Son ancrage à l'UEMOA, sa diversification et sa production d'or devraient compenser le risque sécuritaire.

Selon le Ministère en charge de l'économie, les recettes totales de l'Etat, y compris les dons, ont connu une hausse de 12,06 % en 2020, soit 221 milliards de francs CFA par rapport à 2019. Les recettes totales se sont chiffrées à 2 053,56 milliards de francs CFA pour une prévision de 2 108,35 milliards de francs CFA en 2020, soit un taux de recouvrement de 97,4 %. Sur la période 2015 – 2020 les recettes totales sont passées de 1 286,2 milliards de francs CFA à 2 053,56 milliards de francs CFA avec une croissance moyenne annuelle d'environ 7,6 %. Quant aux dépenses totales et prêts nets de 2020, ils se sont établis à 2 424,9 milliards de francs CFA sur une prévision de 2 532,8 milliards de francs CFA, soit un taux de réalisation de 95,74 %. Par rapport à 2019, les dépenses totales et prêts nets ont connu une hausse de l'ordre de 11 %.

Le ratio dette publique/PIB est en progression depuis 2016. Il est passé de 32,8 % à 47,2 % du PIB sur la période 2015 et 2020. Bien que le taux d'endettement du pays soit en augmentation, il demeure en dessous de la norme communautaire qui se situe à 70 % du PIB. Ce ratio devrait baisser au cours des trois prochaines années à la faveur de la réduction du déficit budgétaire sur la période.

Le Burkina Faso a une politique prudente d'endettement public en couvrant l'essentiel des besoins de financement par des emprunts concessionnels. A cet effet, le Gouvernement s'est inscrit résolument dans une stratégie de gestion de la dette publique qui répond aux normes internationales et sous régionale et lui permette d'honorer à bonne date ses engagements vis-à-vis de ses créanciers et de pérenniser la qualité de sa signature auprès des investisseurs.

Burkina Faso



Superficie

274 200 km²



Population

21 510 181 Hbts



Capitale

Ouagadougou



Régime

Présidentiel



Monnaie

FCFA



Langue Officielle

Français



PIB Nominal en 2020

10 121,9 milliards
de FCFA

(source : Services nationaux, BCEAO)

- ▶ Une économie basée sur l'agriculture, les industries extractives, et le commerce
- ▶ Taux de croissance réel du PIB en 2020 : 2,5%
- ▶ Déficit budgétaire, dons compris, en 2020 : 5,3% du PIB
- ▶ Taux d'endettement en 2020 : 47,2% du PIB

1.1 Système politique

Le Burkina Faso, littéralement « pays des hommes intègres », est une république démocratique et laïque située en Afrique de l'ouest avec le français comme langue officielle. Le pays a accédé à l'indépendance le 05 Août 1960¹ sous le nom de Haute Volta avant d'être rebaptisé Burkina Faso le 04 Août 1984 sous la révolution sankariste. Après une période de 7 ans de régime d'exception, le Burkina Faso a adopté une constitution le 2 juin 1991, consacrant l'avènement de la quatrième république. Le régime politique du Burkina Faso est de type présidentiel multipartite. Le pays prévoyait le passage à une cinquième république à travers l'option d'une nouvelle constitution par voie référendaire en 2020. Les principaux changements prévus dans l'avant-projet de constitution sont :

- **La limitation de l'exercice de la présidence du Faso à deux mandats de cinq ans, qu'ils soient successifs ou non.** Une disposition verrouillée par l'article 192, selon lequel « *aucun projet ou proposition de révision de la Constitution n'est recevable lorsqu'il remet en cause le nombre et la durée des mandats présidentiels* » ;
- **Une meilleure séparation et un rééquilibrage des pouvoirs.** Ainsi, le chef de l'État pourra notamment faire l'objet d'une procédure de destitution de la part de la Cour constitutionnelle. Autre exemple, il ne pourra nommer que quatre des vingt-trois membres du Conseil supérieur de la magistrature ;
- **L'abrogation de la peine de mort ;**
- **L'inscription de certains droits humains essentiels, comme l'accès à l'eau potable, à la santé ou au logement, dans la Constitution.**

La nouvelle constitution est cependant toujours en attente d'adoption mais la peine de mort a été abolie

en 2018.

1.1.1 Le pouvoir exécutif

Selon l'article 37 de la constitution en vigueur (4^{ème} république), le Président du Faso est élu au suffrage universel pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois. Nul ne peut exercer plus de deux mandats de Président du Faso consécutivement ou par intermittence. Le Président du Faso est à la fois Chef de l'Etat et Président du conseil des ministres. Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, est nommé par le chef de l'Etat. Il est choisi parmi les membres du parti majoritaire à l'Assemblée nationale. Le gouvernement est le détenteur du pouvoir exécutif. A ce titre, il propose des lois et veille à l'application des lois votées.

Selon l'article 43 de la constitution, en cas de vacance de la Présidence du Faso pour quelle que cause que ce soit, ou d'empêchement absolu ou définitif constaté par le Conseil constitutionnel, saisi par le gouvernement, les fonctions du Président du Faso sont exercées par le Président de l'Assemblée nationale. Il est procédé à l'élection d'un nouveau Président pour une nouvelle période de cinq ans. L'élection du nouveau Président a lieu soixante (60) jours au moins et quatre-vingt-dix (90) jours au plus après constatation officielle de la vacance ou du caractère définitif de l'empêchement.

Depuis son indépendance, le Burkina Faso a connu les présidents suivants : Maurice Yaméogo de 1960 à 1966 ; Aboubacar Sangoulé Lamizana de 1966 à 1980 ; Saye Zerbo de 1980 à 1982 ; Jean Baptiste Ouedraogo de 1982 à 1983 ; Thomas Sankara de 1983 à 1987 ; Blaise Compaoré de 1987 à 2014 ; Yacouba Isaac Zida du 1^{er} au 21 Novembre 2014 ; Michel Kafando du 21 novembre 2014 au 29 décembre 2015 ; Roch Marc Christian Kaboré depuis le 29 Novembre 2015. Roch Marc Christian Kaboré a été réélu pour un second mandat présidentiel le 22 Novembre 2020.

¹ Si le pays a accédé à l'indépendance le 05 août, la fête de l'indépendance est célébrée le 11 décembre qui correspond à la proclamation de la République (11 décembre 1958).

1.1.2 Le pouvoir législatif

Le parlement burkinabè comprend une chambre unique dénommée « Assemblée nationale ». Les

membres de l'Assemblée nationale sont au nombre de 127 députés pour la législature en cours provenant de 13 partis politiques (Tableau 1).

Tableau 1 : Répartition des députés de la législature 2020-2025 par parti politique

Parti politique	Nombre de députés
Mouvement du Peuple pour le Progrès (MPP)	56
Congrès pour la Démocratie et le Progrès (CDP)	20
Nouveau Temps pour la Démocratie (NTD)	13
Union pour le Progrès et le Changement (UPC)	12
Union pour la Renaissance/Parti Sankariste (UNIR/PS)	5
Mouvement pour le Burkina du Futur (MBF)	4
Alliance pour la Démocratie et la Fédération / Rassemblement Démocratique Africain (ADF/RDA)	3
Partie pour le Développement et le Changement (PDC)	3
Rassemblement Patriotique pour l'Intégrité (RPI)	3
Convention Nationale pour le Progrès (CNP)	2
Mouvement Agir Ensemble pour le Burkina Faso (AGIR ENSEMBLE)	2
Alliance Panafricaine pour la Refondation Tiligré (APR – Tiligré)	1
Convergence pour le Progrès et la solidarité / Génération 3 (CPS/G3)	1
Partie pour la Démocratie et le Socialisme (PDS)	1
Progressistes Unis pour le Renouveau (PUR)	1

Source : Assemblée Nationale

L'Assemblée Nationale compte six (06) groupes parlementaires que sont :

- Le « Groupe parlementaire MPP » composé de députés élus sous la bannière du Mouvement du Peuple pour le Progrès (MPP) ;
- Le « Groupe parlementaire UPC », composé de députés venant de l'Union pour le Progrès et le Changement (UPC) ;
- Le « Groupe parlementaire CDP » composé des élus du Congrès pour la Démocratie et le Progrès (CDP) ;
- Le « Groupe parlementaire NTD » composé des élus du Nouveau Temps pour la Démocratie (NTD) ;
- Le « Groupe parlementaire Rassemblement pour la Démocratie et la Justice (RDJ) » com-

posé de députés de 9 parties politiques que sont l' Union pour la Renaissance/Parti Sankariste (UNIR/PS), le Mouvement pour le Burkina du Futur (MBF), le Rassemblement Patriotique pour l'Intégrité (RPI), le Parti pour le Développement et le Changement (PDC), la Convention Nationale pour le Progrès (CNP), la Convergence pour le Progrès et la solidarité / Génération 3 (CPS/G3), le Progressistes Unis pour le Renouveau (PUR), l'Alliance Panafricaine pour la Refondation – Tiligré (APR – Tiligré) et le Parti pour la Démocratie et le Socialisme (PDS) ;

- Le « Groupe parlementaire Paix, Justice et Réconciliation nationale (PJRN) » composé des députés de l'Alliance pour la Démocratie et la Fédération / Rassemblement Démocratique Africain (ADF/RDA), du Mouvement Agir Ensemble pour le Burkina Faso (AGIR ENSEMBLE) et du CDP.

Selon l'article 80 de la Constitution, les députés sont élus au suffrage universel direct, égal et secret². Ils exercent le pouvoir législatif. L'Assemblée nationale vote les lois qui régissent l'organisation politique, économique, sociale et culturelle du pays. Elle fixe ainsi les règles qui encadrent la société burkinabè. Elle contrôle également l'action gouvernementale.

Les propositions et projets de loi sont délibérés en Conseil des ministres avant leur dépôt au bureau de l'Assemblée nationale. Le projet de loi est initié par le gouvernement alors que la proposition de loi émane soit d'un député ou d'un groupe de députés, soit d'une pétition constituée par au moins 15 000 signataires. Les projets et/ou propositions de loi sont par la suite transmis par la présidence de l'Assemblée nationale au Secrétariat général (direction générale des services législatifs) pour leur enregistrement et l'élaboration de l'avant-projet d'ordre du jour à soumettre à la Conférence des présidents de commissions. Le rapport est ensuite discuté en séance plénière avant d'être adopté par vote par les députés.

1.1.3 Le pouvoir judiciaire

Le pouvoir judiciaire est confié aux juges ; il est exercé sur tout le territoire du Burkina Faso par les juridictions de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif déterminées par la loi. Selon la Loi n°015-2019/AN du 2 mai 2019 portant organisation judiciaire au Burkina Faso, les juridictions de l'ordre judiciaire au Burkina Faso sont :

- La Cour de cassation ;
- Les Cours d'appel ;
- Les tribunaux de grande instance ;
- Les tribunaux du commerce ;
- Les tribunaux départementaux ;
- Les tribunaux d'arrondissements ;
- Les tribunaux du travail.

En plus de ces juridictions de droit commun, il y a les juridictions exceptionnelles que sont :

- Le tribunal militaire ;
- La haute cour de justice.

Les juridictions de l'ordre administratif sont :

- Le conseil d'Etat ;

- La Cour d'appel administrative ;
- Le tribunal administratif.

La Cour d'appel administrative a été récemment créée par une loi mais n'est pas encore opérationnelle. A côté de ces juridictions, il existe des juridictions particulières que sont le Conseil constitutionnel et la Cour des comptes. La Cour de cassation est la juridiction supérieure de l'ordre judiciaire. Le Conseil d'Etat est la juridiction supérieure de l'ordre administratif. La Cour des comptes est la juridiction supérieure de contrôle des finances publiques. Le tribunal des conflits est la juridiction de règlement des conflits de compétence entre les juridictions.

1.2 Organisation administrative

Le Burkina Faso est organisé en circonscriptions administratives que sont :

- La région ;
- La province ;
- Le département.

Il y a au total 13 régions dirigées chacune par un gouverneur de région. Chaque région est constituée par un ensemble de provinces dirigées par des hauts commissaires. Les provinces, au nombre de 45, sont subdivisées en départements ayant chacun à leur « tête » un préfet. Le département est formé par un ensemble de villages dirigés par les chefs de villages assistés aujourd'hui par les responsables administratifs villageois (RAV) qui sont les répondants de l'administration dans les villages.

Dans le cadre de la décentralisation, le Burkina Faso a créé des collectivités locales que sont les régions et les communes. Il existe trois statuts communaux : la commune rurale, la commune urbaine, la commune à statut particulier. On dénombre 302 communes rurales, 47 communes urbaines et 02 communes à statut particulier dont Ouagadougou la capitale politique et Bobo-Dioulasso la capitale économique.

1.3 Situation géographique

Le Burkina Faso est situé au cœur de l'Afrique de l'ouest et s'étend sur une superficie de 274 200 km². C'est un pays continental sans débouché maritime. Il est limité au nord et à l'ouest par le Mali, à l'est par

² Le corps électoral désigne directement son représentant. Le vote s'effectue selon le principe une personne = une voix et le secret du vote implique matériellement le bulletin anonyme.

le Niger et au sud par le Ghana, le Togo, le Bénin et la Côte d'Ivoire. La côte la plus proche est à environ 500 km. Le Burkina Faso utilise les ports des pays voisins que sont la Côte d'Ivoire, le Togo, le Bénin et le Ghana pour ses besoins d'importations et d'exportations. Il existe une voie ferrée qui relie la ville de Ouagadougou à celle d'Abidjan (Côte d'Ivoire) en passant par Bobo – Dioulasso.

Le pays a un réseau hydrographique assez important. La majorité des cours d'eau est située au sud du pays. Le Burkina Faso est situé sur trois (03) bassins internationaux : les bassins du Niger, de la Comoe et de la Volta.

Deux grands types de paysages existent au Burkina Faso :

- La plus grande partie du pays est couverte par une pénéplaine. Elle forme un relief très légèrement vallonné avec par endroit quelques collines isolées, ultimes vestiges d'un massif du précambrien. C'est un paysage assez monotone, avec un sol le plus souvent coloré en ocre par la latérite. Il a un relief plat qui ne retient pas de grande quantité d'eau d'où l'insuffisance hydrique dans certaines régions ;
- La partie sud-ouest du pays forme un massif gréseux. Le point culminant du pays s'y trouve : le Tenakourou (749 m). Le massif est limité par des falaises très escarpées atteignant 150 m de haut.

L'altitude moyenne est de 400 m et le différentiel entre les deux points extrêmes ne dépasse pas 600 m.

Le Burkina Faso possède un climat tropical de type soudano-sahélien (caractérisé par des variations pluviométriques considérables allant d'une moyenne de 350 mm au nord à plus de 1 000 mm au sud-ouest) avec deux saisons très contrastées : la saison des pluies avec des précipitations comprises entre 300 mm et 1 200 mm et la saison sèche durant laquelle souffle l'harmattan, un vent chaud et sec, originaire du Sahara.

On peut donc distinguer trois grandes zones climatiques :

- La zone sahélienne au nord du pays : moins de 600 mm de pluviométrie par an et amplitudes thermiques élevées (15 à 45 °C) ;
- La zone soudano-sahélienne entre 11° 3' et 13° 5' de latitude Nord. C'est une zone intermédiaire pour les températures et les précipitations ;
- La zone soudano-guinéenne au sud du pays : plus de 900 mm de pluie par an et des températures moyennes relativement basses.

On distingue deux saisons inégales : une saison d'hivernage très courte de 3 à 4 mois (juin à septembre) et une saison sèche de 8 à 9 mois (octobre à juin). La température varie de 16 à 45 °C. L'évaporation moyenne annuelle est estimée à 3 000 mm et la recharge annuelle de la nappe souterraine à 40 mm. Dans la zone climatique sahélienne, la plus sèche, la végétation appartient au type de steppe arbustive à épineux et à graminées annuelles. La zone soudano-sahélienne abrite une flore dite de brousse tigrée. Le sud de cette région est caractérisé par la savane, composée d'arbres et d'arbustes. La zone soudano-guinéenne dispose d'une végétation plus variée grâce aux précipitations plus abondantes, constituée de savanes, des galeries forestières et des forêts tropicales sèches.

1.4 Population

Selon les résultats préliminaires du 5^{ème} recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) du Burkina Faso, réalisé en 2019, la population résidente totale du Burkina Faso était de 20 487 979 d'habitants. Selon les projections de l'institut national de la statistique et de la démographie (INSD) sur la base du recensement général de la population de 2006, la population du Burkina Faso est estimée à 21 510 181 habitants en 2020 (Tableau 2). Les hommes représentaient 48,3 % de la population et les femmes 51,7 %. Le taux de croissance annuel moyen de la population était de 3,2 % de 2010 à 2020. Entre 2019 et 2020, la population burkinabè a augmenté de 3,1 %. Le Burkina Faso a une population très jeune, la tranche 0-14 ans représente 46,5 % de la population totale. Les Nations Unies estiment à environ 3 % le taux de croissance démographique moyen du Burkina Faso sur la pé-

riode 2018-2023. Selon les données de la Banque mondiale, la proportion de la population urbaine du Burkina Faso a connu une augmentation de 6,36 points sur la période 2007-2018, passant de 23 % à

29,36 %. Selon les estimations de la CIA, en 2010 le Burkina Faso comptait 61,5 % de musulmans, 23,3 % de catholiques, 6,5 % de protestants et environ 8,7 % d'animistes.

Tableau 2 : Statistique sur la population du Burkina

Libellé	Indicateur
Population en 2020	21 510 181habitants
Homme	48,3%
Femme	51,7%
Taux de croissance moyen annuel de la population de 2010-2020	3,2%
Taux de croissance de population en 2020	3,1%
Projection de taux de croissance moyen annuel de la population de 2018-2023	3%
Population par tranche d'âge en 2020	
0-14	46,2%
15-64	51,0%
65 et plus	2,8%
Ratio entre la population urbaine et rurale 2009 - 2019	
2009	33,0%
2010	34,5%
2011	36,1%
2012	37,6%
2013	39,2%
2014	40,9%
2015	42,6%
2016	44,3%
2017	46,0%
2018	41,55%
2019	35,77%
2020	
Religion	
Musulman	61,5%
Catholique	23,3%
Protestant	6,5%
Animiste	8,7%

Source : INSD

1.5 Education

1.5.1 Organisation des cycles scolaires

Le système éducatif burkinabé est organisé en deux

sous-systèmes avec peu de passerelles entre eux. Il s'agit du système formel et du système non formel. L'enseignement formel comprend : l'enseignement de base, l'enseignement post-primaire et secondaire et l'enseignement supérieur. L'enseignement

de base comprend l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire. L'éducation préscolaire concerne les enfants âgés de 3 à 6 ans au moins. Elle comprend un seul cycle ayant une durée de trois (3) ans. L'enseignement primaire accueille les enfants âgés de 6 ans au moins et la durée normale de la scolarité est de 6 ans. L'enseignement primaire a un cycle unique constitué de trois cours d'une durée de deux ans chacun : le cours préparatoire (CP1, CP2), le cours élémentaire (CE1, CE2) et le cours moyen (CM1, CM2).

L'enseignement post-primaire et secondaire comprend l'enseignement général et l'enseignement technique et professionnel. L'enseignement général est organisé en deux (02) cycles : le premier cycle d'une durée de 4 ans et sanctionné à la fin par le diplôme du Brevet d'études du premier cycle et le second cycle qui dure trois (3) ans et couronné par le baccalauréat (BAC).

L'enseignement technique et professionnel comporte trois (03) cycles que sont le cycle court qui dure trois à quatre ans après le CEP suivant les filières de formation et est sanctionné en fin de cycle par le Certificat d'Aptitude Professionnel (CAP) ; le cycle moyen qui lui dure deux ans après le BEPC et débouche sur le Brevet d'études Professionnelles (BEP) et le cycle long qui dure trois ans après le BEPC et conduit au Baccalauréat.

L'enseignement supérieur est le dernier maillon au niveau du système éducatif formel. Il est dispensé par les universités, les grandes écoles et les instituts publics et privés. L'enseignement supérieur comprend trois cycles (03) selon les filières d'enseignement et de formation sanctionné chacun par un diplôme, un grade ou un certificat.

1.5.2 Plan de développement en faveur de l'éducation

Le système éducatif burkinabè a un caractère généraliste, peu professionnalisant et ne répond pas aux besoins du marché de l'emploi. En dépit des différentes réformes entreprises, l'éducation de base est en perte de qualité. L'enseignement et la formation technique et professionnelle (EFTP) restent qualitativement et quantitativement faibles et désorganisés, avec des disparités régionales et de genre accentué. Les défis majeurs du système éducatif sont les suivants :

- L'amélioration de la qualité de l'éducation de base ;
- L'accroissement et l'amélioration de la qualité et de l'offre d'ETFP ainsi que la réduction des disparités ;
- L'amélioration de l'accès et de la qualité de l'enseignement secondaire et supérieur ;
- La réforme des enseignements primaire, post-primaire, secondaire et supérieur pour les adapter aux besoins de la transformation structurelle de l'économie ;
- Le renforcement de la capacité humaine et matérielle ;
- L'amélioration de l'accès et de la qualité de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Pour faire face à ces défis, le programme national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020 vise, en matière d'éducation, à accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie. Le plan national d'action de développement de l'enseignement supérieur (PNADES) s'inscrit également dans cette dynamique.

1.5.3 Statistique par cycle

Selon les données de l'annuaire statistiques 2019/2020 du Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales (MENAPLN) présentée dans le tableau 3, le taux brut de scolarisation à l'école primaire est passé de 83 % en 2013 (dont 82,8 % pour les garçons et 83,2 % pour les filles) à 86,6 % en 2020 (85,8 % pour les garçons et 87,5 % pour les filles). Le nombre d'élèves par enseignant était d'environ 49,6 en 2020 contre 51,3 en 2013. Le nombre d'élèves par classe est passé de 51,4 en 2013 à 48,5 en 2020. Le nombre d'écoles primaires publiques et privées au Burkina Faso en 2020 était estimé à 14 863 avec, au total, 66 870 classes. Le taux d'achèvement au primaire était de 60,3 % pour l'année scolaire 2019/2020 (dont 56 % pour les garçons et 64,9 % pour les filles). Par rapport à l'année 2019, ces statistiques montrent

une légère baisse de la performance du cycle primaire et cela pourrait s'expliquer par la crise sécuritaire qui a entraîné la fermeture de milliers d'école

principalement dans les régions du Sahel, du Centre – Nord et de l'Est du pays mais aussi par la pandémie de la COVID - 19.

Tableau 3 : Indicateur de performance du cycle primaire

Indicateur	2013	2020
Taux brut de scolarisation	83%	86,6%
Garçon	82,8 %	85,8 %
Fille	83,2 %	87,5 %
Nombre d'élève par enseignant	51,3	49,6
Nombre d'élève par classe	51,4	48,5
Nombre d'école	12 394	14 863
Nombre de classe	47 709	66 870
Taux d'achèvement	57,6%	60,3 %
Garçon	55,7%	56 %
Fille	59,7%	64,9%

Source : MENAPLN, INSD

Le taux de scolarisation brute au post-primaire et au secondaire présenté dans le tableau 4, est passé de 29,5 % en 2013 (dont 31,9 % pour les garçons et 27 % pour les filles) à 38,3 % en 2020 (dont 36,9 % pour les garçons et 39,9 % pour les filles). Spécifiquement, le taux de scolarisation brute au post-primaire était de 49,3 % en 2020 (dont 45,3 % pour les garçons et 53,6 % pour les filles) et celui du secondaire était de 21,9 % (dont 24 % pour les garçons et 19,8 % pour les filles). Le taux d'achèvement au post – primaire était de 39 % en 2020 (dont 35,5 % pour les garçons et 42,6 % pour les filles) contre 17,5 % au secondaire (dont 19,8 % pour les garçons et 15,1

% pour les filles). Le nombre d'élèves par enseignant était de 67,7 en 2013 dans l'enseignement post-primaire et secondaire général contre 47,6 en 2020. Au niveau l'enseignement technique, ce ratio est passé de 11,1 à 12,5 sur la même période. Ces améliorations résultent du vaste programme de recrutement des enseignants lancé par l'Etat depuis quelques années. Le nombre d'élèves par classe dans l'enseignement post-primaire et secondaire général est passé de 71 en 2013 à 54 en 2020. Ce ratio était de 55 élèves par classe au post – primaire en 2020 contre 43 élèves par classe au secondaire.

Tableau 4 : Indicateurs de performance des cycles post-primaire et secondaire et de l'enseignement technique

Indicateur	2013	2020
Post - primaire et secondaire		
Taux brut de scolarisation	29,5 %	38,3 %
Garçon	31,9 %	36,9 %
Fille	27%	39,9 %
Nombre d'élève par enseignant	67,7	47,6

Nombre d'élève par classe	71	54
Nombre d'établissement	1 598	4 322
Nombre de classe	11 832	26 176
Taux d'achèvement au post - primaire	24,3%	39 %
Garçon	26,4%	35,5 %
Fille	22,3%	42,6 %
Taux d'achèvement secondaire	8,9%	17,5 %
Garçon	11,0%	19,8 %
Fille	6,8%	15,1 %
Enseignement technique		
Nombre d'élève par enseignant	11,1	12,5
Nombre d'élève par classe	31	33
Nombre d'établissement	140	161
Nombre de classe	906	1 103

Source : INSD, MENAPLN

Au niveau de l'enseignement technique, ce ratio est passé de 31 à 33 sur la même période. Le nombre d'établissements d'enseignement post-primaire et secondaire général au Burkina Faso était estimé à 4 322 avec 26 176 classes en 2020 (dont 25 073 classes dans l'enseignement général). Dans l'enseignement technique, ce chiffre était de 161 établissements avec 1 103 classes en 2020.

Selon l'annuaire statistiques 2018/2019 du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation (MESRSI), le taux de transition du secondaire au supérieur était estimé à 81,7 % en 2019 avec 71,1 % pour les filles et 88,9 % pour les garçons. Le nombre d'étudiants était estimé à 132 569 (dont 35,3 % de filles) en 2019 pour 7 132 enseignants (dont 8,8 % de femme et 1 688 enseignant permanents), soit 1 enseignant permanent pour 79 étudiants. En 2019, le Burkina Faso comptait 169 établissements d'enseignement supérieur, dont 120 établissements privés.

Les dépenses du gouvernement en matière d'éducation sont passées de 175 milliards FCFA à 582,1

milliards FCFA de 2010 à 2019. Ces montants représentaient 3,9 % et 6,8 % du PIB respectivement en 2010 et 2019.

1.6 Santé

1.6.1 Architecture du système de santé

Au Burkina Faso, le système de santé se présente sous la forme d'une pyramide organisée en trois niveaux qui assurent des soins de santé primaire, secondaire et tertiaire :

- Le premier niveau de la pyramide est constitué par les districts sanitaires et comprend deux échelons. Le premier échelon de soins est le Centre de Santé et de Promotion Sociale (CSPS) et le deuxième échelon de soins du district sanitaire est le Centre Médical avec Antenne Chirurgicale (CMA). Les CSPS sont les structures de base du système de santé au sein desquels est assuré le Paquet Minimum d'Activités (PMA) défini par le Ministère de la santé. Le CMA sert de référé-

rence pour les formations sanitaires du district car c'est à ce niveau du système qu'est délivré le Paquet Complémentaire d'Activités (PCA). En 2019, le Burkina Faso comptait 1 948 CSPS, 45 CMA et 71 centres médicaux (Tableau 5) ;

- Le deuxième niveau est représenté par les Centres Hospitaliers Régionaux (CHR). Ils servent de référence et de recours aux CMA. En 2019, on dénombrait 9 CHR au Burkina Faso ;

- Le troisième niveau est constitué par les Centres Hospitaliers Nationaux (CHN) et les Centres Hospitaliers Universitaires (CHU). Les CHN et les CHU représentent le niveau de référence le plus élevé pour les soins spécialisés. Ils sont au nombre de 6, dont 1 CHN, et servent également de cadre de formation des différentes catégories de personnels et de recherche.

Tableau 5 : Répartition des infrastructures de santé en 2019

Type d'infrastructure	Effectif
Soins primaires	2 064
CSPS	1 948
CMA	45
Centre médical	71
Soins secondaires	9
CHR	9
Soins tertiaires	6
CHU	5
CHN	1

Source : INSD

En plus de ces infrastructures publiques de santé, le pays comptait 533 formations sanitaires privées et 629 officines et dépôts privés en 2017. La médecine traditionnelle joue également un rôle important dans le système de santé burkinabè. La répartition du personnel de santé dans le secteur public au 31 décembre 2019 présentée dans le tableau 6 révèle que le pays disposait de 884 médecins spécialistes (soit 1 médecin spécialiste pour 23 177 habitants),

1 026 médecins généralistes (soit 1 médecin généraliste pour 19 969 habitants), 313 pharmaciens (soit 1 pharmacien pour 65 457 habitants) et 11 569 infirmiers (attaché de santé, infirmier diplômé d'Etat et infirmier breveté), soit 1 infirmier pour 1 771 habitants et 4 320 Sages-Femmes/ Maïeuticiens d'Etat (1 Sage-Femme/ Maïeuticien d'Etat pour 4 743 habitants).

Tableau 6 : Répartition du personnel de santé dans le secteur public au 31 décembre 2019

Type de personnel	Effectif	Ratio habitant/personnel
Médecin spécialiste	884	23 177
Médecin généraliste	1 026	19 969
Infirmier	11 569	1 771
Sage -femme/Maïeuticien d'Etat	4 320	4 743

Source : INSD

1.6.2 Statistiques générales indiquant l'état de santé des populations

L'espérance de vie à la naissance s'est améliorée de 10 ans au Burkina Faso entre 2000 et 2020, en passant de 50 à 61 ans (Tableau 7). Le pays est bien classé en termes d'espérance de vie si on se réfère à la moyenne de l'Afrique de l'ouest qui est estimée à

57,3 ans. La mère et l'enfant constituent les groupes les plus vulnérables. Selon l'OMS et l'ONU, entre 2010 et 2020, le taux de mortalité infantile à la naissance a baissé de 66 à 54 pour 1 000 naissances vivantes et celui de mortalité infantile avant cinq ans a baissé de 116,1 à 84 pour 1000 naissances vivantes. La mortalité maternelle était estimée à 320 pour 100 000 naissances en 2018.

Tableau 7 : Statistiques générales sur l'état de santé des populations au Burkina Faso

	2000	2010	2018	2020*
Espérance de vie à la naissance (Homme/Femme)	50 (49/52)	57 (56/58)	60 (60/61)	60,9 (60,1/61,6)
Mortalité infantile (pour 1000 naissances)				
A la naissance	108,53	66	54,7	54
Avant 5 ans		116,1	76	84

Source : Banque mondiale, 2020 ; OMS, 2020. * Estimation World Population Prospect 2019 (ONU).

1.6.3 Prévalence des maladies

Le profil épidémiologique du pays est marqué par la persistance d'une forte charge de morbidité due aux endémo-épidémies et par l'augmentation progressive des maladies non transmissibles. Les principales maladies d'importance en santé publique sont le paludisme, les infections respiratoires aiguës, le VIH-SIDA, les IST, la tuberculose, la lèpre, etc. En outre, le Burkina Faso est régulièrement confronté à des épidémies de méningite. Selon la Banque mondiale, l'incidence du paludisme (pour 1000 habitants à risque) est passée de 589,326 en 2000 à 552,029 en 2010 pour se situer à 398,734 en 2018. Le Programme national de lutte contre le paludisme (PNLP) a estimé à 4000 le nombre de décès liés au paludisme en 2016 au Burkina Faso. En 2018, le paludisme représentait 16,4 % des principaux motifs de décès dans les formations sanitaires des districts, soit 3 646 décès.

Selon les données de l'OMS, le taux de prévalence du VIH-SIDA (population de 15 à 49 ans) est passé de 2,7 % en 1990 à 0,7 % en 2019. Le nombre de personnes vivant avec le SIDA était estimé à 100 000 et le nombre de personnes nouvellement infectées par le VIH était à 2 700 en 2019. Au total il y a eu 3 100 décès dus au sida en 2019 contre 5000 en 2010, soit une baisse de 38 % depuis 2010. Le taux de personnes vivant avec le VIH ayant accès

aux médicaments antirétroviraux était de 67 % en 2019. En revanche, seulement 28 % des enfants âgés de 0 à 14 ans ont accès aux antirétroviraux. Chez les femmes enceintes vivant avec le VIH, 92 % ont accès au traitement pour la prévention de la transmission du virus à leurs enfants. Tous les districts sanitaires sont couverts par des programmes de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant. Selon les résultats de l'enquête démographique IV (EDS IV) réalisée en 2010, on note que la prévalence de la population générale présente des disparités selon le sexe. En effet, les femmes ont une prévalence de 1,2 % contre 0,8 % chez les hommes, d'où un ratio homme/femme de 1,5.

Le recul de l'incidence du paludisme au Burkina Faso est le fait des stratégies de lutte préconisées par le PNL :

- La prise en charge correcte et précoce des cas de paludisme dans les formations sanitaires et au niveau communautaire ;
- La prévention du paludisme chez la femme enceinte par le traitement préventif intermittent (TPI) ;
- La lutte anti vectorielle : promotion de l'utilisation des moustiquaires imprégnées d'insecticides à longue durée d'action (MILDA),

la pulvérisation intra domiciliaire (PID), la lutte anti-larvaire (LAL) et l'assainissement du milieu ;

- La lutte contre les épidémies de paludisme dans le cadre de la surveillance intégrée des maladies et de la riposte ;
- Les stratégies de soutien : communication pour le changement de comportement, recherche opérationnelle, suivi-évaluation et renforcement institutionnel / partenariat.

Concernant le recul du VIH-SIDA, le Conseil national de lutte contre le sida et les infections sexuellement transmissibles (CNLS-IST) a été le fer de lance de la stratégie. Le CNLS-IST se réunit une fois par an et chaque fois que de besoin sur convocation de son Président. Selon le CNLS – IST, au 31 décembre 2018, le nombre de personne vivant avec le SIDA était estimé à environ 94 000, dont 82,03 % connaissant leur statut sérologique. Parmi les personnes vivant avec le VIH et connaissant leur statut sérologique, 86,9 % ont accès aux médicaments antirétroviraux et 18,36 % des personnes sous traitement ont une charge virale indétectable.

Les premiers cas de la maladie coronavirus 2019 (Covid-19) au Burkina Faso ont été confirmés le 9 mars 2020, faisant du Burkina Faso le quatrième pays atteint en Afrique de l'Ouest après le Nigeria, le Sénégal, et le Togo. A la date du 29 Mars 2021, le bilan de la pandémie fait état de 12 692 cas confirmés, 12 350 guéris et 145 décès. Une coordination de la riposte contre la pandémie a été mise en place et les autorités burkinabés ont annoncé l'élaboration d'un plan de préparation et de riposte dès le début de la pandémie. Les mesures entreprises sont entre autres :

- L'interdiction de tous les événements d'envergure nationale et internationale sur le territoire ;
- La fermeture de tous les établissements d'enseignement à partir du 16 mars 2020 ;
- La suspension de tous les cultes et prières de masse par les autorités religieuses ;

- L'instauration d'un couvre-feu de 19 h à 5 h, sur toute l'étendue du territoire, à compter du 21 mars, ainsi que des mesures de restrictions de la fréquentation des lieux publics tels que les marchés, les restaurants, les débits de boissons, les salles de cinémas, de jeux et de spectacles. Le couvre-feu est passé de 21h à 4h du matin à partir du 20 avril 2020 ;
- La fermeture des frontières aériennes, terrestres et ferroviaires, excepté pour le transport du fret et les vols militaires ;
- La fermeture des grands marchés et yaars dans la ville de Ouagadougou à compter du 26 mars 2020 ;
- La mise en quarantaine de tout stock de chloroquine dans les dépôts pharmaceutiques et la relance de la production de paracétamol et de chloroquine dans l'Unité pharmaceutique (U-PHARMA) au sein de l'Institut de Recherche en Sciences de la Santé (IRSS) à Ouagadougou ;
- La mise en quarantaine de toutes les villes ayant enregistré au moins un cas de Covid-19 ;
- Le lancement de deux essais cliniques contre la Covid-19 ; le premier est dénommé Chloraz, une étude de l'efficacité de l'association Chloroquine-Azythromycine contre dans le traitement du Covid-19. Le deuxième essai clinique concerne un phytomédicament antirétroviral, l'Apivirine, initialement développé contre le VIH par la société pharmaceutique béninoise API-Benin International ;
- 394 milliards de FCFA sont nécessaires pour faire face à la crise dans le pays. Cette somme couvre le plan de riposte contre la Covid-19, qui est de 178 milliards, et le reste pour les mesures d'accompagnement des populations et des activités économiques et sociales, sur la période d'avril à juin 2020 ;
- Le port du masque obligatoire sur toute l'étendue du territoire, à compter du 27 avril 2020.

L'allègement progressif des mesures barrières a commencé le 20 avril 2020 avec la réouverture du grand marché d'Ouagadougou, suivi de la levée de la mise en quarantaine des villes à cas confirmés à la date du 5 mai 2020. Le couvre-feu a été levé le 3 juin 2020 et la réouverture des établissements d'enseignement supérieur a été effective le 16 mai 2020. Pour les établissements d'enseignements primaire, post-primaire et secondaire, seules les classes d'examen (les classes de CM2, de 3^{ème} et de Terminale) ont été autorisées à rouvrir et la rentrée a été effective pour ces classes le 1^{er} juin 2020.

1.7 Emploi

1.7.1 Population active

La Banque mondiale estime à 7 620 386 la population potentielle active³ du Burkina Faso en 2020 (Tableau 8). Les hommes constituent plus de la moitié des actifs (55,4 %). Le taux de participation des femmes à l'activité économique est de 44,6 %. Entre 2006 et

2014, la proportion des femmes a connu une légère augmentation, passant de 43,2 % à 44,7 %, avant d'amorcer une légère baisse de 2015 à 2019. Entre 2015 et 2020, la population active burkinabè a augmenté de 1 033 749 personnes, soit 13,6 %. La part de la population active est plus importante en milieu rural. En effet, selon les estimations de l'OIT, 72,7 % des actifs vivaient en milieu rural et 27,3 % en milieu urbain en 2019.

Selon l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) de 2018, les actifs occupés (âgés de 15 ans ou plus) représentaient 76,0 % au niveau national. Les actifs occupés de la tranche d'âge de 35-64 ans représentaient 47,7 %, ceux de la tranche 25 à 34 ans 32,5 % et 16,3 % pour la tranche 15-24 ans. En milieu urbain, les actifs occupés de 35-64 ans occupaient la plus grande proportion (49,2 %). A Ouagadougou, les personnes de 35-64 ans représentaient 49,3 % des actifs occupés en 2018.

Tableau 8 : Répartition de la population active

Indicateur	Valeur indicateur
Population active en 2020	7 620 386
Homme	55,4 %
Femme	44,6 %
Milieu d'habitation en 2019	
Urbain	27,3 %
Rural	72,7 %
Proportion des actifs par tranche d'âge en 2018	
15 - 24ans	16,3 %
25 - 34ans	32,5 %
35 - 64ans	47,7 %

Source : OIT, INSD

1.7.2 Taux de chômage

Selon l'OIT, le taux de chômage⁴ au Burkina Faso est passé de 6,7 % à 4,96 % entre 2015 et 2020 (Tableau 9). Le taux de chômage chez les femmes était estimé à 9,2 % en 2019 contre 3,9 % chez les hommes. En 2019, l'OIT estimait le taux de chômage en milieu urbain à 6,9 % contre 6 % en milieu rural. Selon l'ERI-ESI de 2018, le taux de chômage était estimé à 4,7 % au Burkina Faso, dont 4,8 % chez les hommes et 4,6 % chez les femmes. La du-

rée moyenne du chômage est de 4,5 ans. Elle est plus élevée chez les personnes non instruites. Selon l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF), le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'agence nationale pour l'emploi (ANPE) a baissé entre 2016 et 2018, passant de 20 459 à 16 619. En 2019, ce nombre était de 14 820 (dont 6 383 femmes), soit une baisse de 10,8 % sur la période 2018 – 2019. En 2018, l'ERI-ESI estimait à 37,6 % les chômeurs entre 25 et 34 ans et 34,3 % pour la tranche des 35 et 64 ans.

³ Elle regroupe l'ensemble des individus considérés en âge de travailler.

⁴ Le taux de chômage BIT est le rapport (en pourcentage) de la population en situation de Chômage au sens BIT divisée par la main d'œuvre (Actifs + Chômeurs).

Tableau 9 : Le chômage au Burkina Faso

Indicateur	Valeur indicateur
Taux de chômage	4,96 % (2020)
Homme	3,9 % (2019)
Femme	9,2 % (2019)
Taux de chômage selon le milieu	
Urbain	6,9 % (2019)
Rural	6,0 % (2019)
Durée moyenne du chômage	4,5 ans

Source : OIT, INSD

1.7.3 Taux de sous-emploi

Le sous-emploi comprend les personnes actives occupées au sens du BIT qui remplissent l'une des conditions suivantes : (i) elles travaillent à temps partiel, souhaitent travailler davantage et sont disponibles pour le faire, qu'elles recherchent activement un emploi ou non ; (ii) elles travaillent à temps partiel ou à temps complet, mais ont travaillé moins que d'habitude pendant une semaine de référence en raison de chômage partiel (chômage technique) ou mauvais temps.

Selon les estimations de l'OIT (2019), le taux de sous-emploi visible⁵ (lié à la durée du travail) est de 16,4 % au Burkina Faso. Ce taux était de 19,2 % en 2018 selon l'ERI-ESI. Ce qui signifie que près d'un actif occupé sur six travaille moins de 40 heures et désire travailler plus. Chez les jeunes de 15 à 24 ans, ce taux était estimé à 19,2 % en 2019 selon l'OIT. La distribution du taux de sous-emploi selon le milieu montre que le taux de sous-emploi visible en milieu urbain était de 15,1 % contre 16,8 % en milieu rural en 2019.

Le taux de sous-emploi visible est plus élevé chez les femmes. Parmi les femmes qui travaillent, 19,8 % sont en sous-emploi visible contre 13,6 % pour les hommes. Ces taux étaient de 19,2 % en 2018 selon l'ERI-ESI, dont 16,9 % et 22 % chez les hommes.

Les résultats de l'ERI-ESI montrent également que le taux de sous-utilisation de la main-d'œuvre était de 35,6 % en 2018 au niveau national, dont 29,6 % chez les hommes et 41,9 % chez les femmes.

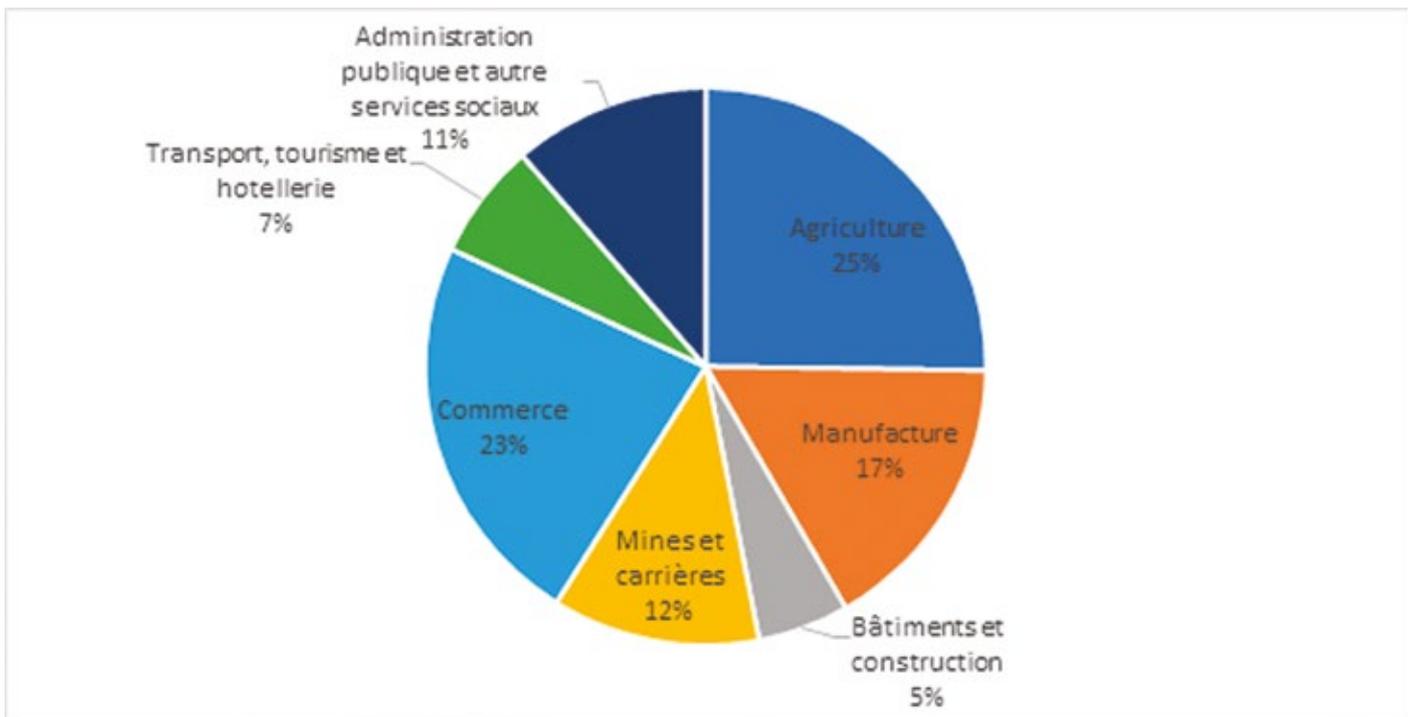
1.7.4 Emploi formel et informel

Selon l'ERI-ESI en 2018, le taux d'emploi⁶ était estimé à 76 % au niveau national. En considérant les actifs âgés de 15 à 64 ans, le taux d'emploi est de 96,6 % au niveau national selon la même enquête. Le taux d'emploi recouvre aussi des disparités selon le genre. Il est plus élevé chez les femmes (97,1 %) que chez les hommes (96,6 %). Selon les estimations de l'OIT, la proportion de l'emploi informel en 2018 était de 95,4 %. La proportion de l'emploi en dehors du secteur formel était estimée à 87,5 % la même année.

En 2019, la proportion de l'emploi dans le secteur de l'agriculture selon l'OIT était de 25,2 % contre 33,7 % dans le secteur industriel et 41,1 % dans le secteur tertiaire. De façon spécifique, la figure 1 montre qu'en 2019 le secteur agricole occupait 25 % des emplois, suivi par le commerce (23 %), la manufacture (17 %), les mines et carrières (12 %) et l'administration publique (11 %). Le transport, l'hôtellerie et restauration occupaient environ 7 % des emplois et la branche des bâtiments et construction occupaient environ 5 % des emplois.

⁵ Le sous-emploi lié à la durée du travail, caractérise une personne en emploi qui remplit les trois critères suivants : i) Travaille involontairement moins que le nombre d'heures légal de travail par semaine (40h) ; ii) Disponible pour travailler plus et/ou iii) la recherche d'un travail supplémentaire.
⁶ Le taux d'emploi est le pourcentage de la population en âge de travailler (15 ans ou plus) avec un emploi.

Figure 1 : Répartition des emplois au Burkina Faso en 2019



Source : OIT 2019

1.7.5 Politique de l'emploi

Pour s'attaquer au problème de chômage des jeunes, le gouvernement burkinabè a adopté un référentiel principal de développement qui est le Plan national de développement économique et social (PNDES). L'objectif global du PNDES est de transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social. Ce plan ambitionne de créer au moins 50 000 emplois décents par an sur la période 2016-2020. Avant le PNDES, des politiques sectorielles avaient été adoptées en 2008. Il s'agit des Politiques nationales de jeunesse (PNJ), d'enseignement et de formation techniques et professionnels (PN/EFTP) et d'emploi (PNE).

En ce qui concerne la question de l'emploi, la PNE est le cadre de référence. Elle a pour objectif principal « d'accroître les opportunités d'emplois décents afin de contribuer à la lutte contre la pauvreté au Burkina Faso ». La PNE vise à renforcer la cohérence et la coordination des actions de promotion d'emplois au Burkina Faso. Elle compte quatre objectifs stratégiques :

- Renforcer le lien entre la PNE et les autres politiques nationales ;

- Renforcer la création d'emplois ;
- Améliorer l'employabilité ;
- Améliorer l'organisation et le fonctionnement du marché de l'emploi.

Pour l'opérationnalisation de la PNE, un plan d'actions a été adopté, des fonds nationaux, puis, plus tard, un Programme spécial de création d'emplois pour les jeunes et les femmes (PSCE/JF) et un Programme d'appui à la politique sectorielle d'enseignement et de formation techniques et professionnels (PAPS/EFTP) ont été mis en place afin de promouvoir l'emploi des jeunes. En plus de ces programmes, quatre fonds nationaux (FASI, FAPE, FAIJ et FAFPA) ont été mis en place pour soutenir les micro-projets des jeunes. En 2018, le nombre de projets financé était de 12 702 pour un coût total de 12,19 milliards de F CFA.

1.7.6 Dynamique de l'emploi

Le PSCE/JF a été conçu en 2011 et mis en œuvre sur trois ans couvrant la période 2012-2014. Selon le ministère en charge de la promotion de l'emploi, le programme a permis la création de 100 401 emplois au titre de la période 2012-2013 et de 49 465 emplois en 2014, soit près de 150 000 emplois directs

et indirects⁷ pour les trois ans du programme. En 2018, 1 370 postes enregistrés à l'ANPE sur 1 400 prévus ont été pourvus au profit de 959 hommes et 411 femmes. De même, 8 859 agents ont été recrutés en 2018 au profit de l'Administration publique au titre des concours directs avec et sans formation. Selon le rapport annuel de performance du PNDES 2019, 10 537 agents ont été recrutés au profit de l'administration publique en 2019. Le nombre de postes à pouvoir dans la fonction publique en 2020 était de 5 884 postes.

Le Projet Emplois Jeune et Développement de Compétences (PEJDC), lancé en 2014 avec l'appui de la Banque mondiale et doté d'une enveloppe de 25 milliards de francs CFA sur cinq ans couvrant la période 2014-2018, a créé des milliers d'emplois directs. A la date du 10 avril 2019, des résultats satisfaisants ont été enregistrés aux termes du projet selon l'équipe de supervision de la banque mondiale. 2 917 jeunes, dont 1350 filles bénéficiant la formation par apprentissage dans les domaines de coupe-couture, coiffure, mécanique, électricité-bâtiment, soudure, menuiserie, etc., sont maintenant aptes pour le monde du travail, soit en créant leurs propres ateliers, soit en étant employés dans des entreprises artisanales.

Il est ressorti que 97 % des apprenants ont affirmé être satisfaits de la formation reçue dans le cadre du projet.

1.8 Rappel des agrégats principaux

1.8.1 Niveau de développement

Le classement 2020 du niveau de développement humain place le Burkina Faso au 182^{ème} rang mondial sur 189 pays avec un IDH faible estimé à 0,452. Au niveau africain, le Burkina Faso est classé 46^{ème} sur 53 pays. Le pays conserve son rang par rapport au classement de 2019. Entre 2016 et 2019, l'IDH du Burkina Faso est passé de 0,412 à 0,452 et le pays était classé respectivement 185^{ème} et 182^{ème} dans le classement mondial. La faiblesse de l'IDH du Burkina Faso est due au bas niveau de l'offre d'éducation et à la faiblesse des revenus des populations. Avec un indice de Gini de 35,3 % en 2014, le Burkina Faso enregistre une baisse des inégalités par rapport à l'année 2009 qui affichait un taux de 39,8 %. Le PIB par tête du Burkina Faso est passé de 1 549\$ en 2012 à 2 203\$ en 2020 (tableau 10). Selon les données de la BCEAO, le PIB par tête du Burkina Faso était de 451 712,1 F CFA en 2020.

Tableau 10 : Evolution du PIB/tête en PPP

Année	PIB/tête (ppa) en USD	PIB/tête (constant F CFA)
2012	1 549,5	344 004,8
2013	1 616,8	345 720,1
2014	1 666,9	385 029,0
2015	1 699,9	379 139,5
2016	1 771,2	399 546,3
2017	1 869,7	417 239,1
2018	1 984,9	440 643,5
2019	2 077*	448 929,6
2020	2 203*	336 538,1**

Source : Banque mondiale, INSD, *Knoema, ** Calculé à partir des données de la BCEAO

⁷ Emploi lié aux activités connexes du fait de l'existence du projet

1.8.2 Tableau récapitulatif

Le *tableau 11* résume les principaux indicateurs macroéconomiques du Burkina Faso sur la période 2014-2020. Le PIB du Burkina Faso s'est établi à 10 121,9 milliards de FCFA en 2020 contre 9 369,19 milliards de FCFA en 2019, soit un taux de croissance de 2,5 % du PIB réel. Les taux d'inflation et d'investissement sont estimés respectivement à 1,9 % et 21,07 % en 2020 contre respectivement -3,2 % et 21,89 % en 2019.

La balance courante du pays reste structurellement déficitaire et le déficit est estimé à 211 milliards de FCFA en 2020. Le déficit budgétaire s'est creusé en 2020 en passant à 226,9 milliards de FCFA contre 201,3 milliards de FCFA en 2019. Le ratio solde budgétaire/PIB en 2020 était de 4,9 %. La dette publique est passée de à 3 787,51 milliards F CFA à 4 672,0 milliards de FCFA entre 2019 et 2020. Le ratio dette intérieure/ PIB a augmenté de 19,86 % à 22,4 % entre 2019 et 2020.

Tableau 11 : Evolution des principaux indicateurs macroéconomiques entre 2014 et 2020 au Burkina Faso

Milliards FCFA	2016	2017	2018	2019	2020* (estimation)
Economie nationale					
PIB Nominal	7 605,1	8 191,3	8 920,4	9 369,2	10 121,9
Croissance du PIB réel (en %)	6,0	6,2	6,7	5,7	2,5
Taux d'investissement (en %)	20,8	22,1	22,7	21,9	24,8
Taux d'inflation (en %)	- 0,2	2,9	1,9	- 3,2	1,9
Balance des paiements					
Exports CAF	1 676,4	1 887,3	2 196,4	2 301,3	2 503,5
Imports CAF	1 676,7	1 890,4	2 035,2	2 087,0	2 067,3
Solde	- 0,4	- 3,1	161,1	214,3	436,2
Balance courante	- 462,4	- 520,4	- 369,3	- 292,0	- 101,1

Finances publiques					
Recettes et dons	1 409,9	1 583,6	1 699,9	1 832,1	2 053,6
Dépenses	1 629,8	2 146,5	2 127,6	2 184,6	2 424,9
Solde	-219,9	- 562,9	- 427,7	- 352,5	- 371,3
Dettes publiques	2 497,1	2 767,2	3 366,0	3 967,5	4 777,7
Dettes intérieures	731,0	1 024,2	1 456,4	1 779,0	2 313,4
Dettes extérieures	1 766,1	1 743,0	1 909,6	2 188,6	2 464,25
Dettes intérieures en % du PIB nominal	9,6	12,5	16,3	19,0	22,9
Déficit budgétaire (solde primaire de base)					
En valeur	161,2	430,3	690,7	293,0	553,0
En pourcentage du PIB nominal (%)	2,4	5,8	8,8	3,1	5,4

Source : BCEAO, INSD, FMI, * DGEP du MINEFID (Mars 2021),

2.1 Evaluation du produit intérieur brut

2.1.1 Niveau du PIB

Entre 2015 et 2020, le produit intérieur brut du Burkina Faso est passé de 6 119,6 à 10 121,9 milliards de francs CFA, soit environ 4002,3 milliards de francs

CFA de richesses de plus créés sur la période. Cette dynamique économique devrait se poursuivre jusqu'en 2021 où le PIB atteindrait 11 726,5 milliards de francs CFA.

Tableau 12. Evolution du niveau du PIB entre 2015 et 2020

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (estimation)	2021* (Projection)	2022* (Projection)	2023* (Projection)
PIB nominal (Milliards FCFA)	6 119,6	6 443,8	7 177,3	7 841,1	9 369,2	10 121,9	10 808,2	11 726,5	12 551,7

Source : INSD, FMI, *Projection DGEP du MINEFID (Mars, 2021)

2.1.2 Croissance du PIB réel

Le Burkina Faso a connu une croissance économique régulière entre 2015 et 2020 (Tableau 13). En effet, après une décélération de son rythme de croissance en 2015 (3,9 % après 4,3 % en 2014), le taux de croissance du PIB réel a affiché un niveau soutenu en passant de 5,9 % en 2016 à 6,3 % en 2017 et à 6,8 % en 2018. En 2019, le taux de croissance du PIB s'est établi à 5,7 %. Ces performances observées sur la période sont dues au retour à une vie constitutionnelle normale de 2016, une pluviosité favorable et le retour de la confiance des investisseurs. La décélération enregistrée en 2015 est imputable principalement aux effets de l'insurrection populaire de 2014, l'épizootie de la grippe aviaire, le coup d'État manqué du 16 septembre 2015 et une campagne agricole difficile.

Cependant pour l'année 2020, le taux de croissance économique du Burkina Faso connaît une forte baisse du fait de la pandémie du COVID-19. Sur la base des dernières estimations de la DGEP (Mars 2021), l'activité économique a enregistré une décélération de son rythme de croissance en 2020. En effet, le taux de croissance du PIB réel est ressorti à 2,5 % en 2020 contre 5,7 % en 2019. La croissance en 2020 a été tirée principalement par les secteurs secondaire (+7,7 %) et primaire (+5,7 %), le secteur tertiaire ayant connu une récession (-2,5 %). Le PIB nominal s'est établi à 10 121,9 milliards de FCFA en

2020 contre 9 369,2 milliards de FCFA en 2019.

Selon les dernières estimations de la DGEP (mars 2021), le secteur primaire a enregistré une croissance de 5,7 % en 2020, après 3,8 % en 2019. Cette évolution serait principalement liée au dynamisme du sous-secteur de l'agriculture (+6,5 %), notamment celui de rente (+14,2 %) à la faveur de l'augmentation de la production de coton de 2,1 % mais surtout de l'augmentation de la production de l'arachide coque (+59,2 %) et du sésame (+2,6 %). Quant à l'agriculture vivrière, sa valeur ajoutée a augmenté de 4,6 % en 2020 par rapport à 2019. La production céréalière a été de 5,179 millions de tonnes⁸ pour la campagne agricole 2020/2021, en hausse de 4,8 % par rapport à la campagne précédente. Les branches d'élevage et de sylviculture, pêche et chasse ont également enregistré une hausse de leur valeur ajoutée de 2,3 % et 1,8 %, respectivement. La contribution du secteur primaire à la croissance économique a été de 1,2 point en 2020.

La valeur ajoutée du secteur secondaire a augmenté de 7,7 % en 2020 après une progression de 5,6 % en 2019. Ce rythme de croissance est principalement impulsé par le dynamisme des activités extractives (16,7 %). La valeur ajoutée du sous-secteur des travaux de construction, d'installation et de finition a cependant connu une baisse de 3,5 % en 2020. S'agissant du sous-secteur de l'activité extractive, sa valeur ajoutée s'est inscrite en hausse

⁸ Résultats définitifs de la campagne agricole 2020-2021.

de 16,7 % en 2020. Ce rebond par rapport à 2019 s'expliquerait par l'entrée en production de la mine de Sambrado (SOMISA) et l'usage de l'or non monétaire comme valeur refuge en temps de crise faisant passer la production de l'or industriel de 50,3 tonnes en 2019 à 62,138 tonnes en 2020 soit (+23,5 %). Quant au sous-secteur des travaux de construction, d'installation et de finition, sa valeur ajoutée a baissé de 3,5 %. Cette baisse s'explique principalement par le ralentissement des travaux de construction de bâtiments au niveau du secteur privé, en lien avec les effets de la COVID-19. Au total, la contribution du secteur secondaire à la croissance du PIB été de 2,0 points de pourcentage en 2020.

S'agissant du secteur tertiaire, sa valeur ajoutée a baissé de 2,5 % en 2020 après une hausse de 6,9 % en 2019. Cette performance résulte de l'effondrement du sous-secteur « hébergement et restauration » (-28,8 %). L'activité du secteur tertiaire a

été durement impactée par les conséquences des mesures prises pour limiter la propagation de la pandémie de la COVID-19. Les activités fortement affectées sont, entre autres, celles d'hébergement et de restauration, de transport de passagers et d'organisation de manifestations (annulation du SIAO, SNC, Tour du Faso, de la SAMAO et d'autres grandes rencontres). En somme, la contribution du secteur tertiaire (y compris impôts et taxes) à la croissance du PIB est été de -0,7 point de pourcentage en 2020.

Tenant compte du contexte international marqué par la pandémie de la COVID-19 et dans la perspective d'une reprise progressive de l'activité économique mondiale, la performance de l'économie du Burkina Faso devrait s'améliorer en 2021. Les secteurs secondaire et tertiaire devraient connaître une croissance de 8,3 % et 7,9 % en 2021. Le secteur primaire en revanche enregistrerait un ralentissement de sa croissance qui est projetée à 3,5 %.

Tableau 13. Evolution du taux de croissance du PIB et de ses composantes entre 2015 et 2020 (Prix constants en 1999)

Burkina Faso	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (estimation)	2021 (Projection)
PIB total	3,9	5,9	6,3	6,8	5,7	2,5	7,0
Secteur primaire	-3,5	3,4	- 4,0	9,9	3,8	5,7	3,5
Secteur secondaire	9,6	2,9	9,9	3,6	5,6	7,7	8,3
Secteur tertiaire	4,4	7,3	7,2	6,7	6,9	- 2,56	7,9
Dont PIB non marchand	11,0	9,5	11,9	9,4	7,4	- 2,1*	-
Droits et taxes	3,9	5,9	6,3	8,1	7,6	4,1	6,6

Source : INSD, 2018, DGEP (pour les données de 2019, 2020, et 2021) *Calculé à partir des données de la BCEAO

2.1.3 Décomposition du PIB en structure

La décomposition du PIB du Burkina Faso en structure montre que le secteur tertiaire est la première source de création de richesses du pays. Ce secteur à lui seul représente plus de 40 % du PIB. Entre 2019 et 2020, la part du secteur tertiaire dans la for-

mation du PIB du Burkina Faso a légèrement baissé, passant de 45,1% à 42,7 %. Le secteur secondaire est devenu la deuxième source de création de richesses, avec une contribution à la formation du PIB de 26,9 % en 2020 contre 19 % en 2015. La contribution du secteur secondaire à la formation du PIB était relativement stable jusqu'en 2019 (environ

18 %) avant de connaître une forte hausse en 2020. Le secteur primaire est la troisième source de création de richesses du pays, avec une contribution de 20,9 % à la formation du PIB en 2020. La part du

secteur primaire dans le PIB du Burkina Faso est en baisse continue depuis 2015. Selon les projections de la DGEP les mêmes tendances devraient être observées dans la formation du PIB en 2021.

Tableau 14. Décomposition structurelle du PIB entre 2015 et 2020 (PIB nominal aux prix courants)

Burkina Faso	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (estimation)	2021 (Projection)
PIB total	100	100	100	100	100	100	100
Secteur primaire	30,3	28,7	28,2	28,2	27,4	20,9	19,4
Secteur secondaire	19,0	18,7	18,2	17,4	18,9	26,9	29,7
Secteur tertiaire	40,4	41,5	41,9	42,4	45,1	42,4	41,5
Dont PIB non marchand	20,6	21,9	23,0	23,9	25,6	20,3*	-
Droits et taxes	10,3	11,1	11,6	11,5	10,3	10,0	9,4

Source : INSD, DGEP, *Calculé à partir des données de la BCEAO

2.2 Détail du produit intérieur brut

2.2.1 PIB en valeur, détail des secteurs

L'analyse détaillée des différents secteurs de l'économie burkinabè montre que la valeur ajoutée du secteur primaire était de 2 035,5 milliards de FCFA en 2020 contre 1 866 milliards de FCFA en 2015. L'agriculture est la première source de création de richesses dans le secteur primaire avec plus de la moitié des richesses créées (1 521,6 milliards de FCFA en 2020). L'élevage occupe la deuxième place en termes de création de richesses avec 330,3 milliards de FCFA en 2020. La branche de sylviculture, pêche et chasse ferme la marche avec une création de richesses dans le secteur primaire estimée à 183,6 milliards de FCFA en 2020.

La création de richesses dans le secteur secondaire est évaluée à 2 969,7 milliards de FCFA en 2020

contre 1 170,6 milliards de FCFA en 2015. Ce secteur est dominé par les mines avec 1 652,9 milliards de FCFA de richesses créées en 2020 contre 1 042,3 milliards de FCFA en 2019. L'industrie manufacturière et la construction occupent respectivement la deuxième et la troisième position avec respectivement 317,5 et 301,9 milliards de FCFA en 2020.

La valeur ajoutée du secteur tertiaire est passée de 2 491,9 milliards de FCFA en 2015 à 4 164,9 milliards de FCFA en 2020. Ce secteur est tiré par les services non marchands, dont la valeur ajoutée était estimée à 2 037,6 milliards de FCFA en 2020 contre 1 271,1 milliards de FCFA en 2015. Le commerce occupe le deuxième rang dans ce secteur avec une valeur ajoutée de 831,3 milliards de FCFA en 2020 contre 690,6 milliards de FCFA en 2015. La valeur ajoutée dans la branche des télécommunications est estimée à 249,3 milliards de FCFA en 2020 contre 189,8 milliards de FCFA en 2015.

Tableau 15. Evolution du PIB en valeur et selon le détail des secteurs, de 2015 à 2020

Milliards FCFA	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (estimation)	2021 (Projection)
Secteur primaire	1 866	1 847	2 027	2 248,8	2 341,6	2 035,5	2 115,6
Agriculture	946,7	970,9	1 102,7	1 271,4	1 235,9	1 521,6	1 585,8
Elevage	690,9	662,7	724,6	791,0	844,1	330,3	341,4
Sylviculture pêche et chasse	227,9	213,1	199,2	186,3	261,5	183,6	188,4
Secteur secondaire	1 170,6	1 204,3	1 308,2	1 368,9	1 618,0	2 969,7	3 033,7
Mines	455,8	513,1	608,9	659,8	1 042,3	1 652,9	1 627,1
Agroalimentaire*	234,9	244,6	248,5	255,6	266,0	447,9	659,2
Energie	78,9	71,4	83,8	87,9	76,2	105,5	94,7
Construction	228,0	198,6	193,1	199,5	201,5	301,9	312,2
Industrie manufacturière	408,1	421,1	422,4	421,7	298,0	317,5	340,3
Secteur tertiaire	2 491,9	2 676,1	3 010,1	3 325,2	3 851,3	4 164,9	4 595,1
Transport	78,4	78,4	82,3	87,7	79,2	148,3	165,7
Télécommunications	189,8	198,3	199,6	192,9	208,0	249,3	267,1
Commerce	690,6	696,5	740,7	799,9	875,7	831,3	908,7
Autres services	357,9	400,8	459,7	306,2	503,7	377,7	423,6
Droits et taxes	634,5	716,7	832,5	906,2	880,1	951,9	1 063,9
Marchand / Non marchand							
PIB non marchand	1271,1	1 410	1 649,6	1 877,1	2 184,8	2037,6**	-
PIB marchand	4848,5	5033,8	5527,7	5 972,0	6 362,4	-	-
Administration publique	1 172,2	1 308,9	1 546,3	1 771,5	2064,1*	1 051,2	1 107,4
PIB Total	6163	6444,1	7177,8	7849,1	8 547,2	10 121,9	10 808,2

*Les comptes nationaux de 2019 (Premières estimations à partir des CNT)

**BCEAO

Source : INSD, DGEP (pour les données de 2019, 2020 et 2021)

2.2.2 PIB en composition

Le PIB du Burkina Faso est composé à 79,1 % de PIB marchand et à 20,1 % de PIB non marchand. L'analyse de la part des composantes des différents secteurs de l'économie dans le PIB marchand montre que les mines viennent en première position avec une contribution de 16,3 % à la formation du

PIB en 2020. L'agriculture occupe le second rang avec une contribution de 15 % au PIB en 2020. Le commerce vient en troisième position avec une contribution de 8,2 % à la formation du PIB en 2020. Le PIB non marchand représentait 20,9 % du PIB en 2020 contre 20,6 % en 2015. Selon les projections de la DGEP, les mêmes tendances seront maintenues en 2021.

Tableau 16. Evolution des composantes des différents secteurs de 2015 à 2020

En % du PIB	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Secteur primaire	30,3	28,7	28,2	28,7	27,4	20,1	19,6
Agriculture	15,4	15,1	15,4	16,2	14,5	15,0	14,7
Elevage	11,2	10,3	10,1	10,1	9,9	3,3	3,2
Sylviculture, pêche et chasse	3,7	3,3	2,8	2,4	3,1	1,8	1,7
Secteur secondaire	19,0	18,7	18,2	17,4	18,9	29,3	28,1
Mines	7,4	8,0	8,5	8,4	12,2	16,3	15,1
Agroalimentaire	3,8	3,8	3,5	3,3	3,1	4,4	6,1
Energie	1,3	1,1	1,2	1,1	0,9	1,0	0,9
Construction	3,7	3,1	2,7	2,5	2,4	3,0	2,9
Industrie manufacturière	6,6	6,5	5,9	5,4	3,5	3,1	3,1
Secteur tertiaire	40,4	41,5	41,9	42,4	45,1	41,1	42,5
Dont Transport	1,3	1,2	1,1	1,1	0,9	1,5	1,5
Dont Télécommunications	3,1	3,1	2,8	2,5	2,4	2,5	2,5
Dont Commerce	11,2	10,8	10,3	10,2	10,2	8,2	8,4
Dont Autres services	5,8	6,2	6,4	3,9	5,9	3,7	3,9
Droits et taxes	10,3	11,1	11,6	11,5	10,3	9,4	9,8
PIB non marchand	20,6	21,9	23,0	23,9	25,6	20,9	-
PIB marchand	78,7	78,1	77,0	76,1	74,4	79,1	-
Administration publique	19,0	20,3	21,5	22,6	24,1	10,4	10,2
PIB Total	100	100	100	100	100	100	100

Source : INSD, DGEF (pour les données de 2019, 2020 et 2021)

2.2.3 PIB par composante

Du côté de la demande, la croissance économique est soutenue principalement par la demande interne qui était estimée à 9 622,1 milliards F CFA en 2020 contre 6 815,8 milliards F CFA en 2016. La demande extérieure nette était évaluée à 181 milliards F CFA en 2020 contre 631,1 milliards en 2015. En analy-

sant les composantes de la demande interne, il ressort qu'elle est essentiellement tirée par la consommation finale, dont le montant était estimé en 2020 à 6 022,8 milliards F CFA, contre 1 772,2 milliards F CFA pour l'investissement. Entre 2019 et 2020, bien que l'investissement ait enregistré une légère baisse (-2,6, %), la demande interne a augmenté de 1,7 % grâce au dynamisme de la consommation (2,8 %).

Tableau 17. Décomposition du PIB par composante de 2015 à 2020

En milliards FCFA	2015	2016*	2017*	2018*	2019	2020
1. Demande interne	6 815,8	7 233,2	7 870,6	8 478,4	9 457,1	9 622,1
Consommation finale	5 294,3	5 552,4	6 028,3	6 647,4	7 637,9	7 849,9
Privée	3 865,1	3 954,2	4 233,2	4 638,4	5 856,0	6 022,8
Public	1 429,2	1 598,2	1 795,2	2 009,0	1 781,9	1 827,1
Investissements totaux	1 521,5	1 680,8	1 842,3	1 831,0	1 819,2	1 772,2
Privé	804,3	910,0	958,9	1 011,5	-	-
Public	717,2	770,7	883,4	819,5	-	-
2. Demande extérieure totale	- 631,1	- 334,6	- 445,4	- 470,9	- 319,2	- 181
3. Variation des stocks	- 22,2	- 108,3	72,3	18,1	231,3	275,3

*Estimation

Source : BCEAO

Le référentiel national de développement en vigueur au Burkina Faso est le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES). Il est le cadre unique des interventions de l'État et de ses partenaires sur la période 2016-2020.

3.1 Réalisations et achèvement récents

3.1.1 Présentation du PNDES

Le PNDES s'inscrit dans un schéma de développement, axé sur une nouvelle dynamique de transformation des structures économiques, démographiques et sociales, générant des effets multiplicateurs cumulatifs et durables sur l'amélioration de la croissance du revenu moyen par habitant et permettant de ce fait, la satisfaction des besoins fondamentaux, la réduction de la pauvreté, le renforcement des capacités humaines, la viabilité environnementale et l'équité sociale.

L'objectif global du PNDES est de transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social. Le PNDES se décline en trois axes stratégiques qui sont : (i) Axe 1 : réformer les institutions et moderniser l'administration, (ii) Axe 2 : développer le capital humain et (iii) Axe 3 : dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois.

Partant de l'objectif global, les impacts attendus du PNDES sont :

- (i) L'amélioration de l'efficacité des gouvernances politique, administrative, économique, locale et environnementale ;
- (ii) L'émergence d'une économie moderne basée sur un secteur primaire évolutif, plus compétitif et des industries de transformation et de services de plus en plus dynamiques, permettant de réaliser un taux de croissance économique annuel moyen de 7,7 % et créatrice d'au moins 50 000 emplois décents par an ;

- (iii) La baisse de l'incidence de la pauvreté pour qu'elle soit inférieure à 35 % en 2020 ;
- (iv) La maîtrise de la croissance démographique annuelle afin qu'elle soit ramenée à 2,7 % en 2020 ;
- (v) L'accélération du niveau de développement du capital humain et ;
- (vi) Le changement des modes de production et de consommation s'inscrivant dans une perspective de développement durable.

Le coût global de la mise en œuvre du PNDES s'élève à 15 395,4 milliards de francs CFA, soit un coût annuel moyen de 3 079,1 milliards de francs CFA. La part consacrée aux dépenses d'investissements (y compris les transferts en capital) est de 54,6 %, correspondant à une enveloppe globale de 8 408,2 milliards de francs CFA sur la période, soit 1 681,6 milliards de francs CFA par an. Il est financé à hauteur de 63,8 % du coût total par les ressources propres (9 825,2 milliards de francs CFA).

Le mécanisme de suivi et d'évaluation du PNDES comprend une composante technique de suivi et une composante technique d'évaluation. La composante technique de suivi vise à collecter et à analyser des données pour fournir des éléments d'appréciation sur : (i) l'utilisation des ressources, (ii) les progrès réalisés dans la mise en œuvre des actions et (iii) les objectifs atteints, à travers le contrôle des dépenses, le suivi de l'exécution financière des programmes, le suivi de l'exécution technique des programmes et le suivi des effets du PNDES. La composante technique de l'évaluation comprend notamment : (i) une évaluation environnementale stratégique, (ii) une évaluation à mi-parcours (2018) et (iii) une évaluation finale.

3.1.2 Réformes structurelles récentes liées au plan de développement

Le bilan de la mise en œuvre en 2017 des réformes stratégiques et des investissements structurants du PNDES met en lumière des acquis importants. Au total, environ 183 635 emplois formels ont été créés

durant les deux années d'exécution du PNDES, dont 87 515 emplois décents par an. La part de l'emploi privé formel dans le total de l'emploi a augmenté entre 2016 et 2017 en passant de 5,81 % à 6,43 %. La mise en œuvre du Programme emplois jeunes pour l'éducation nationale (PEJEN) a permis à 1 659 jeunes diplômés des universités d'être recrutés en 2018. En outre, plusieurs acquis ont été enregistrés en matière d'amélioration de l'employabilité des jeunes et des femmes en 2018. Il s'agit notamment de : (i) la formation en cours de 110 jeunes bénéficiaires dans les métiers des mines (dynamitage et traitement de minerais) ; (ii) la formation en entrepreneuriat de milliers de jeunes et de femmes ; (iii) le placement de plus de 3 000 demandeurs d'emploi en stage d'initiation à la vie professionnelle ; (iv) le placement en stage pré-emploi de 507 jeunes diplômés ou qualifiés (soit 264 femmes et 243 hommes) ; (v) le recrutement de plusieurs cohortes de volontaires nationaux ; (vi) le placement des jeunes et femmes en situation d'apprentissage auprès des maîtres artisans.

En matière de réforme des institutions et de modernisation de l'administration (axe 1), les principaux résultats obtenus ont trait à l'augmentation de la résilience du pays face à la menace terroriste avec l'accroissement des capacités opérationnelles des forces de défense et de sécurité à travers l'adoption de la loi de programmation militaire en vue d'optimiser la mise en œuvre du Plan stratégique de réformes des forces armées nationales (PSR 2018-2022), la poursuite des réformes des finances publiques avec le passage au budget-programme et l'amélioration des performances dans le recouvrement des recettes propres. Selon les résultats de l'évaluation à mi-parcours du PNDES réalisé en 2020, tous les ministères appliquent le budget – programme depuis 2016 et le taux de pression fiscale est passé de 17 % à 18 % entre 2015 et 2020. La part du budget de l'Etat transférée aux collectivités territoriales est passée de 3 % à 10 % entre 2015 et 2020. Le taux de maillage du territoire national en services de sécurité opérationnels est passé de 57 % à 71,87 % entre 2015 et 2020. Le ratio, agents de sécurité / population, s'est aussi amélioré sur la période en passant de 1 pour 800 habitants à 1 pour 666 habitants. Dans le domaine du développement du capital humain (axe 2), la poursuite de la politique de gratuité des soins au profit des femmes enceintes et des enfants de moins de 5 ans a permis de réaliser

16 920 917 interventions gratuites en faveur du groupe cible. En plus de la mesure de gratuité des soins, l'effort d'amélioration de l'offre et de la qualité des soins a conduit à l'équipement des Centres Hospitaliers Régionaux (CHR) et des Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) en système autonome de production d'oxygène, à la transformation de 14 Centres de Santé et de Promotion Sociale (CSPS) en Centres Médicaux (CM), à la normalisation de centres de santé, à la construction de nouveaux centres de soins qu'il s'agisse de CSPS ou de CM.

En 2018, pour le compte du projet de transformation des CSPS des chefs-lieux de communes rurales en CM, 23 CM ont été reçus, 23 autres sont en attente de finition et 10 CSPS ont entamé leur première tranche. Au total, 93 CSPS ont été construits en 2018. La réforme du service de planification familiale, pour rendre son accès gratuit, a été mise en œuvre en 2018 avec notamment l'adoption d'un décret actant la gratuité totale de la planification familiale en conseil des ministres du 26/12/2018. Les résultats de l'évaluation à mi-parcours du PNDES montrent que le quotient de mortalité infanto-juvénile pour 1000 naissances vivantes est passé de 81,6 en 2015 à 54,7 en 2020. Le taux de létalité du paludisme grave chez les enfants de moins de 5 ans a baissé de 1,4 % à 1,1 % entre 2015 et 2020. Le taux de mortalité intra hospitalière maternelle pour 1000 parturientes est passé de 134,6 à 119,6 entre 2016 et 2020.

Au niveau de l'éducation, les efforts d'amélioration de l'offre de l'enseignement ont été poursuivis avec la réalisation d'infrastructures, le recrutement de personnel dans tous les ordres d'enseignement notamment au niveau du post-primaire, de même qu'il a été procédé à l'ouverture de 02 lycées scientifiques à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso. Le taux d'achèvement au post-primaire a été porté de 24,2 % en 2016 à 32,95 % en 2017 pour une cible de 30,2 % en 2017. Environ 55 lycées et 409 collèges ont été construits en 2017. Au 31 décembre 2018, 86 salles de classe ont été réalisées uniquement sur ressources transférées, soit 54 salles pour le primaire et 32 salles pour le secondaire. Les travaux de construction de 9 lycées sur 10 ont démarré courant novembre 2018. Les efforts de l'Etat et des autres acteurs ont permis d'accroître le nombre d'établissements du primaire à 15 756, dont 3 985 pour le privé en 2017-2018 contre 14 655 dont 3 363 pour

le privé en 2015-2016, soit un accroissement de 7,5 % favorisant ainsi une évolution des effectifs du primaire de 2 873 049 en 2015-2016 à 3 206 060 en 2017-2018, soit un accroissement de 11,6 %.

Dans le domaine de la dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et les emplois (axe 3), les acquis majeurs enregistrés en 2017 ont porté notamment sur le désenclavement interne et externe du pays avec un accroissement significatif de la proportion de pistes rurales aménagées, les aménagements de voiries urbaines, le bitumage de nouvelles routes ainsi que la poursuite et le démarrage de la construction d'autres nouvelles voies. La proportion des pistes rurales aménagées a été portée de 27,5 % en 2015 à 32,6 % en 2020. Les résultats de l'évaluation à mi – parcours du PNDES montrent que le nombre d'emplois directs et indirects créés par le secteur minier est passé de 6 696 en 2016 à 51 631 en 2020. Le nombre cumulé de nouveaux barrages construits a été de 5 à 11 sur la période 2016 – 2020. Le taux de crédit à l'économie et le taux de bancarisation sont respectivement passés de 29 % à 34 % et de 30 % à 41 % entre 2015 et 2020.

Dans le cadre du Programme intégré d'autonomisation de la femme au Burkina Faso (PIAF-BF), en 2018 : i) 675 entreprises informelles ont été immatriculées sur une prévision de 8 550 permettant d'augmenter le nombre d'entreprises formelles des femmes de 200 à 875 sur une cible prévisionnelle de 25 000 entreprises à immatriculer d'ici à 2020 ; (ii) 1 770, sur une cible de 1 960, femmes ont été formées à l'entrepreneuriat ; (iii) 300 associations et groupements féminins ont été dotés des technologies et (iv) 150 300 femmes sur une prévision de 150 000 femmes ont bénéficié de crédits pour leurs Activités génératrices de revenus (AGR), à travers le Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF), soit pour des petits crédits allant de 500 000 FCFA à 1 500 000 FCFA ou pour des microcrédits allant de 1 500 000 FCFA à 15 000 000 FCFA.

La puissance électrique installée a augmenté, plusieurs localités du pays ont été connectées au réseau électrique national et plusieurs villages et infrastructures socio-économiques sont alimentés en énergie solaire photovoltaïque. S'agissant de l'amélioration de l'accès à Internet, la capacité de la bande passante s'est nettement renforcée avec un débit estimé à 16 Gbps en 2017 (Rapport de suivi

de l'exécution du PNDES), grâce à l'achèvement des travaux de déploiement de 347 km de fibre optique de Ouagadougou à Pô jusqu'à la frontière du Ghana et le déploiement de 341 km de fibre optique dans le cadre de l'effectivité du projet G-CLOUD. En 2019, le pays a également lancé la 4G pour rattraper ses homologues du continent en termes de connectivité. En somme, le rapport d'évaluation à mi-parcours du PNDES montre qu'au niveau de l'efficacité, le taux de réalisation globale des effets du PNDES, calculé sur la base des données disponibles, ressort à 65,67 %. Ce résultat est le reflet de (i) la bonne performance au niveau de l'axe 1, dont la réalisation ressort à 71,32 %, (ii) la performance jugée moyenne au niveau de l'Axe 2 « développer le capital humain » avec un taux de réalisation de 47,81 %, (iii) la bonne performance au niveau de l'Axe 3 « dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois », dont le taux de réalisation ressort à 77,88 %.

3.1.3 Les performances du plan de développement national en 2019

Selon le rapport de performance du PNDES de 2019 les principaux résultats d'effet de l'action publique se présentent comme suit :

- Dans le secteur agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique, pour une cible annuelle de 28 000 tonnes, la production de poisson a été portée à 28 952 tonnes contre 27 700 tonnes en 2018. Le taux de couverture des besoins alimentaires du cheptel a été de 95%, dépassant largement la cible annuelle de 75%. En outre, la protection des animaux contre certaines maladies s'est améliorée comme en atteste l'évolution du taux de vaccination contre la MNC qui a été porté à 53,7%, contre 52,78% en 2018. L'effet le plus important de l'action dans ce secteur se rapporte sans doute à la création d'emplois dans le secteur primaire qui s'élève à 120 294 emplois salariés en 2019 pour une cible de 80 000 ;
- En termes d'appui à l'employabilité de la main-d'œuvre, 13 000 brigadiers sur 13 000 prévus ont été recrutés pour les travaux à haute intensité de main d'œuvre (THIMO) en milieu urbain ainsi que 7 500 autres brigadiers pour les THIMO en milieu rural. En outre, 44 988 jeunes et femmes ont bénéficié

des actions d'amélioration de leur employabilité notamment, de stages d'initiation à la vie professionnelle et de pré-emploi, de l'engagement sur les chantiers de développement en qualité de volontaires, de placement dans les ateliers auprès des maîtres artisans pour une formation par apprentissage, de la formation en entrepreneuriat ;

- En ce qui concerne la réduction des inégalités sociales et de genre et la promotion de la femme comme acteur dynamique du développement, les principaux résultats concernent : (i) le ciblage et la sensibilisation de 45 625 personnes des communautés aux violences faites aux enfants ; (ii) le retrait de 1 302 enfants et jeunes (dont 62 filles) en situation de rue ; (iii) le placement de 146 enfants dans des centres de formation spécialisée et (iv) la prise en charge intégrée de 9 081 orphelins et autres enfants vulnérables dont 8 143 filles enfants. Par ailleurs, la promotion de l'autonomisation économique de la femme s'est renforcée avec l'immatriculation de 19 362 entreprises de femmes, la formation de 8400 femmes et jeunes filles en entrepreneuriat et l'octroi de financement à 133 093 femmes par le FAARF pour le développement de leur AGR ;
- En matière de financement du développement, la performance en matière de recouvrement des recettes fiscales (17,8%) est en progrès et le secteur de la finance privé s'approfondit avec l'entrée en service de nouvelles institutions financières (la Banque agricole du Faso, la Caisse de dépôts et consignations). Les taux de mobilisation et de décaissement de l'aide publique au développement ont également été très appréciables en 2019 ;
- Concernant la planification et la gestion du développement, l'ensemble des référentiels et programmes de développement élaborés (100%) sont validés par la CNPD. De même, 100% des départements ministériels appliquent le budget-programme ;
- En matière de développement industriel et artisanal, le progrès le plus net en termes d'effets de l'action publique se rapporte à l'accroissement de la part de la valeur ajoutée de l'industrie dans le PIB qui a été porté à 20,53% en 2019 contre 19,7% en 2018 pour une cible fixée à 21,5%. Cette performance s'explique par l'accroissement de la part dans la valeur ajoutée des industries extractives dans le PIB qui fut de 13,13% en 2019 pour une cible 2018 établie à 9,5% ;
- Dans la quête de la promotion du commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée dans le but de créer des emplois décents, les principaux acquis enregistrés en 2019 en termes d'effets de l'action publique se rapportent au renforcement de la formalisation de l'économie avec une part de l'informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire qui est ressortie à 17,2% en 2019 contre une cible de 15% en 2018. De même, avec un taux de crédit à l'économie de 34,45% contre 33,1% en 2018 et une cible de 35% en 2020, l'accès aux services financiers modernes s'est accru et ce d'autant que le taux élargi de bancarisation a été de 42,28% en 2018 pour une cible de 35% en 2020. Un résultat d'effet important du PNDES a aussi été enregistré en diversification des exportations du pays puisque la part des deux premiers produits d'exportation dans le total des exportations est passé de 80,4% en 2018 à 80% en 2019 ;
- En matière d'accès aux services énergétiques de qualité et de garantie de l'efficacité énergétique, malgré les efforts de mise en place des infrastructures de production et de distribution, le taux d'électrification nationale de couverture électrique nationale a été de 38,7% pour une cible de 52,3%, tandis que le taux d'électrification nationale a lui été porté de 21,4% en 2018 à 22,8% en 2019 contre une cible annuelle fixée à 40%. Dans le domaine de l'énergie, la puissance installée enregistre un accroissement, passant de 359,5 MW en 2018 à 410 MW en 2019, de même que la part des énergies renouvelables dans la production totale qui a été portée à 18,36% contre 16,87% en 2018. La mise en service de la centrale thermique d'Agrecco de 50 MW et la production des centrales solaires en activité associée à l'accroissement de l'éner-

gie importé du Ghana et de la Côte d'Ivoire expliquent ces performances ;

- En matière d'infrastructures routières, malgré le contexte sécuritaire et les difficultés opérationnelles de certaines entreprises, la proportion de routes bitumées est passée de 25,61% en 2018 à 26,72% en 2019 pour une cible de 26,10% et la proportion des pistes rurales aménagées à 33,11% en 2019 contre 32,6% en 2018 pour une cible de 36,5% en 2019, la longueur totale de routes en travaux de bitumage ou de renforcement est de 860,52 km dont 148 km ont été achevées. Pour ce qui est des pistes rurales, 198,33 km de pistes rurales ont été réalisés en 2019. Par ailleurs, des avancées significatives en matière d'aménagements de voiries urbaines sont à relever avec l'achèvement d'un linéaire de 117,6 km et 151,01 km en cours de réalisation en 2019 ;
- Concernant les infrastructures ferroviaires, les acquis notables concernent le démarrage effectif de l'étude de faisabilité du projet de liaison d'interconnexion ferroviaire Burkina Faso-Ghana avec un niveau d'exécution de 50% et la sélection de 4 investisseurs potentiels pour la réalisation de l'infrastructure ;
- En matière d'amélioration de l'accès à Internet, les résultats sont plus tangibles et concernent l'amélioration de la connectivité traduite par une amélioration de la capacité de la bande passante en 2019 dont le débit a atteint 44,3 Gbps contre 39,3 Gbps en 2018 et le taux de pénétration à l'internet estimé à 30,41% en 2019 contre 29,18% en 2018. Ces progrès ont été possibles grâce aux efforts de maillage du territoire en fibre optique dont 861,8km déployés grâce aux efforts conjugués de l'administration publique et des opérateurs de téléphonie ;
- En matière de défense et de sécurité, les principaux acquis se rapportent à l'élaboration d'une politique de sécurité nationale, au renforcement des capacités opérationnelles des forces de défense et de sécurité à travers l'augmentation des effectifs, l'acquisition d'équipements performants et la construc-

tion et/ou l'achèvement des constructions de CPD et de BT de gendarmerie. Ces acquis ont permis aux FDS de mener avec succès de nombreuses opérations sur le front de la lutte contre le terrorisme.

3.2 Réalisations à venir

Pour les perspectives à moyen terme (2018-2020), la poursuite des actions entamées depuis la mise en œuvre du PNDES devrait permettre d'asseoir une véritable évolution du secteur de la production agro-sylvo-pastoral au service de la transformation structurelle de l'économie. Ces efforts devraient permettre de porter, entre autres, sur :

- (i) La part des productions irriguées dans la production totale à 22 % en 2019 puis à 25 % en 2020 ;
- (ii) Le taux de couverture des besoins céréaliers de 140% en 2019 et en 2020 ;
- (iii) La productivité de l'emploi du secteur primaire de 475 000 FCFA en 2019 à 535 000 FCFA en 2020.;
- (iv) Le taux de commercialisation des produits agricoles à 28% en 2019 puis à 37,5 % en 2020 ;
- (v) Le taux d'accroissement de l'approvisionnement de l'agro-industrie de 35 % en 2019 à 50 % à l'horizon 2020 ;
- (vi) La quantité de poissons produite de 28 000 tonnes en 2019 à 30 000 tonnes en 2020 ;
- (vii) Le taux de couverture des besoins alimentaires du cheptel à 75 % en 2019 puis à 80 % deux ans plus tard ;
- (viii) Le taux de couverture vaccinale contre la maladie de Newcastle de 66 % en 2019 à 70 % en 2020 ;
- (ix) Le nombre d'emplois créés dans le secteur primaire à 80000 en 2019 et 110 000 en 2020.

Sur la période 2019-2020, il s'agissait de porter :

- (i) Le taux de couverture électrique national de 52,3 % en 2019 à 80 % en 2020 ;
- (ii) Le taux d'électrification national de 40 % en 2019 à 45 % en 2020 ;
- (iii) Le taux d'électrification urbain de 70 % en 2019 à 75 % en 2020 ;
- (iv) Le taux d'électrification rural de 12,6 % en 2019 à 19 % en 2020 et
- (v) La part des énergies renouvelables dans la production totale de 25 % en 2019 à 30 % en 2020.

d'orientation pour la promotion des PME, la mise en œuvre du Projet de création et de mise en place de l'incubateur, de pépinière et d'hôtel d'entreprises dans le secteur agro-alimentaire (PIPHE-SA), la mise en œuvre du Projet d'appui à la création et au développement des petites et moyennes entreprises et petites et moyennes industries (PACD-PME/PMI).

En matière de mise en œuvre technique de la planification du développement, il s'agira de : (i) adopter le projet de loi sur le pilotage et la gestion du développement ; (ii) adapter les logiciels existants à la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) et acquérir une infrastructure de production et de faire migrer le système intégré de gestion des finances publiques sous la plateforme JAVA ; (iii) relire la loi 020-2013 du 23 mai 2013 et les textes d'application, d'élaborer les dossiers d'appel d'offres et contrats-type ainsi que les guides de bonnes pratiques des partenariats public-privé.

Au niveau de l'industrie, les actions seront orientées vers l'amélioration de la compétitivité des entreprises industrielles, la mise en œuvre de la loi

4.1. Éléments structurels

4.1.1 Description de la zone Franc

La zone Franc est caractérisée par des principes fondateurs au nombre de quatre (4). Ces principes ont été énoncés dans la convention de coopération monétaire entre les Etats-membres de la zone d'émission de la Banque des Etats de l'Afrique centrale et la France du 23 novembre 1972, ainsi que dans l'accord de coopération entre les pays membres de l'Union monétaire ouest-africaine et la France du 4 décembre 1973.

Les 4 grands principes de la zone Franc sont :

- **Une garantie du Trésor français pour la convertibilité illimitée de la monnaie Banque Centrale** : les monnaies émises par les instituts d'émission de la zone franc ont une convertibilité sans limite garantie par le Trésor français. Pour assurer la libre convertibilité de chacune des sous-zones, un compte d'opérations est ouvert auprès du Trésor français par chaque Banque Centrale de la zone et sur lequel les Banques Centrales ont un droit de tirage illimité en cas d'épuisement de leurs réserves en devises ;
- **Une parité fixe avec l'euro de 1 Euro pour 655,957 FCFA** : la parité de la monnaie de la zone avec l'euro est fixe et définie pour chaque sous-zone. Les monnaies de la zone sont convertibles entre elles, à des parités fixes, sans limitation de montants. Le passage à l'euro s'est traduit par une simple substitution de l'ancrage au franc français par l'ancrage à l'euro, à parité équivalente, soit $655,957 \text{ FCFA} = 1 \text{ euro}$ (la parité étant identique pour les sous-zones Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale) ;
- **Le transfert gratuit et illimité des réserves** : les transferts sont, en principe, libres à l'intérieur de la Zone ;
- **La centralisation des réserves** : les États centralisent leurs réserves de change dans

leurs Banques Centrales tandis qu'en contrepartie de la convertibilité illimitée garantie par la France, les Banques Centrales de la zone franc sont tenues de déposer auprès du Trésor français sur le compte d'opérations ouvert au nom de chacune d'elles, une part de leurs avoirs extérieurs nets (réserves de change). Pour la BCEAO, depuis la réforme de septembre 2005, elle doit déposer 50 % de ses avoirs extérieurs sur son compte d'opérations.

Une nouvelle convention monétaire a été signée en décembre 2019 par les États-membres de l'UEMOA et la France en vue de réformer le FCFA. Elle jette les bases de l'adhésion des pays membres à l'ECO, projet de monnaie unique de la CEDEAO. En vue de permettre aux économies de l'UEMOA de se préparer à l'ECO, les accords de coopération monétaire liant les Etats membres de la zone à la France ont été profondément remaniés. Trois décisions ont été prises:

- Le changement du nom de la monnaie Franc CFA en ECO, lorsque les pays de l'UEMOA intégreront la nouvelle zone ECO de la CEDEAO ;
- L'arrêt de la centralisation des réserves de change au Trésor Français, la fermeture du compte d'opérations et le transfert à la BCEAO des ressources disponibles dans le compte ;
- Le retrait de tous les représentants français dans les organes de décision et de gestion de l'UMOA (Conseil d'Administration de la BCEAO, Commission bancaire et Comité de Politique Monétaire).

Deux piliers clés de la stabilité monétaire ont été conservés :

- Le maintien du taux de change fixe par rapport à l'euro (qui assure la parité actuelle).
- La garantie de convertibilité illimitée de la monnaie par la France.

En mai 2020, le projet de loi entérinant la fin du franc CFA a été adopté par la France en Conseil des ministres. Il valide la transformation du franc CFA, qui deviendra l'ECO, en maintenant une parité fixe avec l'Euro ainsi que la fin de la centralisation des réserves de change des Etats d'Afrique de l'ouest auprès du Trésor français.

4.1.2 Description de la BCEAO

L'article 41 du Traité de l'UEMOA désigne la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) comme une institution spécialisée autonome de l'Union. En toute indépendance, la BCEAO concourt à la réalisation des objectifs du Traité.

Membres

Les huit (8) Etats-membres de l'UEMOA sont membres de la BCEAO. Ce sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Organes

Les organes de la Banque Centrale sont : le Gouverneur, le Comité de Politique Monétaire, le Conseil d'Administration, le Comité d'Audit, les Conseils Nationaux du Crédit, à raison d'un Conseil dans chacun des Etats membres de l'UEMOA.

Fonctionnement

La Banque Centrale, ses organes, un membre quelconque de ses organes ou de son personnel ne peuvent solliciter, ni recevoir des directives ou des instructions des institutions ou organes communautaires, des gouvernements des Etats membres de l'UEMOA, de tout autre organisme ou de toute autre personne. Les institutions et organes communautaires ainsi que les gouvernements des Etats membres de l'UEMOA s'engagent à respecter ce principe.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. Sans préjudice de cet objectif, la Banque Centrale apporte son soutien aux politiques économiques de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

(UEMOA), en vue d'une croissance saine et durable.

Rôles

La Banque centrale est investie des missions fondamentales suivantes :

- Définir et mettre en œuvre la politique monétaire au sein de l'UEMOA ;
- Veiller à la stabilité du système bancaire et financier de l'UEMOA ;
- Promouvoir le bon fonctionnement et assurer la supervision et la sécurité des systèmes de paiement dans l'UEMOA ;
- Mettre en œuvre la politique de change de l'UEMOA dans les conditions arrêtées par le Conseil des Ministres ;
- Gérer les réserves officielles de change des Etats membres de l'UEMOA.

La Banque Centrale peut conduire, dans le respect de l'équilibre monétaire, des missions ou projets spécifiques qui concourent à l'amélioration de l'environnement de la politique monétaire, à la diversification ainsi qu'au renforcement du système financier de l'UEMOA et des capacités techniques et professionnelles dans le secteur bancaire et financier.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. A ce titre, elle définit la politique monétaire qui permet de conserver le taux de couverture extérieure de la monnaie à un niveau satisfaisant, et de soutenir l'activité économique des pays membres sans pression inflationniste⁹.

La BCEAO encadre la politique monétaire de chaque pays membre par l'élaboration d'objectifs de masse monétaire et de crédit fixés sur une base annuelle. Les avances statutaires aux Trésors nationaux des Etats membres ont été suspendues en 2001 et supprimées à compter de 2010.

Pour la conduite de la politique monétaire commune, la BCEAO s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment le pilotage des taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

9 Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO, lors de sa première réunion tenue le 14 septembre 2010 à Dakar, a défini l'objectif opérationnel de stabilité des prix comme un taux d'inflation annuel dans l'Union compris dans une marge de \pm un point de pourcentage (1%) autour de 2%, à un horizon de vingt-quatre (24) mois.

4.1.3 Politique monétaire

La BCEAO jouit du privilège exclusif de l'émission monétaire pour l'ensemble des Etats-membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine. Elle émet des signes monétaires, billets et pièces de monnaie, qui ont cours légal et pouvoir libératoire dans l'ensemble des Etats-membres de l'Union. La création, l'émission et l'annulation des signes monétaires sont décidées par le Conseil des Ministres.

La gestion de la politique monétaire des Etats-membres de l'Union par la Banque Centrale consiste à ajuster la liquidité globale de l'économie en fonction de l'évolution de la conjoncture économique, pour assurer une stabilité des prix, d'une part ; et promouvoir la croissance économique, d'autre part. Le dispositif actuel de gestion de la monnaie et du crédit s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment les taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

Le fonctionnement de la BCEAO repose sur :

- Des opérations d'open market : le refinancement à sept jours et à vingt-huit jours (respectivement chaque semaine et chaque mois pour les banques soumises aux réserves obligatoires) attribué à des taux variables ; le taux minimum de soumission considéré par la BCEAO comme son taux directeur (2,0 % actuellement¹⁰). Les adjudications prévues

sont en général calibrées en fonction des prévisions des besoins de liquidités faites par la BCEAO sur l'échéance des opérations ;

- Des guichets de prêt permanents : le refinancement de 1 à 7 jours ou de 90 à 360 jours contre des titres d'État et des demandes de crédit dont les échéances varient de 5 à 20 ans, à la demande des banques (guichet de prêt marginal). Les taux de ces guichets sont supérieurs au taux directeur de 200 points de base. À compter de juin 2017, le recours au guichet de prêt a été plafonné à deux fois les fonds propres de la contrepartie.

Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'open market (appels d'offres) et le taux d'intérêt applicable sur le guichet de prêt marginal (taux de pension), dont les niveaux sont fixés par le Comité de Politique Monétaire, sont respectivement de 2 % et 4 %, et constituent les deux principaux taux directeurs de la BCEAO.

Offre de monnaie

La masse monétaire s'est consolidée entre 2015 et 2020 au Burkina Faso, en passant de 2 490,1 à 4 779,2 milliards de francs CFA (Tableau 18). En 2020, la masse monétaire du Burkina Faso était composée de 1 983,7 milliards de francs CFA d'actifs étrangers nets et 3 380,8 milliards de franc CFA d'actifs domestiques.

Tableau 18 : Evolution de la masse monétaire du Burkina Faso

Milliards de FCFA	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Actif étrangers	737,8	1 052,8	1 330,1	1 443,5	1 508,5	1 983,7
Banque centrale	- 136,1	- 136,6	- 1,0	310,5	76,7	205,5
Dans les banques	873,8	1 189,4	1 331,1	1 133,0	1 431,8	1 778,2
Actif domestiques	2 036,1	2 055,8	2 436,3	2 721,9	3 068,0	3 380,8
Au crédit de l'Etat	17,9	- 88,5	66,1	57,2	151,8	192,4
Banque centrale	- 14,1	- 149,8	- 55,7	- 66,7	- 41,7	21,4
Dans les banques	32,0	61,3	121,8	124,0	193,6	170,9

¹⁰ La BCEAO a baissé de 50 points de base ses principaux taux directeurs. Ainsi, le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidité est passé ainsi de 2,50% à 2,00% et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal a été ramené de 4,50% à 4,00%. Cette décision est entrée en vigueur depuis le 24 juin 2020.

Au crédit de l'économie	2 018,3	2 144,3	2 370,2	2 664,7	2 916,2	3 188,5
Autre	283,8	328,0	399,7	447,1	520,1	585,3
Offre de monnaie (M2)	2 490,1	2 780,6	3 366,7	3 718,3	4 056,4	4 779,2
Devise en circulation	299,2	280,6	447,9	577,8	655,9	697,7
Dépôt	2 191,0	2 500,0	2 918,8	3 140,5	3 400,5	4 081,5
% d'augmentation observée au 31						
Actifs étrangers nets	62,1	42,7	26,3	8,5	4,5	31,5
Actifs domestiques nets	8,7	1,0	18,5	11,7	12,7	10,2
Crédit à l'Etat	- 59,7	- 595,1	- 174,7	- 13,4	165,3	26,7
Banque centrale	- 18,2	963,4	- 62,8	19,7	- 37,5	- 151,4
Banques	- 48,1	91,8	98,7	1,8	56,2	- 11,7
Crédit à l'économie	10,3	6,2	10,5	12,4	9,4	9,3
Offre de monnaie (M2)	19,4	11,7	21,1	10,4	9,1	17,8

Source : BCEAO

4.2 Système bancaire et marché financier

4.2.1 L'environnement bancaire

L'environnement bancaire burkinabè est composé des banques et établissements de crédit classiques et des institutions de microfinance.

Selon la commission bancaire de l'UMOA, le pays comptait 19 établissements de crédit agréés en 2019 (15 banques et 4 établissements financiers à caractère bancaire agréés) contre 17 en 2016. Le tableau 19 donne le bilan des banques et établisse-

ments financiers à caractère bancaire agréés sur la période 2014-2019.

En 2014 et 2019, les actifs des banques ont augmenté de 3 216 à 5 764 milliards de franc CFA. On note une augmentation des actifs des banques et établissements financiers à caractère bancaire agréés de 9,4 % en 2018-2019. Selon la commission bancaire, en 2019, le paysage bancaire burkinabè était composé de 7 banques de grande taille (bilan >200 milliards F CFA), 5 banques de taille moyenne (bilan compris entre 100 et 200 milliards F CFA) et 7 banques de petite taille (bilan <100 milliards F CFA).

Tableau 19 : Evolution du bilan des établissements de crédit agréés

BILAN (Millions de FCFA pour 19 établissements)	2014	2015	2016	2017	2018	2019*
Opération de trésorerie et interbancaire	321 276	464 915	592 438	726 459	721 984	691 389
Opération avec la clientèle	1 940 472	2 071 315	2 235 682	2 633 821	2 878 779	3 221 271
Opération sur titres et diverses	781 915	987 976	1 360 117	1 623 64	1 512 920	1 649 442
Valeur immobilière	168 358	242 490	271 494	167 096	186 677	201 576

Actionnaire ou Associés	1 500	0	0	0	542	542
TOTAL DE L'ACTIF	3 216 521	3 766 696	4 459 731	5 151 024	5 300 902	5 764 220
Opération de trésorerie et interbancaire	791 145	947 519	1 202 761	1 291 110	1 145 409	1 143 103
Opération avec la clientèle	2 054 593	2 416 133	2 758 622	3 284 863	3 520 800	3 874 130
Opération sur titres et diverses	80 508	83 465	106 246	150 408	154 353	173 968
Versements restant à effectuer sur immobilisations financières	3	3	3	3	3	3
Provisions, fonds propres & assimilés	290 272	319 576	392 099	424 639	480 337	573 016
TOTAL DU PASSIF	3 216 521	3 766 696	4 459 731	5 151 024	5 300 902	5 764 220

Source : BCEAO, * Données provisoires

La commission bancaire de l'UMOA indique que les emplois du système bancaire burkinabè ont progressé en 2019 de 10,9 %, pour s'établir à 5 072,3 milliards à fin décembre 2019. Leur structure reste dominée par les crédits à la clientèle à hauteur de 63,5 % et les titres de placement pour 26,2 %, tandis que les parts des titres d'investissement et des autres immobilisations se situaient respectivement à 3,3 % et 3,2 %. Les crédits à la clientèle ont augmenté de 11,6 % en 2019, passant à 3 221,3 milliards de FCFA. Ils sont composés principalement des crédits à court terme (42 %), des crédits à moyen terme (52,6 %), des crédits à long termes (2,7 %) et des créances en souffrance (1,6 %).

Les crédits à court terme s'élevaient à 1 354,7 milliards FCFA en 2019. Ils ont enregistré un accroissement de 4,3 % entre 2018 et 2019. Quant aux crédits à moyen terme, d'un montant de 1 694,6 milliards, ils ont affiché une progression de 19,9 % sur la même période. Les crédits de long terme étaient de 85,9 milliards en 2019, soit une augmentation de 5,8 % par rapport à l'année précédente. S'agissant des créances en souffrance, elles se sont établies, en termes net, à 81,3 milliards, soit une baisse de 11,3 %

entre 2018 et 2019. Les engagements de crédit-bail, pour leur part, ont enregistré une progression 288,6 % sur la même période, atteignant un montant de 4,7 milliards. Les titres de placement se sont établis à 1 332,3 milliards à fin 2019, soit une baisse de 11 %. Pour ce qui est des titres d'investissement et des autres immobilisations, elles affichaient 169,5 milliards et 163,2 milliards, respectivement en hausse de 12,2 % et 5,5 % entre 2018 et 2019.

Au 31 décembre 2019, le taux brut de dégradation du portefeuille client était de 7,6 %. En prenant en compte les provisions, le taux net de dégradation du portefeuille client s'établissait à 2,5 % en 2019. Ce ratio est en baisse de 0,6 % par rapport à l'année 2018.

En 2019, le taux d'intérêt des prêts variait entre 5,48 et 7,38 % d'une banque à une autre contre 4,07 à 6,22 % pour la rémunération de l'épargne. Le taux débiteur moyen est ressorti à 7,27 % en 2019 contre 7,44 % en 2018, soit une baisse de 17 points de base. Selon la BCEAO, la baisse des taux débiteurs s'est maintenue en 2020 avec un taux débiteur moyen évalué à 7,11 %.

Tableau 20 : Taux débiteurs et créditeurs (court, moyen et long termes)

Taux d'intérêt débiteur selon la durée du crédit (en%)	2015	2016	2017	2018	2019	2020
inf ou égale à 1 mois	8,36	7,87	7,22	7,51	7,46	5,87
sup à 1 mois et inf ou égale à 3 mois	6,94	6,87	6,46	6,40	6,62	5,66
sup à 3 mois et inf ou égale à 6 mois	8,40	7,49	7,58	7,39	6,95	6,51
sup à 6 mois et inf ou égale à 1ans	8,83	8,04	7,61	8,32	7,99	7,21
sup à 1 an et inf ou égale à 2 ans	7,49	7,94	6,71	7,57	7,12	7,11
sup à 2 ans et inf ou égale à 5 ans	8,10	7,84	7,95	7,70	7,47	7,38
sup à 5 ans et inf ou égale à 10 ans	7,44	7,24	7,10	7,12	6,99	6,67
Plus de 10 ans	5,22	4,35	5,13	6,21	5,48	4,28
Total	7,97	7,54	7,21	7,44	7,27	6,63
Taux d'intérêt créditeur par nature du dépôt (en%)						
inf ou égale à 1 mois	2,92	4,02	5,25	5,00	5,80	5,22
sup à 1 mois et inf ou égale à 3 mois	5,68	5,81	5,64	5,61	5,68	5,99
sup à 3 mois et inf ou égale à 6 mois	6,04	5,88	5,77	5,99	6,09	6,06
sup à 6 mois et inf ou égale à 1 an	5,36	5,66	5,58	5,21	5,86	5,63
sup à 1 an et inf ou égale à 2 ans	5,72	5,76	5,55	5,64	5,68	5,46
sup à 2 ans et inf ou égale à 5 ans	5,77	5,94	5,98	6,14	5,96	6,07
sup à 5 ans et inf ou égale à 10 ans	5,26	5,32	5,97	6,17	6,21	6,22
Plus de 10 ans	5,75	3,93	2,85	6,22	4,07	5,56
Total	4,70	5,40	5,67	5,70	5,87	5,79

Source : BCEAO

Le secteur de la microfinance occupe une place importante dans l'économie du Burkina Faso. Selon le rapport annuel de la BCEAO sur la situation de la microfinance, en 2020, le Burkina Faso comptait 78 systèmes financiers décentralisés (SFD) avec 606 points de services et 1 387 290 clients. Le montant total des dépôts s'élevait 265,122 milliards de F CFA et l'encours des crédits s'élevait 186,872 milliards F CFA. Entre 2019 et 2020, le montant des dépôts collectés a augmenté de 18,7% et l'encours des crédits a également connu une hausse de 9,7% sur la période. Le montant des crédits en souffrance était estimé à 10,773 milliards F CFA et le taux de dégradation de portefeuilles était 5,8%. Au total 3 SFD étaient en difficulté en 2020.

4.2.2 Marchés financiers

Le marché financier de l'UEMOA est structuré autour du marché des titres de créances (obligations publiques et privées) et du marché des actions. Le marché régional des titres publics a deux (2) composantes : le marché par adjudication et le marché par syndication.

Le marché des titres publics par adjudication est organisé et régulé par la BCEAO à travers l'Agence UMOA-Titres tandis que les titres publics par syndication, les obligations privées et les actions sont, quant à eux, régulés par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers

(CREPMF) et organisés par la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et le Dépositaire Central/ Banque de Règlement (DC/BR).

BRVM : Présentation et rôles

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) est une institution financière spécialisée créée le 18 décembre 1996, conformément à une décision du Conseil des Ministres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) prise en décembre 1993.

La BRVM est une société anonyme dotée d'une mission de service public communautaire. Cette bourse est commune aux 8 pays de l'Afrique de l'Ouest. La BRVM/DC/BR a démarré ses activités le 16 Septembre 1998 à Abidjan. Ses principales missions sont les suivantes :

- l'organisation du marché boursier ;
- la publication des transactions boursières ;
- la diffusion des informations sur la Bourse ;
- la promotion et le développement du marché.

Evolution du marché des obligations et des actions sur le marché de la BRVM

Depuis 2016, la contreperformance du marché boursier de l'UEMOA (BRVM) montre qu'il n'a pas totalement résisté au mouvement général de baisse qui a saisi les marchés financiers du monde. Le recul en 2018 de la BRVM a été particulièrement marqué. Les valeurs préférées en 2015, orientées vers les secteurs de l'agro-alimentaires et de la boisson ainsi que de l'agro-industrie, de la consommation, de l'automobile et équipementier et des banques, ont connu un recul.

La baisse des cours sur la BRVM pourrait s'expliquer d'une part, par la prise de profit de plusieurs gros investisseurs qui avaient fait d'importantes plus-values sur leur investissement. Elle vient aussi du réajustement (rectification) après quatre (4) années de hausse intensive qu'a connu le marché (2012 à 2015) et d'autre part, de la mauvaise compréhension des différents fractionnements faits sur le marché. De nouveaux investisseurs font de la spéculation et la plupart des sociétés cotées n'ont pas réagi face à la chute de leur capitalisation.

L'année 2020 a négativement impacté la BRVM, à l'image de toutes les places financières, à la suite de l'apparition du coronavirus. Le marché régional a enregistré sa baisse trimestrielle la plus importante (-15,79 % au premier trimestre 2020) de ces 10 dernières années. Cependant, les investisseurs ont montré une confiance soutenue dans le potentiel de la BRVM qui a affiché l'un des meilleurs équilibres depuis 2016, et ce malgré la pandémie et l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire. Plus de 35 % des sociétés cotées ont fini l'année dans le vert.

Durant l'exercice boursier 2020, l'Indice BRVM composite est passé de 159,2 le 31/12/2019 à 145,37 le 31/12/2020. La capitalisation boursière du marché d'actions est passée de 4 741 milliards de FCFA à fin 2019 à 4 368 milliards de FCFA à fin 2020, soit une baisse de 7,9 %.

Concernant la capitalisation boursière des obligations, elle s'est élevée à 6 051 milliards de FCFA au 31 décembre 2020 contre 4 233 milliards de FCFA l'année précédente, soit une hausse de 43 %. Cette hausse est liée à la nécessité pour les Etats de soutenir leurs économies respectives dans le contexte de la pandémie.

Tableau 21 : Evolution du marché financier de la BRVM

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Indices BRVM 10	268	290	262	220	154	149	131
Indices BRVM composite	258	304	292	243	172	159	145
Capitalisation boursière composite (actions et obligations) en milliards de FCFA	7 459	9 079	10 216	9 806	8 289	8 973	10 418

Marché Actions	6 320	7 500	7 706	6 836	4 845	4 741	4 368
Marché Obligations	1 139	1 579	2 509	2 970	3 444	4 233	6 051
Nombre de sociétés cotées	38	39	43	45	45	46	46

Source : BRVM

Le marché des actions

En 2020, les sociétés cotées en bourse du Burkina Faso étaient au nombre de trois. Il s'agit de Coris Bank international (CBI), Bank of Africa Burkina Faso (BOABF) et l'Office National des Télécommunications du Burkina Faso (ONATEL). Le 1 avril 2021, CBI affichait une capitalisation globale de 243,2,28 milliards F CFA avec un volume de 32 millions de titres. BOABF affichait une capitalisation globale de 83,6 milliards FCFA, avec un volume de 22 millions de titres et l'ONATEL affichait, quant à elle, une capitalisation globale de 232,56 milliards F CFA avec un volume de 68 millions de titres. Au 1er avril 2021, l'ONATEL et BOABF étaient les seules sociétés burkinabè à être dans le BRVM 10.

Marché des obligations

Selon l'UMOA Titre, le gouvernement burkinabè, à travers le Trésor public, a organisé quatorze (15) émissions de bons du trésor et huit (14) émissions

d'obligations du trésor en 2020. Au total, un montant de 926 milliards de FCFA a été mobilisé en 2020 sur le marché financier sous-régional contre 530 milliards de FCFA en 2019, soit une hausse de 74,7 %. Au cours de l'année 2020, un montant total de 486 milliards de FCFA a été mobilisé à travers les émissions de bons du trésor contre 335 milliards de FCFA en 2019, soit une hausse de 45,07 %. Quant aux obligations, un montant total de 440 milliards a été mobilisé en 2020 à travers les émissions sur le marché sous-régional contre 195 milliards en 2019, soit une hausse de 125,6 %. Les taux d'intérêt en 2020 variaient entre 4,25 % et 6,25 % selon la maturité des titres, soit de 6 mois ou 6 ans.

Entre janvier et mars 2021, le Trésor public burkinabè a organisé douze (3) émissions de bons de trésors et cinq (2) émissions d'obligations de trésor. Au total 150 milliards de FCFA ont été mobilisé sur la période, dont 90 milliards FCFA via les bons de trésors.

Tableau 22 : Les émissions du Burkina Faso depuis 2020

Instrument	Date de l'opération	Date de valeur	Echéance	Montant (million de F CFA)
BAT	24/03/2021	25/03/2021	23/03/2022	30 000
BAT	17/02/2021	18/02/2021	18/08/2021	30 000
OAT	03/02/2021	04/02/2021	04/02/2026	30 000
OAT	20/01/2021	21/01/2021	21/01/2024	30 000
BAT	06/01/2021	07/01/2021	05/01/2022	30 000
OAT ES	18/11/2020	19/11/2020	19/11/2023	50 000
OAT ES	18/11/2020	19/11/2020	19/11/2025	50 000
OAT	04/11/2020	05/11/2020	05/11/2027	40 000

OAT	21/10/2020	22/10/2020	22/10/2027	20 000
BAT	07/10/2020	08/10/2020	06/10/2021	25 000
BAT	16/09/2020	17/09/2020	15/09/2021	25 000
OAT	01/09/2020	02/09/2020	02/09/2023	20 000
BAT	19/08/2020	20/08/2020	18/08/2021	25 000
OAT	11/08/2020	12/08/2020	12/08/2023	25 000
BAT	29/07/2020	03/08/2020	01/11/2020	50 000
BAT	15/07/2020	16/07/2020	14/07/2021	25 000
OAT	06/07/2020	07/07/2020	07/07/2023	25 000
OAT ES	29/06/2020	30/06/2020	13/02/2023	35 000
OAT ES	29/06/2020	30/06/2020	09/04/2025	35 000
BAT	17/06/2020	18/06/2020	16/12/2020	25 000
BAT	03/06/2020	04/06/2020	02/06/2021	25000
BAT	20/05/2020	22/05/2020	20/05/2021	35 000
OAT	20/05/2020	22/05/2020	22/05/2023	35 000
BAT	30/04/2020	04/05/2020	02/08/2020	76 000
BAT	16/04/2020	17/04/2020	15/04/2021	35 000
OAT	16/04/2020	17/04/2020	17/04/2025	35 000
BAT	08/04/2020	09/04/2020	08/07/2020	30 000
OAT	08/04/2020	09/04/2020	09/04/2025	30 000
BAT	25/03/2020	26/03/2020	24/03/2021	25 000
BAT	26/02/2020	27/02/2020	26/08/2020	30 000
OAT	12/02/2020	13/02/2020	13/02/2023	20 000
OAT	22/01/2020	23/01/2020	23/01/2023	20 000
BAT	08/01/2020	09/01/2020	06/01/2021	25 000

Source : UMOA Titres

4.2.3 Mécanismes de souscription à la dette

Tout investisseur basé dans ou en dehors de l'UEMOA peut investir dans les titres publics émis par voie d'adjudication ou par voie de syndication. Les ordres sont passés par le biais des intervenants agréés du marché : syndicat de placement ou toute SGI exerçant sur le territoire de l'Union dans le cadre des émissions par syndication, et établissements de crédit installés dans l'Union ou SGI ayant un compte dans les livres de la Banque Centrale pour ce qui est des émissions par adjudication. Les transactions sur le marché des actions de la BRVM se font par les intermédiaires en bourse, notamment les SGI.

Organisation des marchés par adjudication

Le marché par adjudication est un compartiment du marché des titres publics, sur lequel les Etats-membres de l'UEMOA émettent des bons et obligations du Trésor suivant une procédure d'enchère en vue du financement de leurs budgets.

A la différence du marché par syndication, le marché par adjudication est animé par les acteurs suivants :

- La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), qui est le régulateur de ce marché. A ce titre, elle édicte les dispositions applicables, intervient dans l'organisation des adjudications des titres publics, assure la fonction de Dépositaire Central / Banque de règlement, la compensation, le règlement et la livraison des opérations entre les intervenants possédant un compte dans ses livres, à travers sa plateforme électronique SAGE-TIL-UMOA¹¹;
- Les Etats qui sont les émetteurs de titres de dette publique sur le marché monétaire de l'Union, sous la responsabilité du Ministre chargé des Finances ;

- L'Agence UMOA-Titres, structure régionale en charge de l'émission et de la gestion des titres de dette publique, organise matériellement les émissions et apporte à ce titre, une assistance aux Etats membres dans la mobilisation des ressources sur les marchés de capitaux et la gestion de leur dette ;

- Les investisseurs qui sont les établissements de crédit, les SGI et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la Banque Centrale¹² ;
- Les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) qui sont des établissements de crédit et des SGI ayant obtenu l'agrément des Ministres chargés des Finances des Etats membres de l'UEMOA pour agir en cette qualité et bénéficier ainsi du statut de partenaires privilégiés d'un ou plusieurs Trésor des Etats membres sur les opérations sur les titres de dette publique émis sur le marché régional.¹³

Les titres émis par adjudication s'échangent sur le marché secondaire, suivant une procédure de gré à gré.

Organisation du marché par syndication

Le marché financier régional de l'UEMOA se caractérise par une organisation mixte. En effet, il se compose d'un pôle public constitué du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) et d'un pôle privé qui comprend d'une part, les structures centrales que sont la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) et, d'autre part, les intervenants commerciaux.

Le CREPMF est le régulateur du marché financier régional de l'UEMOA. Ses missions sont, entre autres, de :

- Assurer l'autorisation et le contrôle des procédures d'appel public à l'épargne ;
- Habilitier les structures de gestion du marché et agréer les intervenants commerciaux ;
- Homologuer les tarifs des intervenants commerciaux ;
- Réglementer le fonctionnement du marché ;
- Assurer la surveillance de la régularité des opérations de bourse.

¹¹ Système Automatisé de Gestion des Titres et de la Liquidité de l'Union Monétaire Ouest Africaine.

¹² Tous les autres investisseurs désirant participer devront passer par les intervenants agréés.

¹³ L'opérationnalisation des SVT dans l'UEMOA a démarré le 1^{er} mars 2016.

La BRVM est organisée en un site central basé à Abidjan (Côte d'Ivoire) et représentée dans chaque Etat-membre par une Antenne Nationale de Bourse (ANB). Les principales attributions de la BRVM sont :

- L'habilitation des intervenants boursiers pour l'exercice de leur activité ;
- La gestion du marché, notamment le fait d'assurer la centralisation des ordres d'achat ou de vente, la gestion de la côte, la diffusion des informations du marché, ainsi que la promotion et la vulgarisation de la culture financière au sein de l'UEMOA ;
- La gestion des transactions non dénouées.

Le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) est un établissement financier, dont le rôle est de :

- Procéder à l'habilitation des postulants à la fonction de teneur de compte ;
- Assurer le règlement des négociations et la gestion du service financier des titres ;
- Assurer la tenue des comptes courants des valeurs mobilières ouverts par les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) dans ses livres ;
- Assurer la conservation et la circulation scripturale des valeurs mobilières ;
- Procéder au paiement en numéraire, en qualité de banque de règlement, des soldes des

transactions boursières.

Dans le cadre de l'organisation des émissions par syndication, les Etats confient le processus de placement des titres à un syndicat de placement, dont les membres sont constitués de SGI agréées par le CREPMF. Par ailleurs, l'émetteur choisit parmi les membres du syndicat de placement un chef de file, en charge de missions spécifiques dans le processus d'émission.

Depuis sa création, les principaux produits présents sur le marché financier régional sont les actions et les obligations. Au cours des dernières années, plusieurs nouveaux produits tels que le refinancement hypothécaire, la titrisation (Fonds Commun de Titrisation de Créances Sukuk) y ont été introduits. Les titres émis par syndication s'échangent sur le marché secondaire sur la plateforme de négociation électronique de la BRVM

4.3 Taux d'inflation

Le taux d'inflation est estimé à 1,9 % en 2020 au Burkina Faso contre -3,2 % en 2019. Sur la période 2014-2020, le Burkina a respecté la norme communautaire de l'UEMOA relative au taux d'inflation ($\leq 3\%$) avec un taux d'inflation qui s'est situé entre -0,3 % et 1,9 %. La bonne tenue de la campagne agricole 2018/2019 et la poursuite des mesures gouvernementales de lutte contre la vie chère (la vente des céréales à prix social dans les zones déficitaires, le contrôle des prix des produits de grande consommation, l'ouverture de points de vente de céréales à prix subventionnés) expliqueraient la maîtrise de l'inflation. Le taux d'inflation espéré en 2021 est estimé à 1,8 % en prenant compte l'impact de la COVID 19.

Tableau 23 : Evolution du taux d'inflation.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taux d'inflation (en %)	- 0,3	0,9	- 0,2	2,9	1,9	- 3,2	1,9	1,8

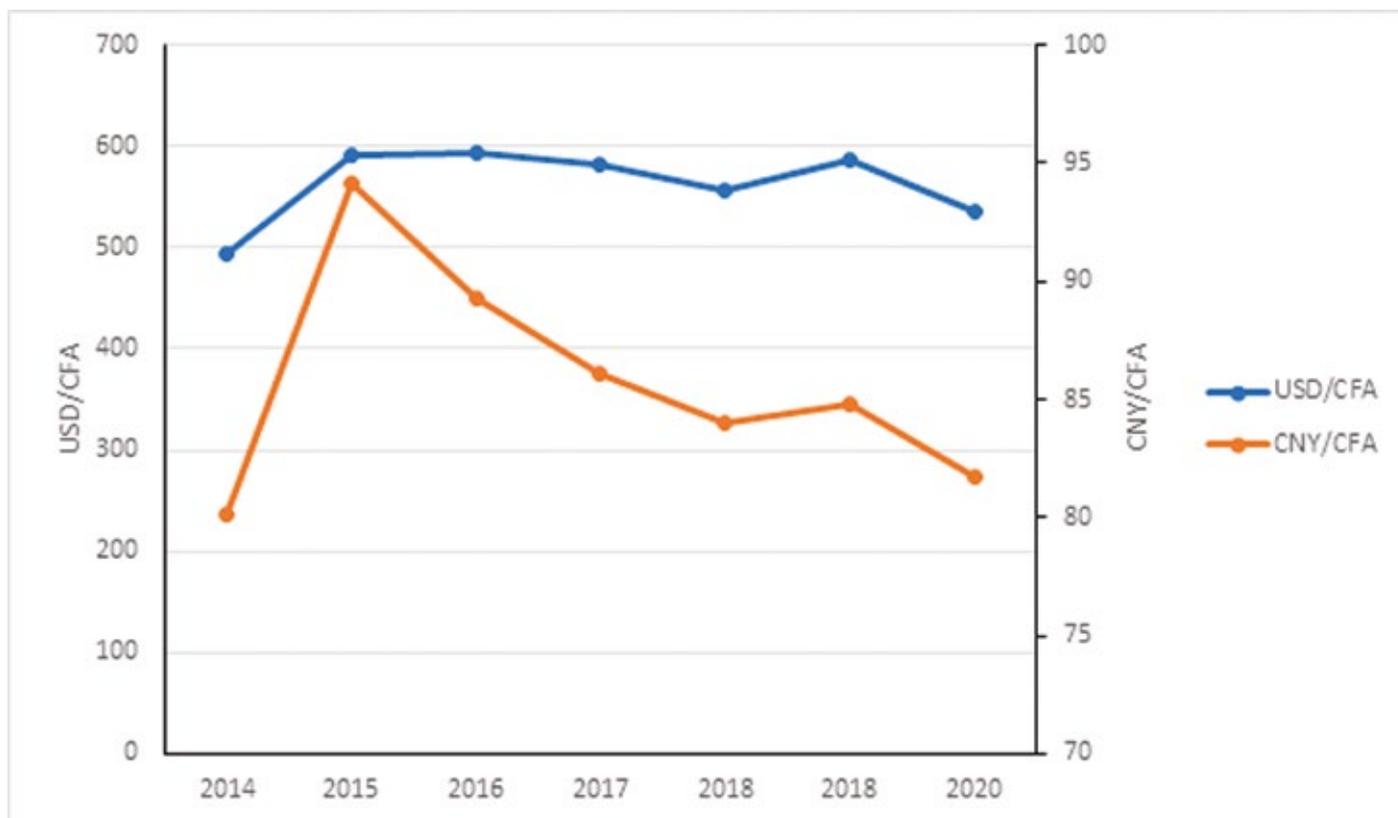
Source : BCEAO

4.4 Taux de change

Le taux de change entre le Dollar US et le Franc CFA a légèrement baissé entre 2015 et 2020, passant de 1 USD pour 591 FCFA à 1 USD pour 534,56 F CFA (Figure 2). Quant au taux de change entre le Yuan

chinois et Franc CFA, il passé de 1 CNY pour 94 F CFA en 2015 à 1 CNY pour 81,76 en 2020. Le franc CFA s'est légèrement apprécié par rapport à ces deux monnaies particulièrement importantes pour le financement de l'économie du pays durant la période 2015-2020.

Figure 2 : Evolution du taux de change USD/FCFA et CNY/FCFA



Source : BCEAO

4.5 Réserves étrangères

Les principaux actifs recensés au niveau de la Banque centrale sont les avoirs de réserve, c'est-à-dire les avoirs extérieurs mis à la disposition ou sous le contrôle des autorités monétaires. Les réserves

du Burkina Faso sont centralisées au niveau de la BCEAO conformément aux principes de la zone Franc. Le tableau 24 montre que les réserves du Burkina Faso sont passées de 349,9 à 1031,9 milliards de francs CFA de 2014 à 2019, et s'élevaient à 970,2 milliards de FCFA en 2020.

Tableau 24 : Evolution des réserves étrangères

Actif extérieur	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	Milliards de francs CFA							
Avoirs officiels de réserve	40,4	47,0	40,6	33,3	22,0	24,1	31,3	134,1
Or monétaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Monnaie étrangère	0,8	0,8	2,6	2,0	1,0	1,7	1,8	2,3
Dépôts et Titres inclus dans les réserves officielles	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Position de réserve au FMI	4,3	8,5	7,1	21,2	13,5	19,8	17,07	13,3
Avoirs en Droits de tirage spéciaux (DTS)	35,3	37,7	31,0	10,1	7,5	2,6	12,4	118,5
Autres actifs extérieurs	251,3	302,8	517,9	588,5	875,7	905,4	1000,6	836,1
Total	291,6	349,9	558,5	621,8	897,8	929,5	1031,9	970,2

Source : BCEAO

5.1 Balance des paiements

Selon la BCEAO, le solde de la balance des paiements courants est ressorti déficitaire de 101,1 milliards en 2020 contre -306,9 milliards en 2019, soit une amélioration de 205,8 milliards (+67,1 %). Cette évolution du solde courant reflète le recul du déficit de la balance des biens et services et l'accroissement de l'excédent du compte du revenu secondaire. Le déficit du compte du revenu primaire s'est en revanche creusé. Le déficit des échanges de biens et services s'est réduit de 35,2 % en 2020 comparativement à 2019, en lien avec l'amélioration du solde commercial (baisse des importations de 0,9% et augmentation des exportations de 8,8 %), en dépit du creusement du déficit des échanges de services (+19,8 %). Ce déficit est lié notamment à la progression de la facture du fret sur les importations de marchandises.

Le solde de la balance des biens s'est affiché excédentaire pour la troisième année consécutive (161,1 milliards F CFA en 2018, 214,3 milliards F CFA en 2019 et 436,2 milliards F CFA en 2020), en lien avec le dynamisme de l'activité dans le secteur minier. En revanche, le solde de la balance des ser-

vices, structurellement déficitaire, s'est dégradé de +19,9 % en passant de -539,8 milliards en 2019 à -647,2 milliards en 2020.

Le solde structurellement déficitaire du compte du revenu primaire s'est amélioré de 18,1 % en 2020, en s'établissant à -245,2 milliards. Le solde excédentaire du compte du revenu secondaire a augmenté en passant de 318,0 à 355,1 milliards entre 2019 et 2020, soit une hausse de 11,7 %. Cette performance est imputable à l'accroissement des transferts en faveur de l'Administration publique.

Au terme de l'année 2020, le compte de capital a affiché un solde excédentaire de 278,8 milliards, en forte augmentation de 152,8 milliards par rapport à 2019, soit +121,4 %. Cette progression est liée notamment à la progression des transferts en capital sous forme de dons projets au profit de l'Administration publique. Le solde du compte financier (flux net des actifs et passifs financiers) a enregistré des entrées nettes de 297,4 milliards en 2020 contre 252,9 milliards en 2019, soit une augmentation de 44,5 milliards.

Tableau 25. Evolution de la balance de paiements du Burkina Faso entre 2016 et 2020

En milliard FCFA	2016	2017	2018	2019	2020 (Estimation)	2021 (projections)
Balance du compte courant	- 462,4	- 520,4	- 369,3	- 306,9	- 101,1	- 310,6
Balance commerciale sur les biens et services	- 471,7	- 521,6	- 364,1	- 325,5	- 211,0	- 325,2
Balance des biens	- 0,4	- 3,1	161,1	214,3	436,2	352,4
Exportations FOB	1 676,4	1 887,3	2 196,4	2 301,3	2 503,5	2 662,6
Dont coton	198,4	253,3	250,4	206,1	153,7	189,1
Dont Or	1 091,8	1 278,4	1 492,5	1 685,8	1 857,9	1 902,6
Importations FOB	- 1 676,7	- 1 890,4	- 2 035,2	- 2 087,0	- 2 067,3	- 2 310,2
Importations CAF	- 1 983,5	- 2 267,1	- 2 436,0	- 2 491,6	- 2 474,4	- 2 765,1
Dont pétrole	- 425,7	- 478,9	- 420,5	- 455,2	- 358,8	- 434,0
Dont produits alimentaire	- 175,6	- 178,4	- 182,5	- 161,7	- 209,5	- 222,5
Services (net)	- 471,4	- 518,5	- 525,3	- 539,8	- 647,2	- 677,6
Balance des revenus primaires	- 231,8	- 230,4	- 267,0	- 299,5	- 245,2	- 246,4

Balance des revenus secondaire (transfert)	241,1	231,5	261,8	318,0	355,1	260,9
Compte en capital	150,1	172,8	175,8	125,9	278,8	277,7
Acquisition et vente d'actifs non financiers	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2
Transfert en capital	150,0	172,6	175,6	125,8	278,6	277,5
Compte financier	- 554,9	- 599,1	- 313,2	- 252,9	- 297,4	- 216,2
Dont investissements directs	- 201,6	4,5	- 111,5	- 85,9	- 72,8	- 120,5
Dont Autres investissements	- 345,4	- 491,2	- 51,5	- 47,1	- 73,8	- 28,5
Erreurs et omissions statistiques	- 3,3	- 4,5	1,2	- 4,2	0,0	0,0
Solde global	239,4	247,0	121,0	67,7	475,1	183,3
Réévaluations et autres flux non transactionnels	75,6	30,4	- 7,6	0,0	0,0	0,0
Variation des avoirs extérieurs nets	- 315,0	- 277,4	- 113,4	- 67,7	- 475,1	- 183,3

Source : BCEAO

5.2 Commerce régional

5.2.1 Politiques commerciales régionales

Les pays d'Afrique de l'Ouest sont engagés dans de nombreuses négociations commerciales tant aux niveaux régional (processus d'intégration) que bilatéral (accord de partenariat économique intérimaire - APEI) et multilatéral (Organisation mondiale du commerce – OMC et APE régional).

La bonne articulation entre les différentes négociations au niveau régional et international (TEC ; APE ; OMC, AGOA, etc.) est indispensable pour atteindre les objectifs de performances commerciales des Etats-membres de l'UEMOA.

Les politiques commerciales nationales et régionales en Afrique de l'Ouest dépendent de différents espaces. En effet, l'espace de négociation régional est articulé autour des éléments suivants :

- La finalisation du tarif extérieur commun (TEC) au niveau de la CEDEAO, et donc sur la constitution d'une Union douanière ;
- Un espace de négociation bilatéral, notamment entre la région Afrique de l'Ouest et l'UE, concernant l'APE ;

- Un espace de négociation multilatéral, qui renvoie aux règles de l'OMC, dont tous les Etats d'Afrique de l'Ouest sont membres (à l'exception du Libéria qui a le statut d'observateur). Notons que chaque pays négocie individuellement et que l'UEMOA et la CEDEAO n'ont qu'un statut d'observateur ad hoc dans la commission commerce et développement à l'OMC.

S'agissant spécifiquement de l'UEMOA, celle-ci dispose d'une politique commerciale commune fondée en particulier sur :

- Un marché commun mis en place au 1^{er} juillet 1996 pour les produits locaux et non transformés (produits de l'Union relevant du règne animal, minéral et végétal) et l'artisanat traditionnel, et jusqu'au 1^{er} janvier 2000 pour les produits industriels agréés. Ce marché commun a été élargi à tous les pays de la CEDEAO en 2004 ;
- Une Union douanière mise en place au 1^{er} janvier 2000, basée sur un TEC applicable à l'ensemble des pays membres de l'UEMOA, qui comprend quatre catégories de produits, taxés de 0 à 20 %, en vigueur jusqu'au 1^{er} janvier 2015, date à laquelle le TEC UEMOA a été remplacé par le TEC CEDEAO qui consacre

l'élargissement de l'Union douanière aux 15 pays de la CEDEAO.

- Des règles d'origine et de concurrence commune, une harmonisation de la TVA et des droits d'accise, une harmonisation et la reconnaissance mutuelle des normes, des mesures de sauvegarde et de protections communes (taxe dégressive de protection (TDP), taxe conjoncturelle à l'exportation (TCI), valeurs de références et droit antidumping).

L'UEMOA dispose par ailleurs d'un programme régional de promotion commerciale, « *d'une stratégie régionale et d'un cadre logique mise en œuvre du programme d'aide pour le commerce de l'UEMOA* ». L'objectif général de la stratégie d'aide pour le commerce est de permettre aux Etats-membres d'augmenter leurs exportations de biens. Le cadre logique sert de base à un programme dans lequel s'inscrivent les donateurs internationaux, ainsi que les institutions financières nationales et régionales. Il identifie cinq objectifs spécifiques correspondant aux catégories de l'aide au commerce :

- Assurer l'appropriation et la maîtrise des politiques et réglementations commerciales par les experts des Etats-membres et de la Commission ;
- Développer le commerce intra régional et international des Etats-membres ;
- Renforcer les infrastructures liées au commerce dans la sous-région ;
- Diversifier et accroître les capacités de production des Etats-membres ;
- Réaliser des ajustements indispensables et prendre en compte les autres besoins liés au commerce.

Les besoins et priorités ont été identifiés sur la base du Programme économique régional (PER) qui constitue le cadre de référence du processus d'intégration de l'UEMOA, ainsi que des programmes de renforcement des capacités existants dans les Etats.

• **Le Tarif Extérieur Commun**

Les règles en vigueur aux frontières de la CEDEAO en matière de politique douanière sont celles édictées par le tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO. Les règles d'origine applicables, sont quant à elles, définies par le Schéma de la Libéralisation des Echanges (SLE).

Le TEC vise à harmoniser les droits de douane et les taxes en vue d'approfondir l'intégration économique à travers l'instauration d'une Union douanière, la mise en place d'une plate-forme pour construire la politique commerciale commune et les négociations commerciales régionales telles que l'APE ; stimuler la capacité de production régionale et d'investissement, et consolider le marché régional.

Le TEC est organisé autour d'une architecture comprenant :

- (i) Une Nomenclature Tarifaire et Statistique (NTS), c'est-à-dire une nomenclature douanière commune basée sur le Système Harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) adoptée par la Communauté ;
- (ii) Un tableau des droits et taxes applicables aux produits importés et qui comprend : le droit de douane (DD), la redevance statistique (RS) et le prélèvement communautaire de la CEDEAO (PC CEDEAO) ;
- (iii) Les mesures de défense commerciale ou les mesures complémentaires de protection le cas échéant pouvant générer des droits pouvant influencer sur le prix final des produits importés dans la Communauté de pays tiers ;
- (iv) Le taux de redevance statistique fixé à 1 % applicable indifféremment à tous les produits importés, exonérés ou non ;
- (v) La base de taxation pour l'application du tarif extérieur commun est ad valorem.

La structure de droits de douanes du TEC est présentée dans le tableau suivant :

Catégorie	Description	Taux
0	Biens sociaux essentiels	0 %
1	Matières premières de base et biens d'équipement	5 %
2	Produits intermédiaires	10 %
3	Biens de consommation finale	20 %
4	Biens spécifiques pour le développement économique	35 %

Le TEC a été établi en respectant les exigences du Système Harmonisé de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) et celles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) relatives aux Accords Commerciaux Régionaux (article 24 du GATT).

- **Les règles spécifiques applicables au**

commerce extérieur de marchandises des pays de la CEDEAO

Plusieurs régimes commerciaux sont en vigueur au sein de la CEDEAO. Le tableau suivant présente les régimes existants en fonction des partenaires commerciaux.

PARTENAIRES	REGIMES SPECIFIQUES
Union Européenne (UE)	APEI, SPG, SPG+, TSA
CEDEAO	TEC, SLE
Reste AFRIQUE	Accords bilatéraux
USA	AGOA
ASIE	Accords Bilatéraux
Autres pays industrialisés	Système de Préférences Généralisées (SPG)
Reste du monde	Accords bilatéraux, SPG

En attendant l'application de l'APE, différents régimes tarifaires s'appliquent selon le statut des pays dans le cadre du commerce entre la CEDEAO et l'UE :

- **La Côte d'Ivoire et le Ghana** ont ratifié des APE intérimaires en 2016. L'APE de la Côte d'Ivoire est en application provisoire depuis le 4 septembre 2016 et l'APE du Ghana s'applique depuis le 15 décembre 2016. Ces APE intérimaires garantissent à ces deux pays un accès total au marché européen et prévoient à terme une libéralisation de 80 % des lignes

tarifaires par la Côte d'Ivoire et le Ghana, étalée sur une période de 15 ans¹⁴ ;

- **Le Nigéria** bénéficie dans le cadre du SPG, d'une réduction des droits de douane européens sur environ 1/3 des lignes tarifaires et d'une exemption totale des droits de douane sur 1/3 de lignes tarifaires supplémentaires
- **Le Cap Vert** bénéficie du SPG+ qui octroie une exemption de droits de douane européens sur environ 2/3 des lignes tarifaires ;

¹⁴ Sur 11 ans (2019-2029) actuellement en ce qui concerne la Côte d'Ivoire.

- **Les douze** autres pays (y compris les sept pays de l'UEMOA en dehors de la Côte d'Ivoire), du fait de leur statut de PMA, bénéficient du SPG Tout sauf les armes qui leur octroie un accès au marché européen pour toutes leurs exportations vers l'UE sans droit ni quota.

5.2.2 Echanges régionaux en valeur

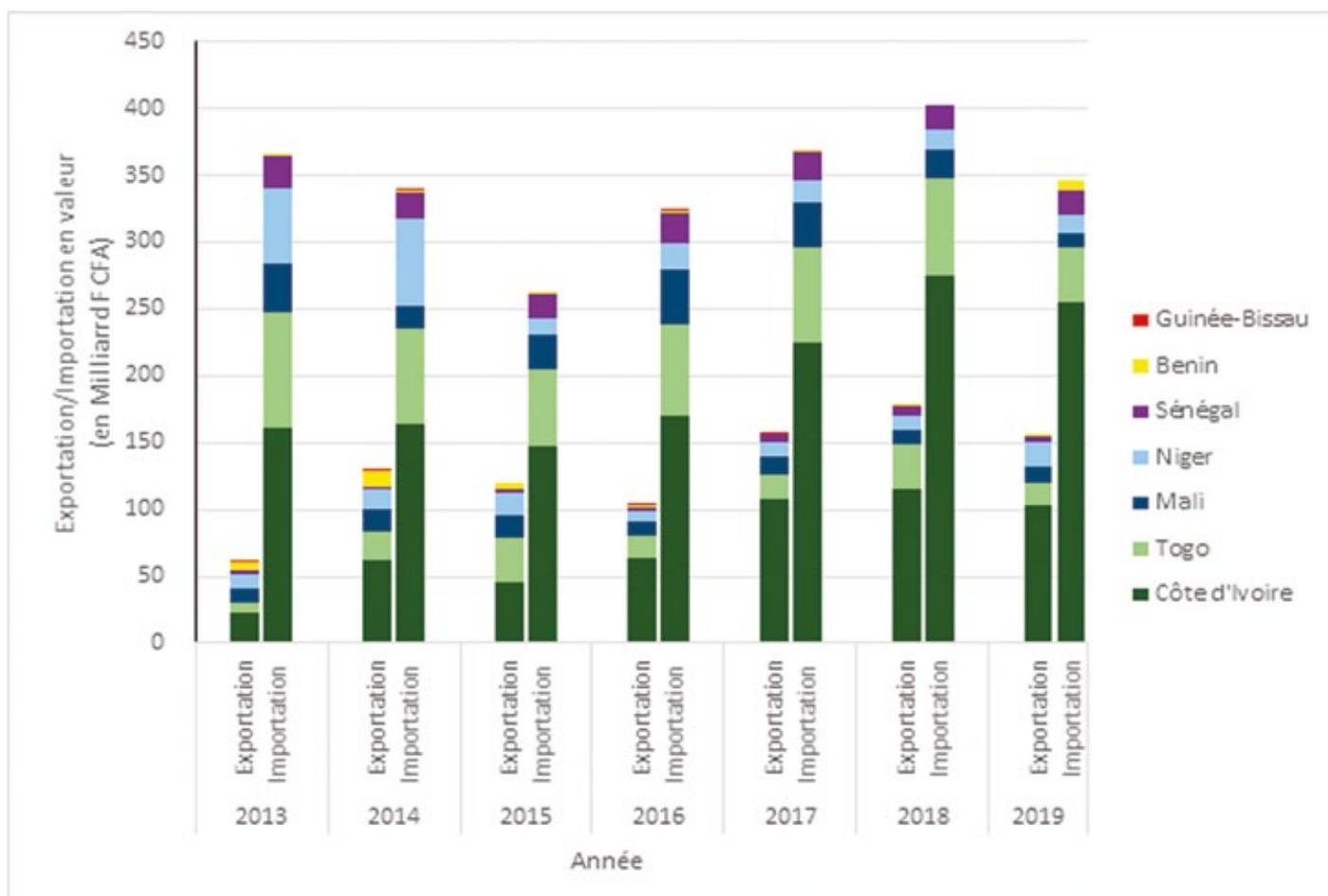
L'évolution des échanges régionaux du Burkina Faso avec le reste des sept (7) pays de l'UEMOA entre 2014 et 2019 montre que le pays a une balance commerciale intra-zone déficitaire sur toute la période (Figure 3). Les exportations du Burkina Faso, en 2019, vers les autres pays de l'UEMOA ont atteint 155,7 milliards FCFA répartis par ordre d'importance croissant de la façon suivante : la Côte d'Ivoire avec 103,45 milliards F CFA (66,4 %), le Togo avec 15,76 milliards FCFA (10,18 %), le Mali avec 13,41 milliards FCFA (8,6 %), le Niger avec 17,20 milliards FCFA (11 %), le Sénégal avec 5,2 milliards FCFA (3,4 %) et le Bénin avec 0,68 milliard FCFA (0,4 %). Il n'y a presque pas eu d'exportations vers la Guinée-Bissau.

En ce qui concerne les importations, les fournisseurs du Burkina Faso en 2019 dans l'espace UEMOA, par

ordre d'importance, ont été la Côte d'Ivoire avec 255,47 milliards FCFA (73,9 %), le Togo 41,04 milliards FCFA (11,9 %), le Niger avec 12,65 milliards FCFA (3,7 %), le Sénégal avec 19,32 milliards FCFA (5,6 %), le Mali avec 10,8 milliards FCFA (3,1 %) et le Bénin avec 6,42 milliard F CFA (1,9 %), et. La Côte d'Ivoire reste donc le principal client et fournisseur du Burkina Faso dans l'espace UEMOA avec plus de 60 % des exportations et des importations du pays.

En 2019, les importations intra-UEMOA du Burkina Faso représentaient environ 2,21 fois ses exportations dans la zone. En 2018, ce ratio était de 2,26 contre 2,6 en 2014. De façon générale, on note une baisse du ratio importation sur exportation sur la période 2014-2019, ce qui dénote une amélioration de la capacité du Burkina Faso à exporter vers le reste de la région. Le degré d'ouverture de l'économie burkinabè vis-à-vis des autres pays de l'UEMOA reste néanmoins faible. En 2018, il se situait autour de 34,2 % contre 34,6 % en 2017. En moyenne, sur la période 2014-2018, cet indicateur est ressorti à 32,9 %. Selon la BCEAO, le degré d'ouverture de l'économie burkinabè, mesuré par le rapport entre la somme des importations et des exportations des biens et services, et le double du PIB, s'est situé à 29,7 % en 2019, contre 30,1 % en 2018.

Figure 3 : Evolution des exportations et des importations entre le Burkina Faso et les autres pays de l'UEMOA de 2014 à 2019



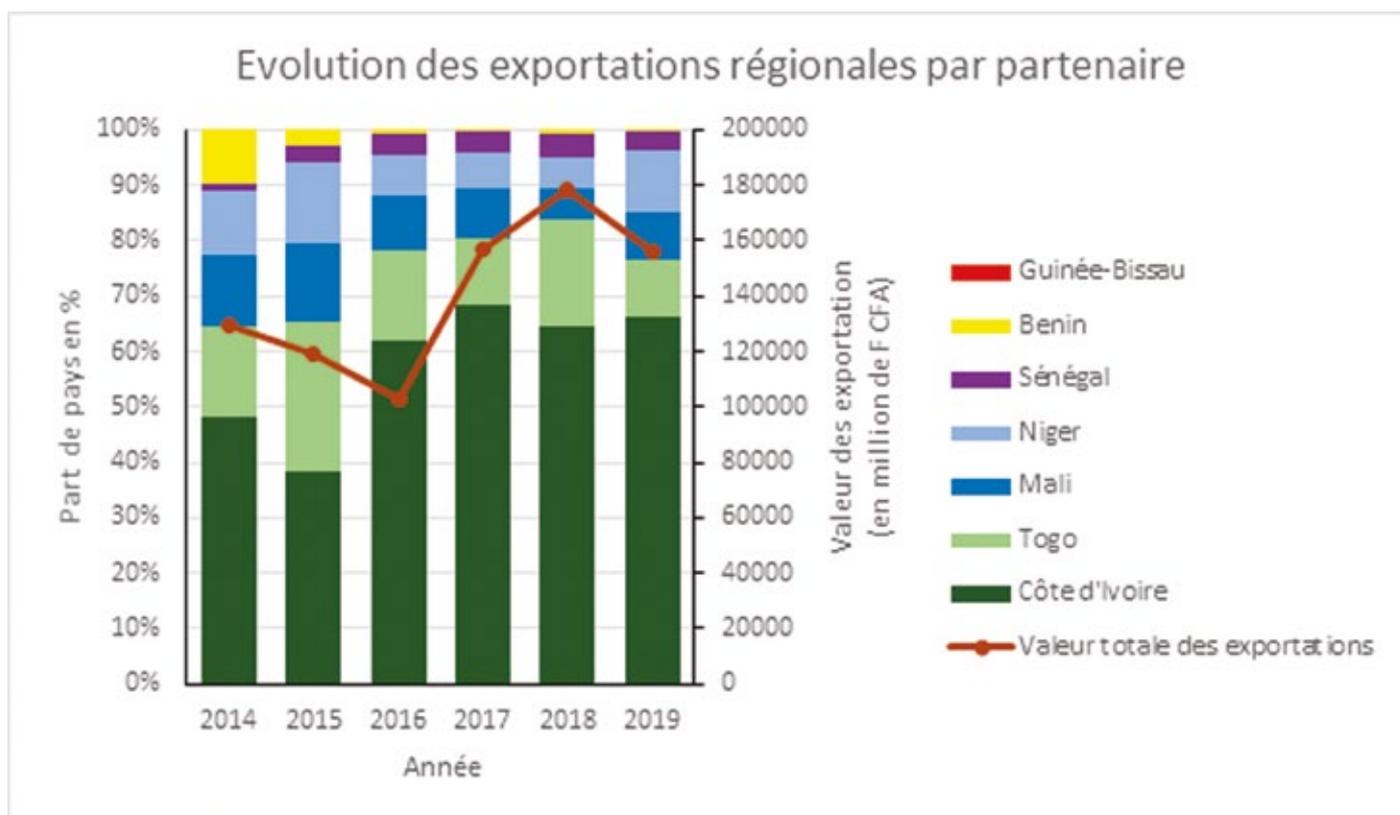
Source : Ministère du commerce, INSD, BCEAO

5.2.3 Echanges régionaux par partenaire

Les échanges régionaux du Burkina Faso montrent une certaine stabilité dans la structure du commerce avec les sept (07) autres pays de la zone UEMOA. La Côte d'Ivoire est ainsi le premier partenaire à l'exportation. Son poids dans les exportations est passé de 48,5 % à 66,4 % entre 2014 et 2019 (Figure 4). Le Niger, le Togo et le Mali viennent ensuite respectivement en 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} position en tant que partenaires clés à l'exportation en 2019 et cet ordre est

le même depuis 2014 avec juste un changement de position entre le Togo et le Niger en 2019. Ces trois partenaires représentaient respectivement des parts de 11 %, 10,1 % et 8,6 % en 2019 avec des variations de quelques points les années précédentes. Enfin, le Sénégal, le Bénin et la Guinée-Bissau sont respectivement 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} dans l'ordre des pays partenaires à l'exportation en 2019 représentant respectivement 3,4 %, 0,4 % et moins de 0,01 % de la valeur des exportations en 2019.

Figure 4 : Structure des exportations par destination pour les exportations vers les sept autres pays de la zone UEMOA entre 2014 et 2019

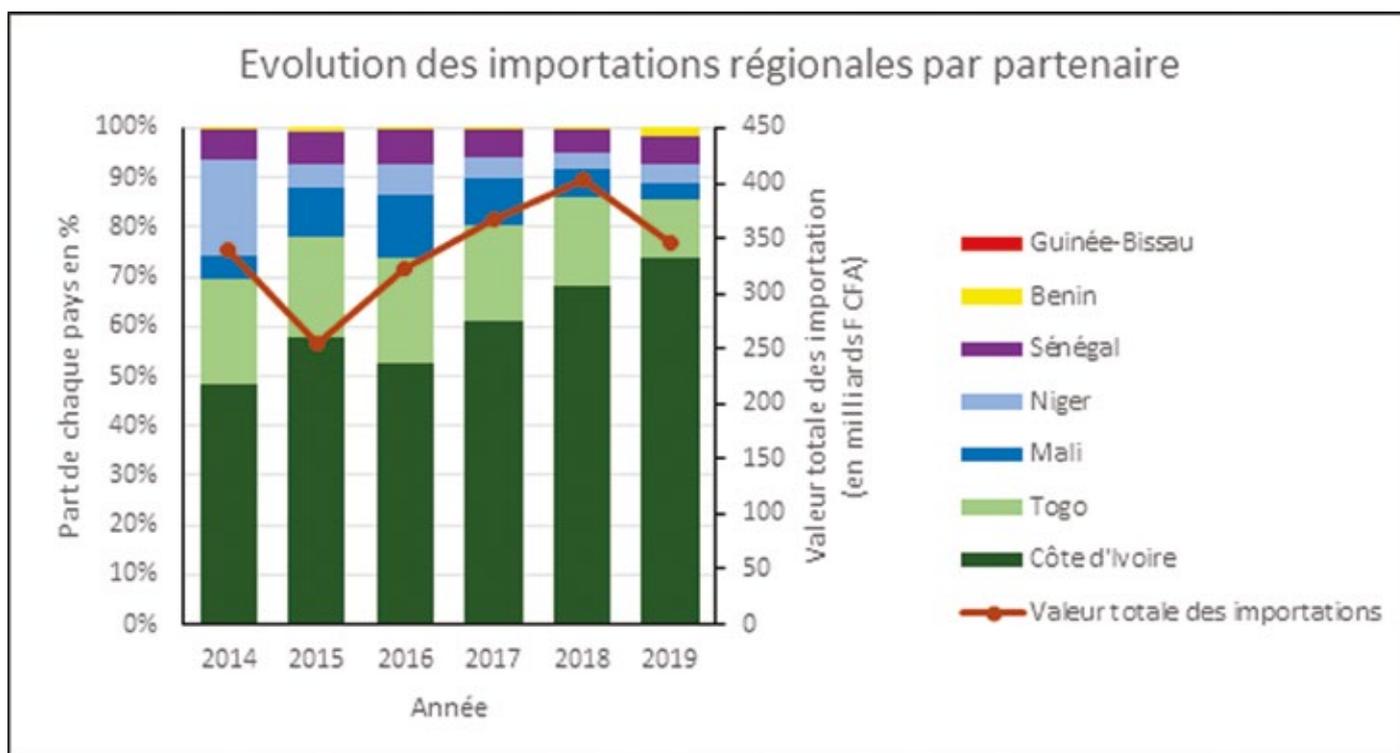


Source : Ministère du commerce, INSD, BCEAO

En termes d'importations en provenance de la zone UEMOA, la Côte d'Ivoire demeure le premier fournisseur du Burkina Faso. Son poids dans les importations totales du Burkina Faso était de 73,9 % entre 2019 contre 68,2 % en 2018 (Figure 5). Le Togo est le deuxième fournisseur du pays avec 11,9 % en 2019 contre 18,1 % en 2018 des importations. Le Sénégal, le Niger et le Mali occupent respective-

ment la troisième, la quatrième et cinquième place avec respectivement 5,6%, 3,7 % et 3,1 % des importations totales en 2019 avec des variations de quelques points les années précédentes. Le Bénin et la Guinée-Bissau viennent en sixième et septième position avec respectivement 1,9 % et moins de 0,01% des importations intra-UEMOA du Burkina Faso en 2019.

Figure 5 : Structure des importations par fournisseur pour les importations en provenance des sept autres pays de la zone UEMOA entre 2014 et 2019



Source : Ministère du commerce, INSD, BCEAO

5.2.4 Echanges régionaux par type de produit

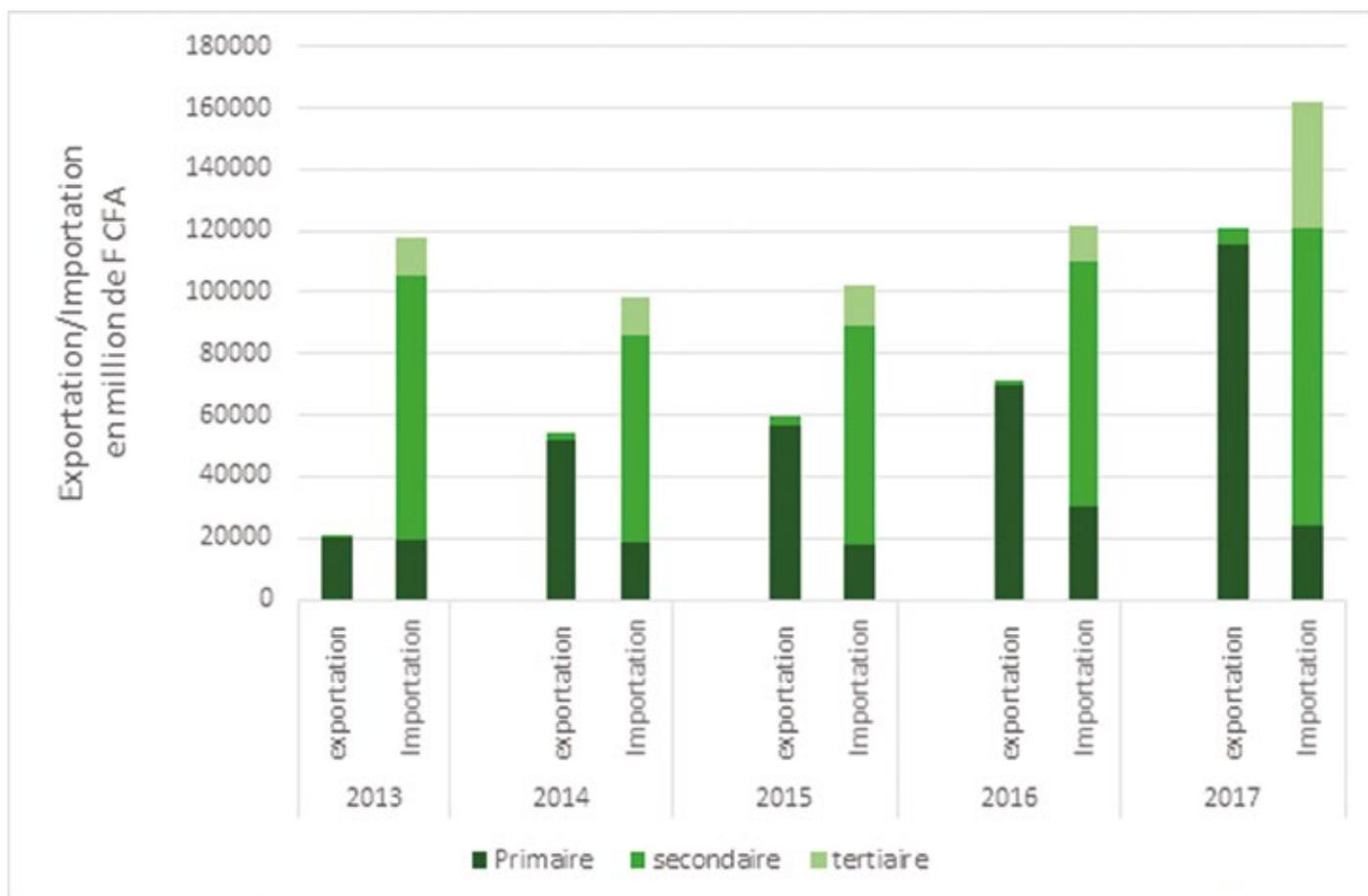
Les exportations du Burkina Faso dans l'espace UEMOA sont essentiellement orientées vers la Côte d'Ivoire et le Togo. Les produits exportés vers ces deux pays sont dominés par les produits du secteur primaire composés essentiellement de zinc sous forme brute, de graines de sésame, des noix de cajou, des graines et fruits oléagineux, des produits maraîchers. Le montant total des produits du secteur primaire exportés vers ces deux pays était d'environ 115,3 milliards FCFA en 2017 contre 20 milliards F CFA en 2013 (Figure 6). Le montant total des exportations des produits du secteur secondaire vers ces deux pays était de 5,2 milliards F CFA en 2017 contre 1,2 milliard FCFA en 2013. Ces produits sont composés principalement de fils retors ou câble de coton, tombereaux automoteurs et dericks automobiles pour le sondage. Le Burkina Faso n'échange quasiment pas de services avec ces deux

pays. Le zinc sous forme brute représentait environ 79,5 % des exportations totales du pays vers la Côte d'Ivoire et le Togo.

Les importations du Burkina Faso en 2017 en provenance de ces deux pays étaient dominées par les produits du secteur secondaire, suivis des produits des secteurs tertiaire et primaire. Le montant total des importations en provenance de ces deux pays en 2017 était d'environ 162 milliards FCFA contre 117,6 milliards F CFA en 2013. Les produits du secteur secondaire importés de la Côte d'Ivoire et du Togo comprend essentiellement les huiles de pétrole¹⁵, le ciment hydraulique et les produits laminés. Les produits du secteur primaire sont composés principalement d'huile de palme et ses fractions, du lait et crème de lait. En ce qui concerne, les produits du secteur tertiaire, on note essentiellement l'énergie électrique et les vêtements.

¹⁵ Pour le Togo, il s'agit de produits pétroliers en transit.

Figure 6 : Principaux produits par catégorie échangés avec les principaux partenaires de l'UEMOA



Source : DGC, Ministère du Commerce

5.3 Commerce international

5.3.1 Politique commerciale

Le cadre de formulation et de mise en œuvre des politiques commerciales du Burkina Faso est constitué par les lois et les règlements sur les échanges commerciaux. Les lois et règlements en rapport avec les échanges commerciaux du Burkina Faso sont perçus essentiellement à travers la Constitution, les textes législatifs et réglementaires, le code minier et le code des investissements. Les objectifs généraux de la politique commerciale du Burkina Faso se résument ainsi :

- Mettre en place les conditions favorables à la libéralisation du commerce ;
- Améliorer les conditions réglementaires de création et d'exercice de l'entreprise privée, tant pour les nationaux que pour les investissements étrangers à travers la création des Centres de Formalité des Entreprises ;

- Favoriser le développement des affaires dans un cadre de sécurité juridique conforme aux normes internationales ;
- Poursuivre les mesures d'adaptation des réglementations nationales avec celles en vigueur dans l'UEMOA, la CEDEAO et l'OMC.

La politique du Burkina Faso en matière de commerce des marchandises consiste essentiellement en la mise en œuvre des actes de l'UEMOA. Ces dispositions s'inspirent de celles de l'article 18 du code des douanes de l'UEMOA. Le régime des importations et des exportations est règlementé par l'Ordonnance n° 91-069 du 25 novembre 1991 et son Décret d'application n° 91-034 du 27 novembre 1991 ainsi que la loi n° 15/94 du 5 mai 1994 portant organisation de la concurrence et de la consommation qui a été modifiée par la loi n°33-2001/AN du 4 décembre 2001. Les mesures du commerce extérieur burkinabè ne dérogent pas aux principes communautaires.

Au nombre des accords et arrangements conclus par le Burkina Faso, on peut relever les accords multilatéraux, les accords régionaux, les accords bilatéraux et les accords préférentiels. Au titre des accords multilatéraux, le pays est membre du GATT depuis 1963 et a ratifié l'Accord instituant l'OMC devenant ainsi Membre fondateur de cette organisation le 3 juin 1995. En ce qui concerne les accords régionaux, le Burkina Faso est membre fondateur de l'UEMOA créée le 10 janvier 1994. Il est aussi membre de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Le Burkina Faso a institué des consultations bilatérales avec certains de ses partenaires. Cette dynamique de partenariats a permis au pays d'engager des négociations en vue de la signature de plusieurs protocoles d'accords de promotion commerciale et de protection des investissements avec les partenaires bilatéraux. Le pays a renoué ses relations diplomatiques avec la République Populaire de Chine le 28 mai 2018 avec la signature de plusieurs protocoles d'accord de coopération commerciale et protection des investissements.

Au niveau des accords préférentiels, la loi américaine sur la croissance et les opportunités économiques en Afrique (AGOA) est une partie intégrante de la loi 2000 sur le commerce et le développement. Déclaré éligible à l'AGOA le 10 décembre 2004, le Burkina Faso a tout mis en œuvre pour se conformer aux exigences de cette loi et pour obtenir le visa textile afin de permettre à ses opérateurs économiques de tirer avantage de l'AGOA. Dans le cadre du traitement spécial et différencié de l'OMC, l'Union européenne s'est engagée à accorder un accès aux marchés de 97 % des lignes tarifaires des pays les moins avancés. Le système généralisé de préférence « tout sauf les armes et les munitions », entré en vigueur en 2001, accorde en franchise de douane et sans contingentement à 97 % des produits en provenance des PMA bénéficiaires dont le Burkina Faso. Les accords commerciaux qui lient le Burkina Faso et ses principaux partenaires sont résumés dans le *tableau 26*.

Tableau 26. Accords commerciaux liant le Burkina Faso et ses principaux partenaires

Accord régissant l'échange de biens et services	Pays concernés
Traité de l'UEMOA	Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal, Togo, Benin, Guinée -Bissau
Traité de la CEDEAO	Ghana, Nigéria, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal, Togo, Benin, Guinée - Bissau, Libéria Sierra Leone, Cap - Vert, Guinée
Accord de Marrakech instituant l'OMC	AFRIQUE : Ghana, Nigéria, Côte d'Ivoire, Mali Niger, Sénégal, Togo, Benin, Guinée - Bissau Libéria, Sierra Leone, Cap - Vert, Guinée, Maroc Egypte, Tunisie, Afrique du Sud
	ASIE : Inde, Singapour, Vietnam, Japon, Chine, Dubaï, Thaïlande, Indonésie, Liban, Birmanie, Corée du Sud.
	AMERIQUE : USA, Canada, Brésil, Haïti, Guadeloupe (France), Paraguay, Guatemala, Pérou

	<p>EUROPE : Turquie, Russie, France</p> <p>Suisse, Pays - Bas, Danemark, Royaume - Unis</p> <p>Turquie, Allemagne , Espagne, Belgique, Luxembourg</p> <p>Italie, Suède, Finlande</p>
Traité de la Commission Economique pour l’Afrique (Union Africaine)	Ghana, Nigéria, Côte d’Ivoire, Mali, Niger, Sénégal, Togo, Benin, Guinée - Bissau, Libéria Sierra Leone, Cap - Vert, Guinée, Maroc, Egypte Tunisie, Afrique du Sud
Accord entre le Burkina Faso et la République de Guinée (accord ratifié le 26 août 2004)	Guinée
Accord sur l’encouragement et la protection réciproques des investissements entre le gouvernement du Burkina Faso et le gouvernement du Royaume du Maroc, ratifié le 22 avril 2008.	Maroc
Accord de protection des investissements et de non double imposition entre le Burkina Faso et la Tunisie (Accord ratifié par la Tunisie le 07 -01-1993, loi 93-56 du 15-06-1993)	Tunisie
Accord concernant la promotion et la protection réciproque des investissements entre le gouvernement du Burkina Faso et le gouvernement de la République de Corée (Accord ratifié le 22 avril 2008)	Corée du Sud
Accord entre le Burkina Faso et la République populaire de Chine (accord ratifié le 28 mai 2018)	République populaire de Chine
AGOA	USA
Accord de Cotonou entre les pays ACP et l’Union Européenne	France, Suisse, Pays - Bas, Danemark <p>Royaume - Uni, Allemagne,</p> <p>Russie, Espagne, Belgique, Luxembourg, Italie, Suède, Finlande</p>
Convention fiscale entre le Burkina Faso et la France.	France
Traité entre le Burkina Faso et la République Fédérale d’Allemagne (accord ratifié le 26août 2004).	Allemagne
Convention entre le Burkina Faso et la Belgique (accord ratifié le 18 août 2003)	Belgique
Accord de promotion et de protection des investissements (APPI) entre le Burkina Faso et le Luxembourg.	Luxembourg

Source : APEX Burkina

5.3.2 Echanges internationaux en valeur et par destination

Le Burkina Faso a exporté pour environ 2 301,3 milliards FCFA en 2019 avec ses principaux partenaires (Tableau 27). On distingue essentiellement trois groupes d'importance pour les exportations en valeur. L'Europe constitue le premier partenaire, représentant plus de 50,0 % des exportations en 2019. L'Asie et l'Afrique sont respectivement deuxième

et troisième et constituent le second groupe avec respectivement 21,6 % et 9,7 %. Enfin, l'Amérique est un partenaire assez négligeable, représentant à peine 0,7% des exportations en valeur en 2019. Les exportations du Burkina Faso sont ainsi essentiellement orientées vers l'Europe. En 2019, la valeur totale des exportations du Burkina Faso vers cette destination était d'environ 1 172,7 milliards FCFA contre 759,8 milliards FCFA en 2015.

Tableau 27. Principales destinations des exportations du Burkina Faso entre 2015 et 2019

ZONES GEOGRAPHIQUES	2015	2016	2017	2018	2019
EUROPE	759 761	1 007 343	1 099 453	1 098 212	1 172 705
UNION EUROPEENNE	87 818	92 428	92 316	136 752	121 713
ZONE EURO	51 633	54 545	72 786	106 835	91 043
France	38 706	37 188	45 168	76 058	61 334
Allemagne	4 039	6 354	5 157	7 231	8 522
Italie	446	1 325	737	673	1 751
Pays-Bas	6 015	5 925	16 449	15 979	5 087
Belgique	1 107	2 162	4 210	6 213	8 676
Grèce	0	0	0	1	4 004
Espagne	220	491	987	585	1 529
AUTRES PAYS UNION EUROPEENNE	26 110	31 417	19 530	29 917	30 669
Royaume-Uni	18 512	22 330	8 713	17 398	12 037
Danemark	7 598	9 087	10 576	12 064	18 448
AUTRES PAYS D'EUROPE	662 024	899 392	1 007 136	961 459	1 050 993
Suisse	651 357	889 462	999 964	957 035	1 048 866
Russie	6	17	2	3	33
Turquie	10 661	9 913	7 164	4 415	2 066
AFRIQUE	225 408	230 937	218 780	245 115	223 218
UEMOA	93 094	64 630	69 220	81 054	106 188
Bénin	5 133	1 433	2 759	2 819	2 890
Burkina	0	0	0	0	0
Côte d'Ivoire	14 351	11 550	14 644	13 750	28 958
Guinée-Bissau	0	13	2	26	6
Mali	26 042	13 016	18 029	11 314	34 256
Niger	20 380	10 299	12 936	12 489	17 993
Sénégal	3 478	4 314	7 306	5 905	5 552
Togo	23 710	24 005	13 544	34 751	16 533

CEDEAO (hors UEMOA)	46 248	40 846	31 273	59 497	54 255
Nigeria	286	123	36	26	48
Ghana	31 688	36 255	26 347	55 818	52 007
Guinée Conakry	1 061	1 946	4 797	2 892	1 920
Sierra Leone	0	0	11	14	244
CEMAC	892	627	348	268	406
Tchad	0	0	19	57	282
Cameroun	445	425	204	19	54
Congo	0	0	43	40	31
Gabon	28	72	81	122	18
République centrafricaine	0	0	1	5	14
Guinée équatoriale	0	0	0	24	8
AUTRES PAYS D'AFRIQUE	97 254	124 833	117 940	104 295	9 323
Afrique du Sud	50 280	54 075	16 574	492	1 381
Maroc	259	537	647	1 350	704
Tunisie	63	89	172	393	272
Algérie	213	141	136	166	175
Libye	32	4	0	2	40
Egypte	164	0	0	61	397
Ethiopie	0	0	1 342	3 625	2 488
Ile Maurice	0	0	0	0	3 000
AMERIQUE	8 305	11 955	2 647	13 206	15 848
USA	1 022	1 273	1 938	4 340	4 403
Canada	7 146	10 623	516	8 172	1 231
Bésil	11	0	154	642	8 587
ASIE	331 816	335 359	368 410	459 233	498 057
Singapour	128 970	136 985	153 188	139 714	123 784
Chine	38 246	24 930	5 844	7 290	8 060
Japon	9 336	9 545	16 657	2 257	4 339
Inde	132 437	77 296	168 026	278 768	336 295
Emirats arabes unis	6 887	1 144	1 058	5 734	5 493
Thaïlande	50	0	1	0	0
Malaisie	0	0	1 240	1 767	3 319
Vietnam	0	0	21 575	22 919	15 580
Autres pays	72 405	90 768	306 345	380 601	391 496
Total	1 397 695	1 676 361	1 995 635	2 196 367	2 301 324

Source : BCEAO

En termes d'importations, l'Europe reste le premier fournisseur du Burkina Faso avec 875,1 milliards FCFA en 2019, soit 35,1 % des importations totales du pays (Tableau 28). L'Asie et l'Afrique viennent en deuxième et troisième position avec respectivement 690,0 milliards FCFA et 639,0 milliards FCFA en

2019, soient respectivement 27,6 % et 25,6 % des importations totales du Burkina Faso. L'Amérique demeure le quatrième fournisseur du pays avec une valeur totale des importations de 237,3 milliards FCFA en 2019, soit environ 9,7 %.

Tableau 28. Orientation des importations du Burkina Faso entre 2014 et 2019

ZONES GEOGRAPHIQUES	2015	2016	2017	2018	2019
EUROPE	681 263	570 422	787 539	789 935	875 057
UNION EUROPEENNE	606 283	507 576	671 759	589 076	615 336
ZONE EURO	51 633	54 545	611 182	517 517	516 100
France	161 004	160 367	193 335	176 699	183 104
Allemagne	51 151	59 498	88 288	83 050	71 397
Italie	40 109	33 359	34 243	38 205	50 415
Pays - Bas	141 774	88 654	153 202	76 110	55 479
Belgique	54 674	35 066	43 969	43 316	50 939
Grèce	0	0	3 012	494	429
Espagne	66 912	61 844	56 776	51 708	34 813
AUTRES PAYS UNION EUROPEENNE	21 110	31 417	60 577	71 559	99 236
Royaume - Uni	31 221	24 799	23 731	30 054	45 594
Danemark	7 598	9 087	5 792	12 538	12 120
AUTRES PAYS D'EUROPE	53 311	58 092	115 780	200 859	259 721
Suisse	3 565	3 036	25 808	10 562	4 162
Russie	36 777	44 989	50 267	131 894	196 777
Turquie	10 661	9 913	36 731	30 837	37 267
AFRIQUE	564 578	731 509	587 091	646 143	638 788
UEMOA	496 100	514 714	559 036	560 010	559 531
Bénin	3 636	4 540	6 561	6 820	13 469
Burkina	0	0	0	0	0
Côte d'Ivoire	316 217	294 190	317 464	348 327	343 494
Guinée-Bissau	0	1	0	0	0
Mali	44 467	65 958	58 306	49 389	55 897
Niger	18 545	19 277	28 220	15 638	21 055
Sénégal	27 074	32 970	34 663	39 156	39 081
Togo	86 161	97 778	113 822	100 680	86 534
CEDEAO (hors UEMOA)	90 411	124 316	115 430	124 902	178 868
Nigeria	7 279	7 452	6 508	7 129	6 605
Ghana	67 659	99 063	108 717	116 611	171 719
Guinée Conakry	158	272	106	81	167
Sierra Leone	0	0	40	2	158

CEMAC	6 849	9 705	757	723	3 172
Tchad			1	16	18
Cameroun	445	425	361	482	655
Congo	0	0	113	9	14
Gabon	28	72	61	9	5
République centrafricaine	0	0	0	8	2
Guinée équatoriale	263	242	220	199	2 479
AUTRES PAYS D'AFRIQUE	106 571	82 775	401 684	439 463	101 874
Afrique du Sud	46 800	34 657	42 897	47 066	37 411
Maroc	33 103	27 001	22 736	38 328	41 425
Tunisie	5 718	7 714	9 342	16 761	12 063
Algérie	6 214	402	161	5 599	1 347
Libye	3 554	566	1 247	1 357	12
Egypte	6 182	7 202	10 612	11 764	7 721
Ethiopie	0	0	193	121	93
Ile Maurice	0	0	147	377	38
AMERIQUE	188 938	224 764	219 005	205 112	239 746
USA	120 762	159 702	160 359	142 778	159 005
Canada	14 278	17 671	20 073	16 802	19 037
Brésil	25 599	10 143	14 522	15 653	50 425
ASIE	380 673	450 880	655 550	753 558	689 964
Singapour	221 431	291 067	2 087	2 695	8 534
Chine	46 640	48 932	331 139	309 148	305 105
Japon	61 909	103 150	71 005	67 300	67 838
Inde	4 083	1 770	101 834	132 130	140 777
Emirats arabes unis	5 903	6 763	6 459	21 180	19 678
Thaïlande	37 023	42 845	38 923	39 906	31 903
Malaisie	0	0	9 625	9 560	5 565
Vietnam	0	0	6 185	7 921	9 658
Autres pays	6 278	5 947	18 867	41 227	51 876
Total	1 821 729	1 983 523	2 268 053	2 435 975	2 495 431

Source : BCEAO

Entre 2018 et 2019, les importations en provenance des continents européen et américain ont augmenté respectivement de 10,8% et 16,9%. En revanche, celles en provenance de l'Afrique et de l'Asie ont connu respectivement des baisses de 1,1 % et de 8,4.

5.3.3 Echanges internationaux en valeur et par produit

Les produits miniers et agricoles demeurent les principaux produits d'exportation en 2019 (Tableau 29).

L'or non monétaire vient tête avec une part de 73,3% dans le total de la valeur des exportations, suivi du coton en masse (9,0%), du zinc (3,9%), des graines de sésame (3,5%) et de la noix de cajou (2,4 %). Sur la période 2015 – 2019, l'Or et le Coton restent les deux principaux produits d'exportation du Burkina Faso.

Tableau 29. Les principaux produits d'exportation du Burkina Faso sur la période 2015-2019, en millions FCFA

Postes	2015	2016	2017	2018	2019	Part en 2019
Or non monétaire	875 815	1 091 752	1 386 731	1 492 457	1 685 773	73,3%
Coton en masse	213 434	198 443	253 264	250 355	206 120	9,0%
Graines de sésame	99 875	67 415	59 024	71 069	80 318	3,5%
Noix de cajou	51 573	67 087	99 718	117 113	56 016	2,4%
Zinc	32 699	53 156	95 818	94 836	90 870	3,9%
Total exportations de biens	1 397 695	1 676 361	1 995 635	2 196 367	2 301 324	100,0%

Source : BCEAO

La structure des importations présentée dans le *tableau 30* révèle, comme sur les cinq (05) dernières années, une prédominance des biens d'équipement (28,3%) et des produits pétroliers (28,2%). Le troisième groupe de biens importés est consti-

tué des matières premières (13,2%) suivi des produits chimiques (12,2%) et des produits alimentaires (10,1%). Les autres produits ont représenté 8,0% des exportations en 2019.

Tableau 30. Les principaux produits d'importation du Burkina Faso sur la période 2015-2019, en millions FCFA

Postes	2015	2016	2017	2018	2019	Part en 2019
Biens d'équipement	478 405	534 583	598 733	617 040	705 318	28,3%
Produits énergétiques	454 656	425 722	478 937	651 495	704 882	28,2%
Matières premières	281 563	290 634	319 698	337 977	328 869	13,2%
Produits alimentaires	207 480	231 422	249 935	236 846	251 119	10,1%
Produits chimiques	183 546	203 642	228 079	344 343	305 480	12,2%
Produits divers	216 080	297 520	392 671	248 275	199 763	8,0%
Total importations de biens CAF	1 821 729	1 983 523	2 268 053	2 435 975	2 495 431	100,0%

Source : BCEAO

5.4 Investissements directs étrangers

Les investissements étrangers du Burkina Faso en 2019 se sont soldés par des entrées nettes de 85,9 milliards de FCFA. Entre 2018 et 2019, les investissements étrangers du Burkina Faso ont connu une

baisse en passant de 111,5 milliards en 2018 à 85,9 milliards en 2019, soit une réduction de 23,0 %. En 2014, les entrées nettes de capitaux étaient estimées à 141,6 milliards FCFA avant de chuter à 128,8 milliards FCFA en 2015 et remonter à 201,6 milliards FCFA en 2016.

Tableau 31. Evolution des investissements directs étrangers entre 2014 et 2019

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Investissement direct étranger (En milliard de FCFA)	141,6	128,8	201,6	- 4,5	111,5	85,9

Source : BCEAO

Selon la BCEAO, le solde des opérations sur les IDE est les entrées d'IDE en 2019 sont expliquées exclusivement par les transactions sur les titres de participation (130,206 millions), les transactions portant sur les instruments de dette s'étant traduites par une sortie nette de capitaux de 44,349 millions. La progression des opérations sur les titres de participation est liée aux nouvelles acquisitions par des non-résidents à hauteur de 78,582 millions et les réinvestissements de bénéficiaires dans les entreprises d'investissement pour 58,763 millions. Parallèlement, des acteurs résidents ont acquis des nouveaux titres de participation ou réinvesti leurs bénéficiaires dans des sociétés non-résidentes pour un montant de 7,138 millions.

5.5 Intégration régionale

5.5.1 Critères de convergence de l'UEMOA

La surveillance multilatérale des politiques macroéconomiques établies au sein de l'UEMOA est fondée sur cinq critères. Les trois (3) critères de premier rang sont :

- Ratio du solde budgétaire global, dont compris, rapporté au PIB nominal : il devrait être supérieur ou égal à -3 % ;
- Taux d'inflation annuel moyen : il devrait être maintenu à 3% au maximum par an ;
- Ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal : il ne devrait pas excéder 70 %.

Les critères de second rang sont au nombre de deux (2) :

- Ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales : il ne devrait pas excéder 35 % ;

- Taux de pression fiscale : il devrait être supérieur ou égal à 20 % à l'horizon de convergence.

Pendant dans le contexte de crise sanitaire, pour permettre aux Etats membres de disposer d'une marge budgétaire nécessaire pour faire face aux effets de la pandémie liée à la Covid-19, l'Acte additionnel n°01/2015/CEEG/UEMOA du 19 janvier 2015 instituant un Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les Etats membres de l'Union a été suspendu par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement du 27 avril 2020 pour compter de l'année 2020.

Pendant la durée de la suspension temporaire de l'application du Pacte de convergence, l'exercice de la surveillance multilatérale se poursuit conformément aux modalités définies dans la Directive n°01/96/CM du 15 janvier 1996 relative à la mise en œuvre de la surveillance multilatérale des politiques macroéconomiques au sein des Etats membres de l'UEMOA. Pour ce faire, les critères de convergence au titre du Pacte de convergence de 2015 ne s'appliquent pas en attendant l'adoption d'un nouveau Pacte de convergence.

Conformément à la Recommandation N°02/2020/CM/UEMOA relative aux modalités de l'exercice de la surveillance multilatérale dans les Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), tous les Etats membres de l'UEMOA élaborent et transmettent à la Commission, des rapports de suivi de la surveillance multilatérale. Ainsi, pour l'année 2020, il s'agit d'un suivi de principaux indicateurs macroéconomiques sans une application stricte du respect des critères de convergence conformément à la directive relative à la surveillance multilatérale des politiques économiques

Tableau 32. Evolution des critères de convergence entre 2014 et 2019 et de quelques indicateurs macroéconomiques en 2020

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019*	2020*
Premier rang							
Solde budgétaire de base/PIB nominal (%)	- 1,6	- 1,9	- 3,3	- 6,9	- 4,3	- 3,2	- 5,2
Taux d'inflation moyen (%)	- 0,3	0,9	- 0,2	2,9	1,9	- 3,2	1,9
Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (%)	31,6	30,9	32,3	33,4	37,3	42,2	46,8
Second rang							
Masse salariale/Recettes Fiscale (%)	46,49	50,4	51,60	49,9	52,1	59,2	65,0
Pression fiscale (%)	15,4	15,2	15,8	16,6	17,3	15,1	13,5

Source: CNPE (Août 2021)

Entre 2014 et 2019, le Burkina Faso a respecté deux (02) critères de convergence (Tableau 32). Il s'agit des critères relatifs au taux d'inflation et à l'encours de la dette publique. Le solde budgétaire sur PIB s'est en revanche amélioré de façon importante et progressive entre 2017 et 2019. En 2020, en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19, la baisse des recettes fiscales combinée à l'accroissement des dépenses pour faire face à la crise, le solde budgétaire s'est davantage creusé ressortant à -5,2% du PIB.

Cependant aucun critère de second rang n'a été respecté entre 2014 et 2019. Le critère de pression fiscale n'est à ce jour été respecté par aucun des 8 pays de zone. Ce non-respect est structurel, du fait d'une perception de l'impôt encore faible

De l'estimation de la situation économique et financière du Burkina Faso pour l'année 2020, les indicateurs macroéconomiques se présenteraient comme suit :

- Ratio du solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal est ressorti à -5,2 % en 2020 contre -3,2 % en 2019 ; ;
- Le taux d'inflation annuel moyen est ressorti à +1,9 % en 2020 contre -3,2 % en 2019 ;
- Le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal est ressorti à 46,8 % en 2020 contre 42,2 % en 2019 ;

- Le ratio de la masse salariale sur recettes fiscales s'est établi à 65,0 % en 2020 contre 59,2 % en 2018 ;
- Le taux de pression fiscale s'est situé à 13,5 % en 2020 contre 15,1 % en 2019 ;

5.5.2 Etat des lieux de l'intégration régionale

L'UEMOA a été créée par le Traité de Dakar signé le 10 janvier 1994. Le Traité est entré en vigueur le 1^{er} août 1994, après sa ratification par les États membres. L'Union s'est élargie à huit Etats membres le 02 mai 1997 avec l'adhésion de la Guinée-Bissau. Le 8 décembre 1999, un acte additionnel au traité de l'UEMOA, portant Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de solidarité (PCSC) entre les Etats membres de l'UEMOA et un règlement communautaire en date du 21 décembre 1999 portant mise en œuvre du Pacte de convergence, ont été adoptés. La nouvelle approche de l'intégration des économies au sein de l'UEMOA comporte un mécanisme de Surveillance Multilatérale dont le but est, essentiellement, d'assurer la convergence des économies. Avec l'adoption en 2015 de l'Acte additionnel No01/2015/CCEG/UEMOA instituant de nouveaux critères de convergence, l'horizon de la convergence était fixé au 31 décembre 2019.

Les objectifs de l'UEMOA sont :

- Renforcer la compétitivité des activités économiques et financières des États membres dans le cadre d'un marché ouvert et concu-

rentiel et d'un environnement juridique rationalisé et harmonisé ;

- Assurer la convergence des performances et des politiques économiques des États membres par l'institution d'une procédure de surveillance multilatérale ;
- Créer entre États membres un marché commun basé sur la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux et le droit d'établissement des personnes exerçant une activité indépendante ou salariée, ainsi que sur un tarif extérieur commun et une politique commerciale ;
- Instituer une coordination des politiques sectorielles nationales par la mise en œuvre d'actions communes, et éventuellement, de politiques communes notamment dans les domaines suivants : ressources humaines, aménagement du territoire, agriculture, énergie, industrie, mines, transports, infrastructures et télécommunication ;
- Harmoniser, dans la mesure du nécessaire au bon fonctionnement du marché commun, les législations des États membres et particulièrement le régime de la fiscalité.

Le tarif extérieur commun de l'UEMOA a été mis en place en 2000.

6.1 Climat des affaires

Le rapport Doing business 2020 classe le Burkina Faso 151^{ème} sur 190 pays avec un score de 51,4. Le pays occupait le même rang dans le classement Doing business 2019. Ce résultat est une contreperformance pour le pays par rapport aux années 2018 et 2017 où il était classé respectivement 148^{ème} et 146^{ème} mondial. En trois années consécutives, c'est au total 5 places qui ont été perdues. Les facteurs explicatifs de la contreperformance observée entre 2017 et 2019 se trouvent dans le fait que les procédures liées à la « création d'entreprises », « l'obtention du permis de construire », « le raccordement à l'électricité », et « l'obtention de prêts » restent moins

flexibles, voire compliqués, pour les entrepreneurs.

De même, sur des critères comme « la protection des investisseurs minoritaires », « l'exécution des contrats », « le règlement de l'insolvabilité », « le commerce transfrontalier », « le paiement des taxes et impôts », et « le transfert de propriété », le pays n'a pas travaillé ces dernières années à améliorer ses performances (Tableau 33). Dans ces domaines, il n'y a pas eu d'actes véritables qui permettent de lever les lourdeurs et autres désagréments dans l'objectif de tendre vers les meilleures pratiques internationales.

Tableau 33 . Indicateurs de performance du Burkina dans le classement Doing business 2020

Créer une entreprise					
Créer une entreprise	Régulation	Nombre de procédures en moyenne	Temps de procédures (jours)	Coût consacré (% du revenu par tête)	Capital minimum requis (% du revenu par habitant)
	Décret No. 2005 - 332/PRESS/PM /MCPEA/MFB/MTEJ du 21 juillet 2005	3	13	42,8	6,3
Permis de construction					
Permis de construction	Régulation	Nombre de procédures en moyenne	Temps de procédures (jours)	Coût (% de la valeur de la construction)	Indice de contrôle de la qualité de la construction (0-15)
	Arrêté conjoint N 2008-066/MHU/MATD/MEF/MID et la circulaire N 10-01195/MID/SG/LNBTP	15	121	7,6	12

Accès à l'électricité						
Accès à l'électricité		Nombre de procédures en moyenne	Temps de procédures (jours)	Coût (% du revenu par habitant)	Indicateur de fiabilité de l'approvisionnement et de transparence des tarifs (0-8)	
-		4	169	8 977,4	0	
Enregistrement de propriété						
	Régulation	Nombre de procédures en moyenne	Temps de procédures (jours)	Coût (% de la valeur du bien)	Indicateur de qualité de l'administration foncière (0-30)	
Enregistrement de propriété	Décret N : 2008164	4	67	11,9	12,8	
Accès au crédit						
		Indice de fiabilité des garanties (0-12)	L'indice relatif à l'étendue de l'information sur le crédit (0-8)	La couverture du registre de crédit (% adultes)	La couverture du bureau de crédit (% adultes)	
Accès au crédit		6	0	0,0	2,0	
Temps moyen pour être payé						
Protection des investisseurs minoritaires						
Protection des investisseurs minoritaires	Indice de la divulgation des informations (0-10)	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	Indice des droits des actionnaires (0-6)	Indice de détention et de contrôle (0-7)	Indice de transparence des entreprises (0-7)
	7	1	5	4	2	2
Niveau des taxes et facilité						
Niveau des taxes		Paiements (nombre par année)	Délai (heures par année)	Total à payer (% du bénéfice brut)	Indice postérieure à la déclaration d'impôts (0-100)	
		45	270	41,3	49,31	
Facilité pour payer les taxes						

Facilité d'exportation							
Délai à l'exportation : Respect des procédures de commerce transfrontalier (en heure)	Coût à l'exportation : Respect des procédures de commerce transfrontalier (USD)	Délai à l'exportation : Respect des exigences en matière de documentation (en heure)	Coût à l'exportation : Respect des exigences en matière de documentation (USD)	Délai à l'importation : Respect des exigences en matière de documentation (en heure)	Coût à l'importation : Respect des procédures de commerce transfrontalier (USD)	Délai à l'importation : Respect des exigences en matière de documentation (en heure)	Coût à l'importation : Respect des exigences en matière de documentation (USD)
75	261	84	86	102	265	96	197
Faire respecter le droit des contrats							
			Temps (jours)		Coût (% de la créance)	Qualité des procédures judiciaires (0-18)	
Faire respecter le droit des contrats			446		81,7	7,5	
Résolution d'insolvabilité							
			Taux de récupération (centimes de dollar américain)	Temps (années)	Coût (% du patrimoine)	Indice sur la pertinence du cadre juridique de l'insolvabilité (0-16)	
Résolution d'insolvabilité			23,6	4	21	9	
Résolution des faillites							

Source : Banque mondiale

6.2 Gouvernance financière

En 2020, le recouvrement des recettes était dans l'ensemble conforme à l'objectif. Selon le ministère en charge de l'économie, les prévisions de recettes, au titre de la loi de finances rectificative pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2020 se chiffrent à 2 057,8 milliards de FCFA. Au total la mobilisation des recettes budgétaires se chiffre à 2 053,56 milliards de FCFA, soit un taux de recouvrement de 93,52 %. En dépit d'une augmentation des recettes par rapport à l'année 2019, le déficit budgétaire s'est établi à 5,4 % du PIB sur la base des engagements, en détérioration de 2,2 points par rapport à

l'année 2019. Ce résultat est lié à la baisse des performances enregistrées au niveau de la mobilisation des recettes ordinaires (-9,6 %) bien que les recettes totales aient augmenté grâce aux dons (+124,7 %).

Depuis mars 2018, le FMI a approuvé en faveur du Burkina Faso un nouvel accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) pour un montant de 108,36 millions de DTS (environ 157,6 millions de dollars, ou 90 % de la quote-part du pays) en appui au programme national de réformes économiques et financières. Le nouveau programme vise à maintenir la stabilité macroéconomique tout en créant un espace budgétaire ; en accroissant les recettes in-

térieures et en améliorant les dépenses publiques. Il a pour objectif de ramener le déficit budgétaire à un niveau viable correspondant aux engagements pris par le pays dans le cadre de l’UEMOA, tout en protégeant les dépenses essentielles qui sont consacrées aux services sociaux et aux investissements publics prioritaires.

Un renforcement de la gestion de la dette et des finances publiques, des réformes des administrations des douanes et des impôts, ainsi qu’une amélioration de la sélection et de l’analyse des grands projets d’infrastructures, y compris les PPP, devraient renforcer les efforts déployés par les autorités pour maximiser le bénéfice des dépenses publiques tout en préservant la stabilité macroéconomique et de la dette. Dans le cadre de la troisième revue de l’accord en faveur du Burkina Faso au titre de la facilité élargie de crédit, le FMI approuvé en décembre 2019 un décaissement de 18,6 millions de DTS (environ 24,9 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements au titre de l’accord à 72,24 millions de DTS (environ 99,5 millions de dollars).

Le FMI a également approuvé, à la demande des autorités, une dérogation pour non-observation du critère de réalisation du programme relatif au plafond du financement intérieur net de l’État, et le rééchelonnement de l’accès pour la cinquième revue afin de rendre le sixième décaissement disponible le 13 novembre 2020. Compte tenu des mesures correctives adoptées par les autorités pour garantir la bonne exécution du programme, les services du FMI sont été favorables à l’achèvement des revues, au déblocage des cinquième et sixième décaissement en vertu de l’accord au titre de la FEC pour un montant de 36,12 millions de DTS et à l’avancement de la cinquième revue de sorte que le sixième décaissement soit mis à disposition le 13 novembre 2020, étant donné que les conditions de l’achèvement de la revue sont déjà remplies.

En outre, le Burkina Faso a bénéficié d’une deuxième tranche d’allègement du service de sa dette envers

le FMI pour la période allant du 14 octobre 2020 au 13 avril 2021 (10,3 millions de DTS, soit environ 14,52 millions de dollars), sous forme de don au titre du fonds fiduciaire ARC. Cet allègement suit celui accordé pour le service de la dette exigible entre le 14 avril et le 13 octobre 2020 (environ 12 millions de dollars).

6.3 Notations financières

L’agence de notation Standard & Poor (S&P) procède régulièrement depuis 2004 à une notation financière du Burkina Faso. En 2019, la note du Burkina Faso était B pour les émissions souveraines de long terme et court terme en devises étrangères, avec une perspective stable. Cette note implique que le pays maintiendra ses performances macroéconomiques pendant encore une année, et ce, malgré l’insécurité qui sévit. Standard & Poor’s souligne que la note du pays reste inchangée malgré l’avènement de la pandémie à corona virus. Selon l’analyse de l’institution, le Burkina Faso devrait retrouver le chemin de la croissance dès 2021. Son ancrage à l’UEMOA, sa diversification et sa production d’or devraient compenser le risque sécuritaire.

La perspective stable reflète la stabilité politique, la consolidation budgétaire progressive et la poursuite d’une croissance économique soutenue au cours des 12 prochains mois. La note tient aussi compte des risques de performances économiques et budgétaires inférieures aux prévisions actuelles de l’agence qui s’attend à davantage d’investissements dans les infrastructures. Les secteurs agricole et minier, principaux moteurs de la croissance économique du Burkina Faso, soutiendront les exportations. Les bonnes performances de ces deux secteurs, ainsi que les investissements publics, porteront l’activité économique, en partie sous l’impulsion du Plan national de développement économique et social (PNDES). L’historique des notations du Burkina Faso par l’agence de notation S&P est présenté dans le *tableau 34*.

Tableau 34 : Historique des notations du Burkina Faso par l'agence de notation S&P

Agence	Note	Perspective	Date
Standards and Poor's	B	Stable	Mai 2020
Standards and Poor's	B	Stable	Novembre 2019
Standards and Poor's	B	Positive	26 Mai 2017
Standards and Poor's	B-	Positive	Mai 2016
Standards and Poor's	B	Stable	Décembre 2014
Standards and Poor's	B	Négative	03 Novembre 2014
Standards and Poor's	B	Stable	Août 2008

Source : Standards and Poor's

7.1 Budget

7.1.1 Dépenses et recettes

Selon le Ministère en charge de l'économie, les recettes totales, y compris les dons, ont connu une hausse de 12,06 % en 2020, soit 221 milliards de francs CFA par rapport à 2019. Cette hausse est imputable en grande partie à l'augmentation des dons. Les recettes totales se sont chiffrées à 2 053,56 milliards de francs CFA pour une prévision de 2 108,35 milliards de francs CFA en 2020, soit un taux de recouvrement de 97,4 %. Comparativement à 2019, les recettes totales, hors dons, sont en baisse de 2,5 %, représentant 45,8 milliards de francs CFA. Sur la période 2015 - 2020 les recettes totales sont passées de 1 286,2 milliards de francs CFA à 2 053,56 milliards de francs CFA avec une croissance moyenne annuelle d'environ 7,6 %.

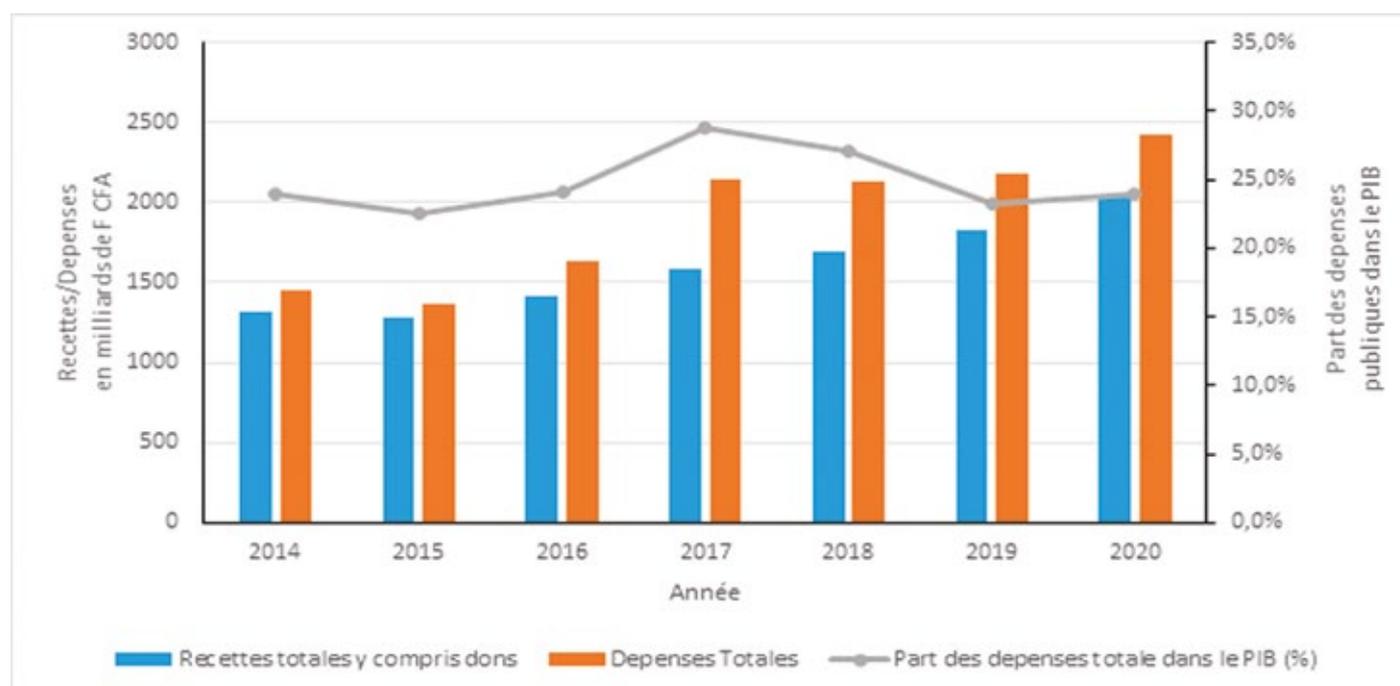
Les dépenses totales et prêts nets de 2020 se sont établis à 2 424,9 milliards de francs CFA sur une prévision de 2 532,8 milliards de francs CFA, soit un taux de réalisation de 95,74 %. Par rapport à 2019, les dépenses totales et prêts nets ont connu une hausse de l'ordre de 11 %. Les dépenses totales ordinaires ont été exécutées en 2020 à hauteur de 1 665,9 milliards de francs CFA sur une prévision de 1 682,9 milliards de francs CFA, soit un taux de 99,04 %.

Entre les deux exercices budgétaires, 2019 et 2020, le niveau d'exécution desdites dépenses s'est inscrit en hausse de 13,9 milliards de francs CFA. Cette hausse est principalement imputable à la progression du niveau d'ordonnancement des dépenses du personnel (+51,3 milliards de francs CFA).

Comparativement à l'année 2019, il ressort une augmentation de 36,3 % des dépenses en capital. En effet, ce type de dépense a enregistré une augmentation de 202,4 milliards de francs CFA pour s'établir 759 milliards de francs CFA à fin décembre 2020. Entre 2015 et 2020, les dépenses totales et prêts nets sont passées de 1 371,7 milliards F CFA à 2 424,9 milliards F CFA. Sur la même période, la part des dépenses totales et des prêts nets dans le PIB est passée 22,5 % à 23,9 %.

La hausse des recettes a été de 12,06 % contre 11 % pour dépenses entre 2019 et 2020. La baisse de l'écart résulte de la diminution des recettes fiscales de 45,8 milliards de francs CFA et l'augmentation des dépenses en capital de 202,4 milliards francs CFA entre les exercices budgétaires de 2019 et 2020.

Figure 7 : Evolution des finances publiques entre 2014 et 2020



Source : BCEAO, Ministère de l'économie, FMI

7.1.2 Présentation détaillée des dépenses et recettes

La hausse des recettes totales constatée entre 2019 et 2020 est imputable essentiellement à une baisse des recettes fiscales (-143,4 milliards de francs CFA) et l'augmentation des recettes non fiscales (+167,4 milliards de francs CFA).

Les recettes fiscales en 2020 ont été mobilisées à hauteur de 1 331,5 milliards de francs CFA sur une prévision de 1 439,6 milliards de francs CFA, soit un taux de recouvrement de 92,5 %. Il ressort une baisse de 142 milliards de francs CFA (-9,64 %) par rapport à 2019 où le recouvrement se chiffrait à 1 474,9 milliards de francs CFA. Cette performance est principalement imputable à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (568,1 milliards de FCFA soit 106,2 %), à l'Impôt sur les Sociétés (225,8 milliards soit 96,3 %) et aux droits de douane (144,1 milliards de FCFA, soit 90,6 %).

A fin décembre 2020, les recettes non fiscales se sont élevées à 291,3 milliards de francs CFA, sur une prévision de 229,9 milliards de francs CFA. Ce qui équivaut à un taux de réalisation de 126,7 %. Ces recettes sont en baisse de 31,5 milliards de francs CFA par rapport à 2019.

Les dépenses courantes ont été exécutées à hauteur de 2 424,9 milliards de francs CFA en 2020 sur une prévision de 2 532,7 milliards de francs CFA, soit un taux de 95,7 %. Comparées à l'année 2019, il a été enregistré une augmentation de 9,9 %, représentant un montant global de 240,3 milliards de francs CFA. Cette hausse est imputable à l'ensemble de ses composantes.

En effet, à fin décembre 2020, les dépenses de personnel se sont établies à 897,2 milliards de franc CFA sur une prévision de 898 milliards de franc CFA, soit un taux d'exécution de 99,9 %. Par rapport à 2019, il ressort une progression de 6,06 % (+51,3 milliards de franc CFA) et cela s'explique essentiellement par la répercussion de la prise en charge des mesures prises par le gouvernement avec les partenaires sociaux de 2016 à 2019, aux effectifs additionnels et dans une moindre mesure aux promotions statutaires.

Comparativement à 2019, les dépenses d'acquisition des biens et services ont connu une baisse de

11,7 % en 2020 pour se situer à 174,8 milliards de francs CFA sur une dotation révisée de 181,6 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution de 96,82% contre 94,34% en 2019. L'analyse par ministère et institution montre que trois (03) d'entre eux affichent un taux d'ordonnement des dépenses inférieur à 90 %. Il s'agit du Ministère des Mines et Carrières (84,03%), les Dépenses Communes Interministérielles (86,20%) ainsi que le Ministère de l'Eau et de l'Assainissement (89,45 %).

A fin décembre 2020, les intérêts de la dette ont été payés à hauteur de 140 milliards de francs CFA. L'analyse comparative entre les deux exercices budgétaires, 2019 et 2020, fait ressortir une hausse du niveau d'ordonnement desdites dépenses de 22,1 milliards de FCFA expliquée principalement par un recours à l'endettement intérieur plus coûteux. En effet, la charge financière de la dette intérieure est passée de 80,4 % en 2019 à 83,5 % de l'ensemble des paiements effectifs en 2020. Néanmoins, il y a lieu de relever que malgré la croissance des charges financières, les ratios caractéristiques de la dette publique restent maîtrisés. Ainsi, s'agissant de la dette extérieure, le ratio service de la dette sur recettes propres ressortirait à 1,7 % pour un plafond de 18 %. Pour la dette publique totale, ce ratio est de 10,5 %.

Les dépenses en capital ont été exécutées en 2020 à hauteur de 759 milliards de francs CFA sur une prévision de 850,76 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution de 89,21 %. Par rapport à 2019 à la même période, le montant ordonnancé desdites dépenses a enregistré une hausse de 202,4 milliards de francs CFA. Cette hausse est liée à l'augmentation simultanée des investissements exécutés par l'Etat (y compris les subventions et prêts) de 166,82 milliards FCFA et des dépenses de transferts en capital d'un montant de 60,39 milliards FCFA.

Le solde global base engagement, qui représente le financement des dépenses courantes et en capital hors intérêt de la dette, s'est établi à -371,3 milliards de francs CFA à fin décembre 2020 contre -252,7 milliards de francs CFA en 2019, en hausse de 118,6 milliards de francs CFA. En 2020, ce solde a représenté 3,6 % du PIB nominal contre 2,4 % en 2019. Le solde primaire de base était de -553 milliards F CFA en 2020 contre -293 milliards en 2019.

Tableau 35. Présentation détaillée des dépenses et des recettes du Burkina Faso entre 2014 et 2020

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020*
Total recette et don R1	1 321,2	1 286,2	1 409,9	1 583,6	1 699,9	1 832,1	2 053,6
Recettes totales hors dons R2	1 064,7	1 056,2	1 229,7	1 389,3	1 349,7	1 797,7	1 751,9
Recettes courantes R3	1 064,7	1 056,2	1 229,7	1 389,3	1 349,7	1 797,7	1 751,9
Recettes fiscales	940,7	937,7	1 074,6	1 238,2	1 354,3	1 474,9	1 331,5
Impôts sur les revenus et bénéfices	272,0	241,9	285,7	323,3	345,7	407	411,5
Taxes sur les biens et services	509,6	535,3	600,9	702,9	661,91	689,6	674,9
Dont TVA	386,9	393,1	439,9	511,9	561,88	586,7	568,1
Impôt sur le commerce extérieur	143,7	145,0	159,1	181,2	232,9	231,6	233,4
Autres recettes fiscales	15,3	15,4	28,8	30,9	27	20	8,6
Recettes non fiscales	124,0	118,5	155,1	151,0	176,6	322,8	291,3
Dons	256,4	230,0	180,2	194,3	215,1	134,2	301,6
Dépenses totales et prêts nets D1	1 456,5	1 371,7	1 629,8	2 146,5	2 127,6	2 184,6	2 424,9
Dépenses totales D2	1 462,6	1 384,3	1 638,5	2 150,0	2 117,5	2 160,8	2 420,5
Dépenses courantes D3	931,5	925,4	1 112,3	1 318,7	1 383,3	652,0	1 665,9
Salaires et traitement	437,3	468,5	554,5	618,0	705,1	845,9	897,2
Transferts et subventions	349,0	302,4	369,5	457,1	384,8	486,5	452,5
Autres dépenses courantes	101,3	110,3	128,5	174,1	NA	NA	NA
Intérêts de la dette publique D4	44,0	44,1	59,8	69,5	97,2	117,9	140
Intérêt de la dette intérieur	29,3	28,6	43,2	49,4	74,1	94,8	117
Intérêt de la dette extérieure	14,7	15,5	16,6	20,2	23,1	23,0	23,5
Dépenses en capital D5	523,9	454,2	519,2	814,8	754,3	556,6	759

Sur financement interne	308,2	302,6	338,4	570,4	447,0	419,0	411,9
Sur financement externe	215,7	151,6	180,8	244,4	225,2	136,4	285,4
Transferts en capital	7,1	4,7	7,0	16,5	82,2	1,3	61,7
Solde courant (R3 - D3)	133,2	130,8	117,4	70,6	33,6	145,7	86
Solde global hors dons (R2 - D1)	- 391,8	- 315,5	- 400,1	- 757,2	- 596,7	- 387,0	- 673
Solde global (R1 - D1)	- 135,3	- 85,5	- 220,0	- 562,9	- 381,6	- 252,7	- 371,3
Solde primaire courant (R3 - D3 + D4)	177,2	174,9	177,2	140,1	63,6	263,6	226
Solde primaire de base (R2 - D3 + D4 - D5)	-131,1	- 127,7	- 161,2	- 430,3	- 690,7	- 293,0	- 553
Solde primaire hors dons (R2 - D2 + D4)	- 353,9	- 284,0	- 349,0	- 691,2	53,3	- 305,8	- 268,9
BESOIN DE FINANCEMENT (solde global base caisse)	101,8	198,3	134,4	426,1	478,3	302,1	500,4
Financement extérieur	51,4	90,4	102,9	74,3	75,9	98	152,4
Financement intérieur	54,9	112,8	33,8	350,7	394,6	198	379,3
	En pourcentage du PIB						
Recettes budgétaires	21,6	20,9	20,8	21,2	21,7	19,6	20,3
Recettes fiscales	15,4	15,2	15,8	16,6	17,7	19,2	13,1
Dépenses totales	23,9	22,5	24,1	28,8	27,1	23,3	23,9
Dépenses courantes	15,2	15,0	16,4	17,7	17,6	17,6	16,4
Dépenses en capital	8,6	7,4	7,6	10,9	9,6	5,9	7,5
Solde primaire de base	- 2,1	-2,1	- 2,4	- 5,8	- 8,8	- 3,1	- 5,4

Source : Ministère de l'économie, BCEAO

7.1.3 Présentation générale du budget

La présentation détaillée de la répartition du budget selon les différents ministères révèle les choix stratégiques qui sont faits pour financer l'avenir du Burkina Faso. Ils sont en accord avec le PNDES. Ainsi, les ministères à vocation sociale sont les premiers bénéficiaires du budget. Le Ministère de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation a reçu 18 % du budget en 2020 contre 10,7 % en 2015. Le Ministère de la Santé vient en deuxième position avec environ 13,6 % du budget contre 7,3 % en 2015.

L'augmentation de la part du budget reçue par ces deux ministères est un bon indicateur des priorités nationales pour le développement du pays. Le Ministère de l'économie a vu sa dotation baisser à 10,9 % du budget total en 2020 contre 17,32 % en 2015. Le reste du budget national est réparti entre les autres ministères et institutions spécifiques. La part du budget national allouée aux dépenses communes interministérielles était de 8,9 % en 2020 contre 13,8 % en 2015.

Tableau 36. Evolution des dépenses budgétaires globales par ministère et institution hors financement extérieur

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Budget total en milliards de FCFA	1453,3	1606,4	1871	1947,5	2 108	2 502
Ministères à vocation sociale (en % du budget total)						
Education Nationale et de l'Alphabétisation	10,7	16,57	17,46	19,8	14,7	18,0
Santé	7,28	9,13	9,76	10,1	13,9	13,6
Enseignement Supérieur, Recherche Scientifique et l'Innovation	-	7,66	5,46	4,5	3,6	4,0
Ministères régaliens (en % du budget total)						
Economie, Finances et Développement	17,32	19,1	9,58	11,6	9,6	10,9
Défense Nationale et des Anciens Combattants	6,02	5,94	6,1	8,7	9,6	8,8
Administration Territoriale et de la Décentralisation	5,69	5,43	4,86	1,8	1,9	2,2
Transferts des Ressources aux Collectivités Territoriales	0,77	0,94	3,05	2,1	1,5	1,5
Présidence du Faso	1,03	1,19	1,47	1,1	2,2	1,7
Premier Ministère	1,71	1,31	1,32	1,3	3,8	1,1
Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique	1,13	1,18	1,26	1,4	1,0	1,2
Sécurité	2,72	-	1,12	3,7	3,9	4,1
Affaires Etrangères, de la Coopération et des Burkinabè de l'Extérieur	2,52	2,2	2,03	1,8	1,6	1,9
Autres ministères d'importance stratégique (en % du budget total)						
Infrastructures	2,57	3,81	5,21	5,5	6,8	4,9
Eau et Assainissement	-	1,57	4,09	2,6	2,5	1,9
Agriculture et des Aménagements Hydrauliques	4,82	3,03	3,84	4,4	5,6	4,6
Dépenses Communes Interministérielles	24,63	13,32	14,2	9,0	7	8,9
Autre ministères et institutions	13,79	7,63	9,18	10,6	11,1	10,7

Source : INSD, MINEFID

7.2 Politique fiscale

7.2.1 Recettes du budget général décomposées par source

La structure des recettes fiscales est restée assez stable sur la période 2014-2020 en passant de 940,7 milliards F CFA à 1 1 331.5 milliards F CFA. La TVA, impôt indirect, est la source la plus importante de recettes fiscales. Elle a représenté près de 42,7 % des

recettes fiscales en 2020. L'impôt sur les revenus et les bénéficiaires est la deuxième source de recettes fiscales du Burkina Faso avec une part de 30,9 % en 2020.

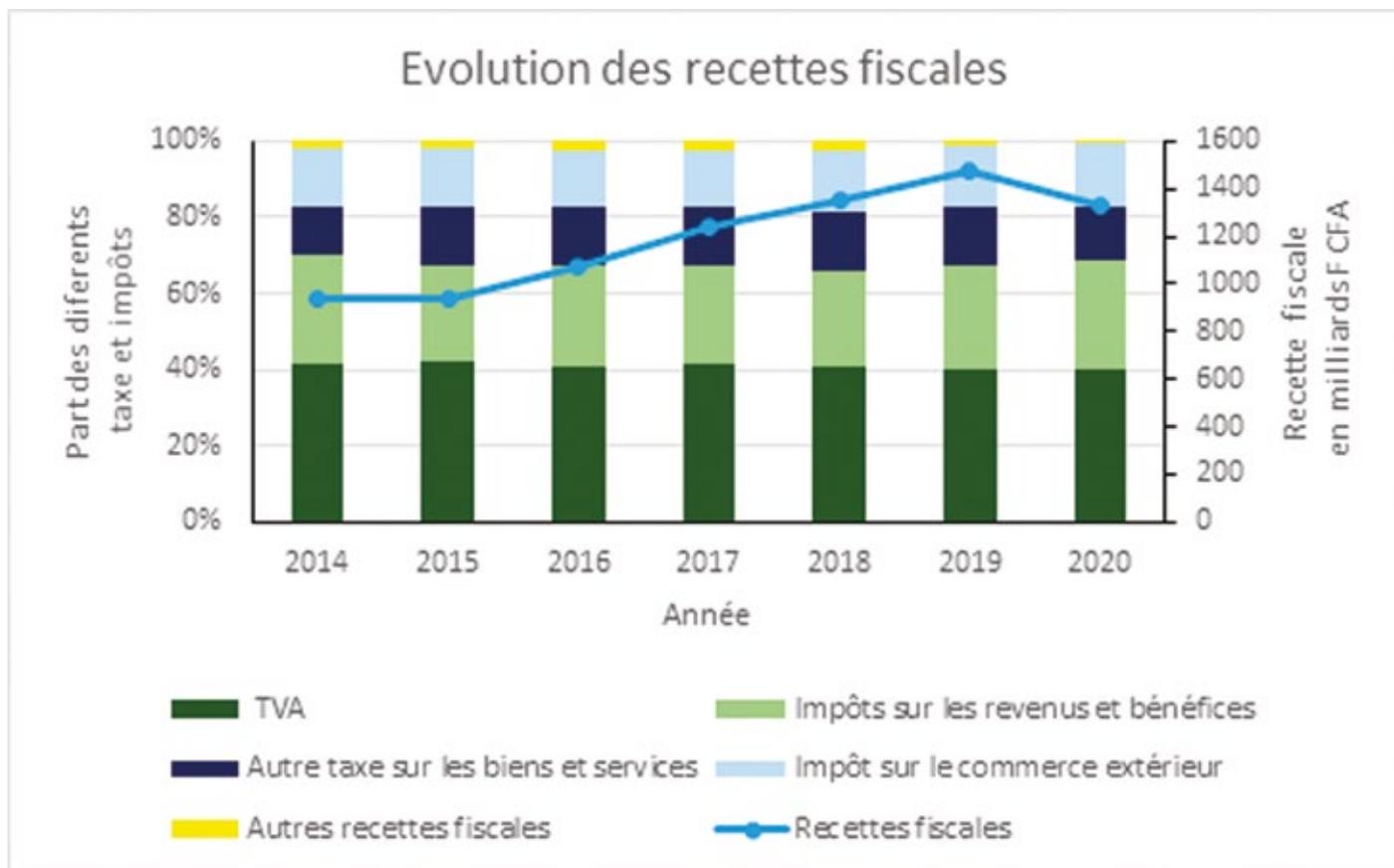
L'impôt sur le commerce extérieur est la troisième source de recettes fiscales avec 17,5 % de l'ensemble des recettes fiscales sur la période. Les autres taxes sur les biens et services ont rapporté 15,2 % des recettes fiscales totales en 2020. Quant

aux autres recettes fiscales, elles ont représenté moins de 1 % des recettes totales en 2020.

pourrait s'expliquer par les effets de la pandémie de la COVID-19 sur l'économie burkinabè.

En résumé, la mobilisation des recettes fiscales a connu une baisse en 2019 et 2020. Cette baisse

Figure 8 : Evolution des finances publiques entre 2014 et 2020



Source : MINEFID

7.2.2 Présentation des nouveautés fiscales récemment votées ou en discussion et en passe d'être votées

Les principales innovations fiscales proposées dans la loi de finances 2021 sont :

- A compter du 1^{er} janvier 2021, les contribuables relevant du régime réel normal d'imposition (RNI) et ceux soumis aux retenues doivent déposer au plus tard le 15 de chaque mois les déclarations des impôts ci-après pour les affaires du mois précédent :
 - Le minimum forfaitaire de perception ;
 - Les prélèvements facturés ;
 - Les retenues à la source ;
 - La Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ;
 - La taxe spécifique sur entreprises de télécommunication ;

- La taxe sur les boissons ;
- La taxe sur les cigarettes ;
- La taxe sur les emballages et sachet ;
- L'exigence de l'Attestation de situation fiscale (ASF) et la modification de la durée de validité de l'ASF pour deux nouveaux cas :
 - La Direction générale des Impôts pour les demandes de cessions provisoires et définitives de terrains émanant des sociétés de promotion immobilière ;
 - Les services du ministère en charge des mines pour l'octroi, le renouvellement et le transfert de titres miniers et autorisations diverses ;
- L'institution de la taxe sur les activités financières (TAF). Cette taxe vient en remplacement

de la TVA et s'appliquent aux opérations qui se rattachent aux activités bancaires, financières et d'une manière générale, au commerce des valeurs et de l'argent, à l'exception des opérations de crédit-bail. Il est à noter que les opérations imposables à la TAF sont exonérées de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Le taux de la taxe sur les activités financières (TA) est fixé à 17 % mais réduit à 15 % pour les entreprises relevant du régime du bénéfice réel normal d'imposition (RNI) et pour le refinancement interbancaire ;

- Reconduction des mesures d'allègement en matière de mutation de terrains à usage d'habitation. L'article 49 de la Loi de finances 2021 a reconduit la mesure de faveur et spéciale de facilitation des opérations de mutations à titre onéreux de propriété de biens immeubles à usage d'habitation au profit des personnes physiques au titre de l'année 2021. A ce titre, pour les immeubles dont la valeur n'excède pas 20 millions FCFA, nonobstant les dispositions des articles 408, 409 et 410 du Code général des impôts, les tarifs forfaitaires ci-après sont dus au titre des droits d'enregistrement.

7.3 **Projet de loi de finance 2021**

Les orientations, qui ont prévalu à l'élaboration du budget 2021, s'inscrivent dans une logique de consolidation des objectifs du budget 2020 à travers la finalisation de la mise en œuvre des grands chantiers du Programme présidentiel et du PNDES et l'atténuation des effets de la COVID-19 sur l'économie. Dans le sens d'améliorer la mobilisation des ressources propres, le Gouvernement poursuivra les réformes en cours au niveau des régies de recettes. A ce titre, plusieurs actions sont envisagées notamment :

- L'optimisation de la mobilisation des ressources propres à travers les télé-procédures et une meilleure organisation des services pour une plus grande efficacité ;
- Le recouvrement des dettes envers des contribuables (restes à recouvrer) ;
- L'accélération du processus de mise en œuvre du cadastre fiscal (informatisation du

domaine foncier) ;

- La lutte contre la fraude fiscale, le faux et la corruption ;
- La poursuite des actions entreprises au niveau de la Douane visant à alléger et à sécuriser les procédures de paiement des droits et taxes de douanes à travers la mise en place des télédéclarations et des télépaiements.

La loi de finance 2021 fixe le budget à 2 110,974 milliards F CFA en recettes et 2 651,774 milliards FCFA en dépenses. Les prévisions de recettes propres se chiffrent à 1 799,518 milliards FCFA en 2021 contre 1 672,280 milliards FCFA en 2020, soit un accroissement de 127,238 milliards FCFA en valeur nominale et 7,61 % en valeur relative. Elles sont constituées essentiellement de recettes fiscales qui représentent 88,05 % du total en 2021. Les recettes propres représentent 85,25 % des recettes totales du budget de l'Etat en 2021 contre 81,27 % en 2020. Quant aux ressources extérieures, elles se chiffrent en 2021 à 311,456 milliards FCFA contre 385,518 milliards FCFA en 2020, soit une baisse de 74,063 milliards FCFA en valeur absolue et 19,21 % en valeur relative.

Les prévisions de dépenses du budget de l'Etat se chiffrent à 2 651,774 milliards FCFA en 2021 contre 2 532,763 milliards FCFA pour 2020. Elles sont constituées de dépenses courantes pour un 11 montant de 1 775,048 milliards FCFA et de dépenses en capital pour 876,725 milliards FCFA, correspondant à des parts relatives de 66,94 % et 33,06 %. Ces parts relatives étaient de 65,93 % et 34,07 % en 2020 et 69,23 % et 30,77 % en 2019.

La prédominance des dépenses courantes dans le budget 2021 s'explique essentiellement par l'évolution des dépenses de personnel qui sont passées de 845,900 milliards FCFA en 2019 à 878,000 milliards FCFA en 2020 et à 950,000 milliards en 2021. Leur part relative par rapport aux dépenses totales est de 35,83 % en 2021 contre 34,67 % en 2020 et 35,74 % en 2019. Elles absorbent 52,79 % des ressources propres du budget de l'Etat en 2021 contre 52,50 % en 2020. Rapportées aux recettes fiscales, les dépenses de personnel représentent 59,95 % en 2021 contre 60,99 % en 2020.

Les dépenses d'investissements exécutés par l'Etat se chiffrent à 856,725 milliards FCFA en 2021 contre 797,978 milliards FCFA en 2020, soit une hausse de 58,746 milliards FCFA. Les investissements financés sur ressources propres se chiffrent à 511,149 milliards FCFA contre 445,683 milliards FCFA en 2020, soit une hausse de 65,465 milliards FCFA.

L'épargne budgétaire ressort à 24,469 milliards FCFA en 2021 contre 2,495 milliards FCFA en 2020, soit une amélioration de 21,974 milliards FCFA. Le déficit budgétaire s'élève à 540,800 milliards FCFA en 2021 contre 474,965 milliards FCFA en 2020. Il est prévu être couvert par les annonces d'appuis budgétaires et des emprunts obligataires. Rapporté au PIB, le niveau du déficit ressort à 5,5 %.

L'environnement national et international est porteur de risques qui peuvent affecter le développement économique. Cette section traite des risques politiques et sécuritaires, des risques sociaux et sanitaire, des risques liés à la mobilisation des ressources financières, des risques sanitaires et des risques environnementaux.

8.1 Risques politiques et sécuritaires

Depuis la chute de l'ancien président Blaise Compaoré en octobre 2014 suivi de l'élection du président un coup d'État militaire manqué en septembre 2015, le climat politique a été plutôt stable dans le pays, malgré la menace grandissante d'attaques terroristes dans la capitale et les régions frontalières avec les voisins maliens et nigériens.

Monsieur Roch Marc Christian Kaboré a été réélu président avec 57,74 % des voix fin 2020. Son parti, le Mouvement pour le Peuple et le progrès (MPP), a remporté les élections législatives locales en 2020. Cependant, du fait de la crise sécuritaire, le scrutin n'a pas pu se dérouler dans certaines communes du pays. Au total, 1 619 villages et secteurs (sur 9 299), dont 22 communes, n'ont pas été couverts par l'opération d'enrôlement sur les listes électorales menée du 3 janvier au 17 juillet 2020 à cause de l'insécurité, selon la Commission électorale nationale indépendante (CENI).

Le Gouvernement a mis un accent particulier dans la sécurisation du territoire et des citoyens à travers des allocations conséquentes de ressources aux Ministères en charge de la défense nationale et de la sécurité. En effet, la part du budget de l'Etat allouée aux secteurs de la défense et de la sécurité est passée de 12,49 % en 2016 à 20,22 % en 2021.

Malgré les efforts du gouvernement et la mise en place du G5 Sahel, la situation sécuritaire au Burkina Faso reste toujours très volatile bien que l'on ait observé une accalmie au début du second semestre de l'année 2020. Le Sahel est la région la plus touchée, et principalement la province du Soum, en proie à l'activisme des Groupes Armés Non Identifiés. La série d'attaques sanglantes faisant environ 147 morts parmi les civils à Solhan (dans la région du Sahel)

dans la nuit de vendredi à samedi 5 juin 2021 est la plus violente et la plus meurtrière au Burkina Faso depuis 2015. Cela a amené le Président de l'Institut Prospective et Sécurité en Europe (IPSE), Emmanuel Dupuy a déclaré que "La situation sécuritaire au Burkina Faso ressemble à celle du Mali en 2012-2013".

8.2 Risques sociaux

Le nombre d'incidents liés à l'agitation sociale a augmenté sur la période 2016-2020. Les grèves dans le secteur public et les tensions sociales ont influé sur le recouvrement des recettes au premier semestre de 2019 et ont orienté à la hausse les salaires et les transferts. Ces grèves sont motivées par les inégalités de salaires et de prestations qui existent au sein des ministères et entre ces derniers, et ont souvent conduit à des accords salariaux propres à chaque ministère, qui ont à leur tour causé de nouvelles grèves dans d'autres ministères.

La masse salariale publique a été touchée aussi par la réforme de 2016 (loi 081), qui a répondu à une revendication de longue date : incorporer les agents contractuels dans la fonction publique et harmoniser la rémunération pour l'ensemble des fonctionnaires et des agents contractuels. Des réformes sont actuellement en discussion sous l'égide du Ministère en charge de la fonction publique en vue d'une mise à plat du système de rémunération afin de réduire les inégalités entre les fonctionnaires. Un tel système devra permettre d'apaiser le climat social. L'année 2020 a été marquée par un apaisement du climat social bien que le début de l'année fût entaché de mouvement de revendication à la suite de l'élargissement de l'impôt unique sur le traitement salariale (IUTS) aux primes et indemnités des travailleurs de la fonction publique.

8.3 Risques macroéconomiques

Selon le FMI (Novembre 2020), l'activité économique du Burkina Faso devrait reculer en 2020 et l'inflation rebondir. La croissance se redressera pour atteindre environ 4,1 % en 2021, soit moins que le niveau constaté avant la pandémie, et se stabilisera autour de 5,6 % à moyen terme, étant donné que les effets de la pandémie et de la crise sécuritaire persisteront.

L'économie du Burkina Faso est dépendante de la production agricole, des exportations d'or et de celles de coton. Sur le plan intérieur, les principaux risques sont la recrudescence de la COVID-19, de nouveaux problèmes de sécurité et des conflits du travail qui déprimeraient encore davantage l'activité économique et nuiraient à l'exploitation minière, à la production de coton, au tourisme et aux recettes et dépenses publiques. Sur le plan extérieur, le Burkina Faso serait pénalisé par les retombées d'un protectionnisme accru, les bouleversements de la chaîne d'approvisionnement mondiale dus à la COVID-19 et une révision à la baisse de la croissance mondiale. Bien que le déficit courant devrait reculer par rapport à 2019 pour se trouver à 3,5 % du PIB en 2020, cette embellie des perspectives pourrait être partiellement remise en cause par la baisse des envois de fonds et des recettes du tourisme ainsi que par les perturbations que des enjeux de sécurité ou des problèmes liés à la COVID-19 pourraient entraîner dans le secteur de la production d'or. Parmi les facteurs influant sur le solde courant figurent la volatilité des principales exportations (or, coton) et importations (pétrole, carburants, machines), l'aggravation des déséquilibres dans le commerce des services et la poursuite de la détérioration de la situation sécuritaire dans la région du Sahel. Le solde des transactions courantes devrait se détériorer à l'avenir, avec un déficit de 5,1 % en moyenne tout au long de la période de projection jusqu'à fin 2030 selon le FMI.

8.4 Risques concernant la mobilisation des ressources financières publiques et privées

La loi de finances 2021 reste assujettie aux perspectives concernant la COVID-19 et la crise sécuritaire, et repose sur de solides efforts de la part des pouvoirs publics. Les recettes et les dons représentent 21,5 % du PIB, soit une diminution de 1,0 % par rapport à 2020, qui tient au fait que l'augmentation des recettes intérieures (0,5 % du PIB) ne compensera que partiellement la baisse des dons (-1,5 % du PIB), laquelle correspond au retour à des niveaux normaux, après l'appui exceptionnel que les partenaires extérieurs ont apporté en 2020 pour aider le pays dans la lutte contre la pandémie. Les recettes publiques pourraient diminuer, tandis que les besoins de dépenses augmenteront considérablement, notamment les dépenses liées à la COVID-19 et les dépenses de sécurité.

Les risques concernant la mobilisation des ressources financières publiques et privées sont également liés aux risques de grève dans la fonction publique. Le front social, qui semble s'apaiser depuis la prise des mesures barrières contre COVID 19 pourrait se raviver si les négociations sur la vaste réforme de la masse salariale et la réforme des subventions énergétiques ne sont pas bien entreprises. Le Gouvernement envisage nommer un comité indépendant de haut niveau à cet effet.

8.5 Risques sanitaires

Le Burkina Faso enregistre régulièrement des épidémies en particulier de polio, de rougeole et de méningite dans les régions souvent difficiles d'accès. Avec l'appui de ses partenaires, le Ministère de la santé mène des campagnes de riposte pour maîtriser ces épidémies et s'aligner aux objectifs mondiaux d'éradication de la poliomyélite et du contrôle de la rougeole. Comme le reste du monde, le Burkina Faso est frappé par la pandémie du COVID-19 depuis mars 2020. Cela a dégradé la situation sanitaire et a augmenté le risque sanitaire lié aux retards de vaccination notamment celle contre la poliomyélite. La pandémie de la Covid-19, est responsable de l'augmentation du nombre de cas de poliomyélite dans le monde et au Burkina Faso en 2020. Le ministère de la santé a organisé une campagne nationale de rattrapage vaccinal des enfants de 3 à 6 ans avec le vaccin antipoliomyélique inactivé durant la période du 12 au 15 mars 2021.

Malgré la modestie de son système de santé, le pays tente de contenir la propagation du virus à travers un plan de riposte évalué à 394,05 milliards de FCFA. A la date du 16 juin 2021, le Burkina Faso enregistrait 13 460 cas de COVID-19, dont 13 287 guéris et 167 décès.

Le contexte d'insécurité accroît également le risque de santé au Burkina Faso. Les attaques enregistrées ont touché le système de santé entraînant la fermeture des formations sanitaires et laissant d'autres en fonctionnement partiel. Cette situation a fortement augmenté les besoins d'offre des soins de santé primaires selon le rapport du cluster santé en 2020. Selon ce rapport il en découle dans les zones en sécurité précaire :

- Un accès limité à certains districts qui sont restés enclavés et en proie aux forces armées négatives. En fin décembre 2020 environ 860 milles personnes ont été privées d'accès aux soins de santé ;
- Les recrudescences des attaques ont entraîné la fuite des personnels soignants et une fermeture des formations sanitaires dépassants les projections du Cluster Santé avec 13% des formations sanitaires fermées et 18% autres partiellement fonctionnelles sans disponibilité d'offrir les paquets de soins de santé de qualité ;
- Les nombres d'épidémies qui ont touchées le Burkina (la rougeole, la poliomyélite, la COVID-19 et l'hépatite E) ont entraînés consé-

quences socio-économiques graves en plus des conséquences sanitaires.

8.6 Risques environnementaux

Le Burkina Faso connaît ces dernières décennies un développement progressif du secteur minier. Ce secteur est caractérisé par la coexistence de l'exploitation industrielle et de l'exploitation artisanale ou orpaillage. Le mercure et le cyanure sont utilisés dans le traitement des minerais, contribuant ainsi à polluer les ressources en eau dans les régions du pays où l'activité est pratiquée. Par ailleurs, le Burkina Faso étant un pays sahélien, il est soumis à une forte variabilité de la pluviométrie annuelle avec un risque de sécheresse élevé d'une année à une autre.

9.1 Description générale de la dette publique

9.1.1 Image globale

Au cours des cinq dernières années, l'encours de la dette publique a connu une hausse continue en passant de 2 497,11 milliards de FCFA à fin 2016 à 3 967,53 milliards de FCFA en 2019 pour atteindre 4 777,67 milliards de FCFA à la fin de l'année 2020, soit une progression moyenne annuelle de 17,7 %.

En 2020, le portefeuille de la dette publique du Burkina Faso était composé de 51,6 % de dette ex-

térieure et 48,4 % de dette intérieure, soit respectivement 2 464,25 milliards de francs CFA et 2 313,42 milliards de FCFA. Il représentait environ 47,2 % du PIB en 2020 contre 32,8 % en 2016.

Pour 2021, la dette totale du Burkina Faso est estimée à 4 876,09 milliards de FCFA, soit 50,7% du PIB.

Tableau 37 : Vue globale de la dette publique du Burkina Faso

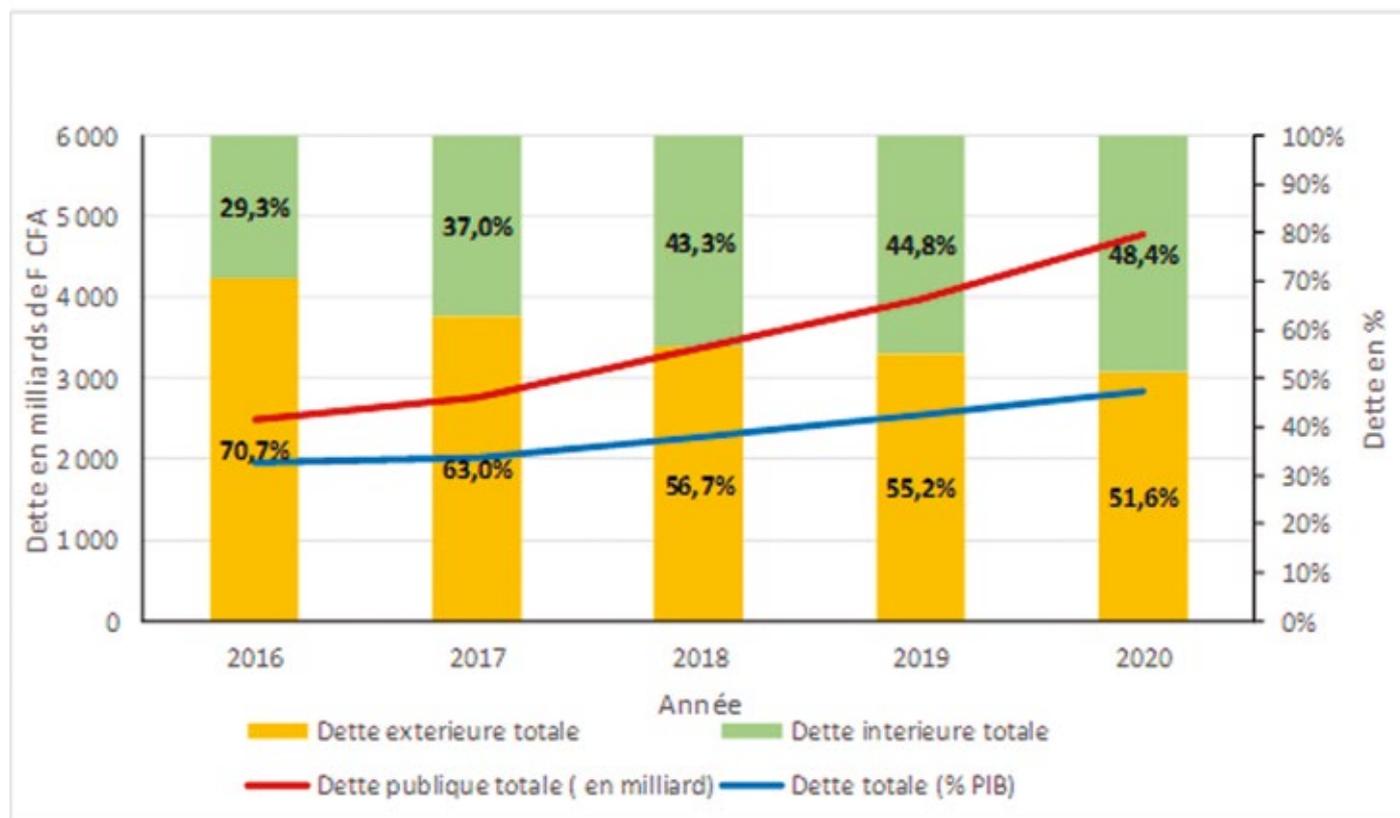
Burkina Faso	2016	2017	2018	2019	2020
Dette totale (en % PIB)	32,8	33,8	37,7	42,3	47,2
Dette total (en milliard F CFA)	2 497,11	2 767,19	3 365,95	3 967,53	4 777,67
Restant due					
Arriéré	0	0	0	0	0
Dû	226,92	229,3	256,04	345,07	558,534
Payé	226,92	229,3	256,04	345,07	558,534
Dette extérieure (en % PIB)	23,2	21,3	21,4	23,4	24,3
Dette extérieure (en milliard FCFA)	1 766,14	1 742,99	1 909,56	2 188,57	2 464,25
Restant due					
Arriéré	0	0	0	0	0
Dû	56,33	70,37	78,14	80,45	84,91
Payé	56,33	70,37	78,14	80,45	84,91
Dette intérieure (En % PIB)	9,6	12,5	16,3	19,0	22,9
Dette intérieure (en milliard F CFA)	730,97	1 024,20	1 456,39	1 778,96	2 313,42
Restant due					
Arriéré	0	0	0	0	
Dû	170,59	158,93	177,9	264,62	473,62
Payé	170,59	158,93	177,9	264,62	473,62
PIB nominal (milliard FCA)	7 605,1	8 191,3	8 920,4	9 369,2	10 121,9

Source : MINEFID, Direction de la dette publique

Sur la période 2016-2020, la part de la dette extérieure dans la dette totale est en baisse tandis que celle de la dette intérieure est en progression continue. En 2020, la dette extérieure représenterait

51,6 % contre 70,7 % en 2016. La dette intérieure, quant à elle, atteindrait 48,4 % en 2020 contre 29,3 % en 2016.

Figure 9 : Evolution de la dette publique du Burkina Faso de 2015 à 2020



Source : MINEFID, Direction de la dette publique

9.1.2 Profil temporel de la dette à rembourser

Au 31 mai 2021, le montant total de la dette du Burkina Faso à rembourser au FMI à l'horizon 2025 était

de 89 503 868 millions de DTS (Tableau 38). En effet, 11,2% de ces dettes sont des dettes de court terme (inférieur à 1 an) et le reste sont des dettes de moyen terme (1 à 5 ans).

Tableau 38. Profil temporel de la dette à rembourser au FMI au 31 mai 2021

Période	Montant en millions de DTS	Montant total dû exprimé en %
1 ^{er} Juin 2021 au 31 Décembre 2021	10 029 500	11,2%
1 ^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2022	18 275 967	20,4%
1 ^{er} Janvier 2023 au 31 Décembre 2023	14 224 967	15,9%
1 ^{er} Janvier 2024 au 31 Décembre 2024	16 291 967	18,2%
1 ^{er} Janvier 2025 au 31 Décembre 2025	30 681 967	34,3%
Total	89 503 868	100%

Source : FMI

Selon la Direction de la Dette Publique, au 31 décembre 2020 l'encours de la dette à court terme représentait 15,67% de la dette totale dont 242,01 milliards F CFA de dette intérieure et celui de la dette à moyen et long terme représentait 84,33% dont 2 071,41 milliards F CFA de dette intérieure.

Quant à l'encours de la dette intérieure, il est composé de 10,46 % de dette à court terme, 30,26 % de dette à moyen terme et 59,27 % de dette à long terme (Tableau 39).

Tableau 39 : Encours et Transactions de la Dette Intérieure de l'Administration Centrale (en milliards de FCFA)

Instruments	Montant en milliards FCFA	Part en % (Période)
BAT	242	10,46% (Court terme)
91 jours	0	
182 jours	0	
364 jours	242	
OAT	1619,4	30,26% (Moyen terme)
3 ans	463,8	
5 ans	236,4	
7 ans	919,2	59,27% (Long terme)
Dettes titrisées	136	
Banques commerciales	315,4	
Arriérés audités non - titrisés	0	
Autres dettes	0,6	100%
TOTAL (en valeur nominale)	2 313,42	
TOTAL (en valeur faciale)	2 267,1	

Source : Direction de la dette publique, 2020

9.1.3 Montant de dette à rembourser à court terme

Le service de la dette publique est passé de 226,92 milliards de francs CFA en 2016 à 558,53 milliards de francs CFA en 2020. Le service de la dette en 2020 se composerait de 473,62 milliards de francs CFA de la dette intérieure (84,8 %) et de 84,91 milliards de francs CFA de la dette extérieure (15,2 %). Le montant annuel de la dette intérieure et extérieure à rembourser a plus que doublé entre 2016 et 2020. Entre 2019 et 2020 le montant du service de la dette intérieure à rembourser a augmenté de 79,0 %.

Cette hausse est la résultante du recours accru ces dernières années au financement domestique, notamment les bons et obligations du Trésor, en lien avec la réalisation de projets et programmes de développement dans le cadre de la mise en œuvre du PNDES. La faible évolution du service de la dette extérieure s'expliquerait par les mesures annoncées par le FMI (annulation du service) et les pays participant à l'initiative de suspension du service de la dette du G20 dans le cadre de la riposte aux effets de la pandémie de la COVID-19 pour la période de mai à décembre 2020.

Tableau 40. Evolution du service de la dette de 2016 à 2020 au Burkina Faso

En milliards F CFA	2016	2017	2018	2019	2020
Montant de dette extérieure à payer dans l'année	56,33	70,37	78,14	80,45	84,91
Montant de dette intérieure à payer dans l'année	170,59	158,93	177,9	264,62	473,62
Total	226,92	229,3	256,04	345,07	558,53

Source : MINEFID, Direction de la dette publique

9.2 Stratégie d'endettement et viabilité de la dette

Pour la réalisation de la Stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT) et de l'Analyse de viabilité de la dette (AVD) le critère de distinction entre dette extérieure et intérieure retenu est celui de la monnaie et non celui de la résidence généralement utilisé pour les publications statistiques de la Direction de la Dette Publique.

9.2.1 Description de la stratégie

Depuis 2014, le Burkina Faso a opté pour une stratégie pluriannuelle, dite stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT). La première SDMT formelle a été mise en œuvre sur la période 2014-2016. L'actuelle SDMT couvre la période 2021-2023. Les principaux axes de la stratégie sont les suivants :

- Maintenir le recours aux ressources concessionnelles pour le financement des besoins de l'économie. Les financements extérieurs libellés en euros seront privilégiés au regard de leur faible coût et du risque de change peu élevé qu'ils présentent ;
- Recourir à un emprunt de ressources extérieures non concessionnelles libellées en euro en conformité avec le programme économique et financier du FMI. Cette option se justifie par la nécessité de procéder à un reprofilage de la dette intérieure dans le sens d'améliorer la maturité moyenne du porte-

feuille de la dette ;

- Ralentir le recours du pays au marché financier régional et les volumes émis sur ce marché avec des maturités plus longues.

En conclusion, le Burkina Faso poursuivra sa politique prudente d'endettement public en couvrant l'essentiel des besoins de financement par des emprunts concessionnels. A cet effet, le Gouvernement s'est inscrit résolument dans une stratégie de gestion de la dette publique qui répond aux normes internationales et sous régionale et lui permette d'honorer à bonne date ses engagements vis-à-vis de ses créanciers et de pérenniser la qualité de sa signature auprès des investisseurs.

9.2.2 Viabilité de la dette

L'Analyse de Viabilité de la Dette (AVD) présente l'évolution des indicateurs d'endettement du Burkina Faso projetée sur les vingt (20) prochaines années afin d'analyser la vulnérabilité du pays aux chocs exogènes et économiques. Elle évalue les risques de surendettement extérieur et global en fonction des seuils définis par les Institutions de Bretton Woods. La dernière AVD a été réalisée par la cellule technique du Comité National de la Dette Publique (CNDP) à l'aide du nouveau Cadre de Viabilité de la Dette pour les pays à faible revenu (CVD-PFR) développé par les services du FMI et de la Banque Mondiale (BM).

Les indicateurs d'endettement projetés intègrent les financements prévus par la Stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT-2021-2023) et sont basés sur le cadrage macroéconomique réalisé par la cellule.

Le cadrage macroéconomique utilisé pour l'AVD couvre la période 2021-2041. Son élaboration intervient dans un contexte marqué par la pandémie de la COVID-19 et les mesures de mitigation prises pour limiter sa propagation et ses effets socio-économiques. La politique économique en vigueur est marquée par la suspension du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA ainsi que par l'achèvement du Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020 et du programme Facilité élargie de crédits (FEC) conclu avec le Fonds monétaire international (FMI) pour la période 2018-2020.

Le dynamisme du secteur minier devrait contribuer à maintenir la dette sur une trajectoire durable. En effet, les ratios de la valeur actuelle (VA) de la dette extérieure rapportée au PIB et aux exportations ainsi que les indicateurs du service de la dette extérieure devraient rester inférieurs à leurs seuils de référence pendant toute la période de projection (2021-2041) (Tableau 41).

Pour évaluer la soutenabilité de la dette d'un pays, on compare l'évolution des indicateurs d'endettement aux seuils indicatifs sur une période de 10 ans suivant le nouveau modèle. Ainsi, concernant la dette publique, dans le scénario de référence, le ratio VA de la dette publique/PIB, estimé à 42,5 % en 2020, est en dessous de son point de référence et le resterait sur la toute la période de projection (2021-2031). Toutefois, ce ratio afficherait une progression sur la période de projection pour s'établir à 64,42 % en 2041.

Tableau 41. Cadres de viabilité de la dette

Libellé	Seuil	2020	2021	2022	2023	2024	2030	2041
Cadre de viabilité de la dette publique								
VA de la dette du secteur public (en % du PIB)	<=55	42,50	41,24	42,15	42,39	43,38	51,08	64,42
Cadre de viabilité de la dette extérieure								
VA de la dette extérieure en % du PIB	<=40	16,29	17,76	17,65	17,32	16,99	16,69	12,98
VA de la dette extérieur en % des exportations	<=180	67,51	73,66	74,17	76,29	76,00	82,63	66,94
Ratio service de la dette/ exportation (en %)	<=15	2,87	4,21	4,21	4,23	4,46	5,32	5,04
Ratio service de la dette/ recette (en %)	<=18	3,80	5,28	5,12	4,85	5,09	5,20	4,30

Source : Cellule technique CNDP juillet 2020

Le nouveau CVD/PFR ne se réfère plus à l'analyse des ratios de la valeur actuelle (VA) de la dette rapportée aux recettes comme critère de soutenabilité de la dette publique. Dans le nouveau CVD, les seuils d'endettement sont déterminés sur la base de la capacité d'endettement d'un pays mesurée par l'Indice Composite (IC) qui comprend le CPIA (seul indicateur utilisé dans l'ancien cadre) en plus d'autres variables du cadre macroéconomique : la croissance du PIB réel du pays, les envois de fonds des travailleurs émigrés, les réserves de change et la croissance mondiale.

Il convient de préciser que, pour les pays membres d'une union monétaire, il est généralement approprié de se référer à la couverture par les réserves de change à l'échelle de l'Union pour classer la capacité d'endettement d'un pays. Toutefois, lorsque des membres de l'Union ont perdu effectivement l'accès aux réserves de change mutualisées ou sont sur le point de le perdre pendant une période prolongée, cette approche est susceptible de surestimer leurs réserves de change et donc leur capacité d'endettement. Il faut alors déterminer le classement

au moyen du niveau des réserves imputées pour un pays membre individuel.

L'indice composite s'appuie sur dix années de données (cinq années de données historiques et cinq années de projections) pour lisser les cycles économiques et encourager des discussions de politique prospective. Le fait de combiner données historiques et projections permet au cadre de saisir les changements en cours pour la perspective des fondamentaux des pays et la classification des pays selon que leur performance soit faible, moyenne, élevée ou maintenue.

La capacité d'endettement actuelle du Burkina Faso est jugée « moyenne ». L'indice composite du pays, calculé à partir des Perspectives de l'économie mondiale d'octobre 2019 et de la note EPIN de 2019, est de 3,01, soit au-dessous du seuil de 3,0 à franchir pour entrer dans la catégorie « élevée », d'où ce classement dans la catégorie « moyenne ». En outre, sur la base de l'AVD précédente, le pays était également placé dans la catégorie « moyenne ».

Tableau 42 : Evaluation de l'Indice Composite (IC) du Burkina Faso

Composantes	Coefficient (A)	Valeur moyen 10 ans (B)	Score de l'IC des composantes (A*B)=(C)	Contribution de la composante
Evaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN)	0,385	3,586	1,38	46%
Taux de croissance réel (en %)	2,719	5,727	0,16	5%
Couverture des importations par les réserves de change (en %)	4,052	38,402	1,56	52%
Couverture des importations par les réserves de change ^2 (en %)	-3,990	14,747	- 0,59	- 20%
Transferts (en %)	2,022	1,460	0,03	1%
Croissance économique mondiale (en %)	13,520	3,499	0,47	16%
Score de l'IC			3,01	100%
Classe de l'IC			Moyen	

Source : FMI, Octobre 2020

Les seuils indicatifs correspondants à cette catégorie « moyenne » sont les suivants : 40 % pour le ratio VA de la dette/PIB, 180 % pour le ratio VA de la dette/exportations, 15 % pour le ratio service de la dette/exportations et 18 % pour le ratio service de la

dette/recettes. Ces seuils sont applicables à la dette extérieure contractée et garantie par l'État. Le repère relatif à la VA de la dette publique totale pour une capacité d'endettement moyenne est de 55 % du PIB.

Tableau 43 : Cadres de viabilité de la dette

Seuils d'endettement (Dette extérieure)	Faible	Moderé	Elevé
Valeur actuelle (VA) de la dette en % de			
Exportation	140	180	240
PIB	30	40	55
Service de la dette en % de			
Exportation	10	15	21
Recettes fiscales	14	18	23
Indicateur de la dette publique totale			
VA de la dette publique totale en pourcentage du PIB	35	55	70

Source : FMI

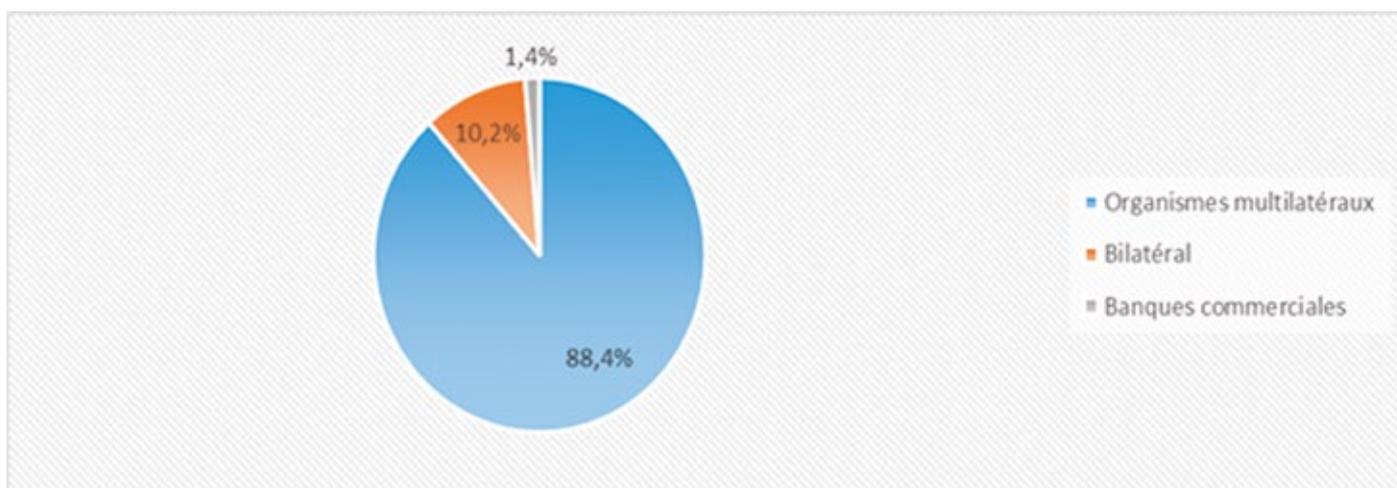
9.3 Dette extérieure

9.3.1 Les détenteurs

Au 31 décembre 2020, le stock de la dette extérieure du Burkina Faso est estimé à 2 464,25 milliards de FCFA. Le montant total de la dette détenue par les institutions multilatérales était de 2 178,09 milliards

de FCFA, soit 88,4 % de la dette extérieure totale et le montant total détenu par les institutions bilatérales était de 25078 milliards F CFA, soit 10,2 % (Figure 10). La dette commerciale ne représentant que 1,4 % de la dette extérieure. Le montant total des nouveaux emprunts en 2020 est estimé à 431,8 milliards F CFA (Tableau 43).

Figure 10 : Distribution de la dette extérieure du Burkina Faso par détenteur en 2020



Source : MINEFID, Direction de la dette publique.

Selon le bulletin de la dette, publié à fin mars 2021, au 31 Décembre 2020, la Banque Mondiale, via l'Association pour le Développement International (IDA), arrive en tête dans la répartition de la dette multilatérale en 2020, avec environ 43,94% de cette dette. Elle est suivie respectivement par la Banque Africaine de Développement (BAD) via le Fond Africain de Développement (FAD) avec 14,31% , le Fond Monétaire International (FMI) avec 8,68%, la Banque Islamique de Développement (BID) avec 6,5% et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) avec 6,20%.

Quant à la répartition des créanciers multilatéraux selon le niveau des tirages en 2020, la Banque mondiale vient en tête avec 142,7 milliards F CFA, soit 33,04 % du montant total de la dette extérieure emprunté en 2020. Elle suivie par le FMI avec 97,7 milliards F CFA, soit 22,62%. La BAD et la BOAD occupent respectivement la troisième et la quatrième place avec 29,4 et 26,26 milliards F CFA, soit respectivement 6,8 % et 6,16 % du montant total de la dette extérieure emprunté en 2020. Les autres bailleurs de fond contribuent à hauteur de 43,1 milliards F CFA, soit 19,98% du montant total des nouveaux emprunts.

Au niveau des détenteurs de la dette bilatérale en 2020, les non membres du club de Paris viennent en première position avec 142,65 milliards de FCFA, soit 5,78 % de la dette extérieure totale du Burkina Faso contre 108,13 milliards de FCFA pour les membres du club de Paris soit 4,38%. Les principaux pays sont la France, le Koweït et l'Arabie Saoudite.

Pour l'année 2020, la répartition des nouveaux emprunts en dette bilatérale montre que l'AFD vient en tête avec 36,6 milliards F CFA, soit 8,47 % du montant total des nouveaux emprunts. La coopération japonaise (JICA) occupe le second rang avec

5,4 milliards F CFA, soit 1,2 % du montant total des nouveaux emprunts. Les autres bailleurs contribuent à environ 12,52 milliards soit 2,9% du montant total des nouveaux emprunts.

La dette commerciale en 2020 qui est évaluée à 35,38 milliards de FCFA, soit 1,43 % de la dette extérieure. En ce qui concerne les nouveaux emprunts, la Banque of China vient en première position avec 19,97 milliards de FCFA soit 4,63%. Ce montant est de 3,51 milliards F CFA pour Nordia Banque Danemark, soit 0,81 % des nouveaux emprunts en 2020.

Tableau 44 : Répartition de la dette extérieure du Burkina en 2020

Estimations	Dette totale en 2020 (exprimée en valeur, milliard FCFA)	Exprimée en % de la dette extérieure totale en 2020	Exprimée en % du PIB nominal en 2020	Montant des nouveaux emprunts (Décaissement de Jan - Dec. 2020 en milliards F CFA)	Exprimé en % des nouveaux emprunts
Dette extérieure totale	2464,25	100,00	24,34	431,8	100,00
Dette commerciale	35,38	1,43	0,34	23,48	5,44
Banques commerciales	35,38	1,43	0,34	23,48	5,44
Bank of China	18,24	0,74	0,18	19,97	4,63
Nordia Banque Danemark	17,14	0,69	0,16	3,51	0,81
Bilatérale	250,78	10,17	2,47	54,52	12,63
Dont Club de Paris	108,13	4,38	1,06	46,59	10,79
Non Club de Paris	142,65	5,78	1,40	7,94	1,84
AFD	95,36	3,86	0,94	36,6	8,47
JICA	5,43	0,22	0,05	5,4	1,24
Autres bailleurs	150	6,08	1,48	12,52	2,9
Multilatérale	2 178,09	88,38	21,51	353,8	81,93
Dont Banque mondiale - IDA	1082,94	43,94	10,69	142,7	33,04
Groupe de la BAD	352,74	14,31	3,48	29,4	6,8
Dont FMI	213,90	8,68	2,11	97,7	22,62
Dont BOAD	152,84	6,20	1,50	26,6	6,16
BID	156,59	6,35	1,54	14,3	3,31
Autres bailleurs	219,8	8,91	2,17	43,1	9,98

Source : MINEFID, Direction de la dette publique

9.3.2 Situation des paiements de la dette extérieure

Le montant total du service de la dette extérieure payé en 2020 était de 84,9 milliards de F CFA, dont 61,4 milliards FCFA de capital remboursé et 23,5 milliards de F CFA d'intérêt. Le montant total du service de la dette extérieure payé pour le compte des

institutions multilatérales en 2020 était de 68,4 milliards F CFA dont 47,1 milliards de F CFA de capital remboursé et 21,3 milliards de F CFA d'intérêt. Pour le compte des institutions bilatérales, le montant total de la dette extérieure remboursé était de 13,3 milliards de F CFA, dont 11,6 milliards de F CFA de capital et 1,7 milliards de F CFA d'intérêt.

Tableau 45. Situation des paiements de la dette extérieure (décembre 2020 en milliards de FCFA)

	Multilatérale			Bilatérale			Commerciale			Total		
	Capital	Intérêt	Total	Capital	Intérêt	Total	Capital	Intérêt	Total	Capital	Intérêt	Total
Restant dû au 31 décembre 2018	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Tirage nouveau	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Service dû	41,59	17,99	59,58	17,36	3,51	20,87	0	0	0	58,95	21,50	80,45
Total	41,59	17,99	59,58	17,36	3,51	20,87	0	0	0	58,95	21,50	80,45
A maturité 2018	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Arriérés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Service payé	41,59	17,99	59,58	17,36	3,51	20,87	0	0	0	58,95	21,50	80,45
Total	41,59	17,99	59,58	17,36	3,51	20,87	0	0	0	58,95	21,50	80,45
A maturité 2017	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Arriérés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Au titre des arriérés datant de 2017 repris	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Service de la dette restructurée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Restant dû au 31 décembre 2019	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Service dû au 31 décembre 2020	47,1	21,3	68,4	11,6	1,7	13,3	2,6	0,5	3,2	61,4	23,5	84,9
Service payé	47,1	21,3	68,4	11,6	1,7	13,3	2,6	0,5	3,2	61,4	23,5	84,9
Total	47,1	21,3	68,4	11,6	1,7	13,3	2,6	0,5	3,2	61,4	23,5	84,9

Source : MINEFID, Direction de la dette publique

9.3.3 Devises de la dette

A fin 2020, la distribution de la dette totale du Burkina Faso en FCFA, en fonction des devises dans lesquelles elle est émise se présente ainsi :

- 2 654,82 milliards de F CFA, soit 55,6 % de l'encours total ;
- 773,01 milliards de DTS, soit 16,2%. Le DTS est un panier de devises rassemblant le Dollar des Etats-Unis, l'Euro, la Livre Sterling, le Yen japonais et le Yuan chinois (Renminbi) ;
- 935,15 milliards d'Euro, soit 19,6 %;
- 222,40 milliards de dollar US, soit 4,7 % ;
- 100,97 milliards de IDI, soit 2,1 %;
- 91,29 milliards pour toutes les autres devises, soit 1,9% (KWD, GBP, UCC, SAR, EAD, CNY).

Tableau 46. Devises dans lesquelles est libellée la dette publique en 2020

Devise	Dette totale libellée originellement dans cette devise (en millier)	Taux de change FCFA au 31 décembre 2020	Dette totale exprimée en milliards FCFA	Taux de change en EUR au 31 décembre 2020	Dette totale exprimée en millions EUR	Distribution de la dette selon les devises (en %)
FCFA	2 654 827 248,42	1,00	2 654,83	655,96	4 047,24	55,6
DTS	773 017 931,21	775,14	773,02	655,96	1 178,45	16,2
EUR	935 153 351,72	655,96	935,15	655,96	1 425,63	19,6
USD	222 408 172,40	536,43	222,41	655,96	339,06	4,7
IDI	100 977 290,49	775,14	100,98	655,96	153,94	2,1
Autres (KWD, GBP, UCC, SAR, EAD, CNY)	91290 924,79	1 763,10	91,29	655,96	139,17	1,9
TOTAL	4 777 674 919,03		4 777,67		7 283,49	100,0

Source : MINEFID, Direction de la dette publique

Ainsi, le portefeuille de l'encours de la dette publique à fin 2020 est marqué par une proportion de devises flottantes de 24,86 % contre 75,14 % pour celle à taux fixes (Euro, F CFA).

BCEAO	0,66	0,02	0,005
Banque commerciale	315,4	13,6	3,1
Autres	136,6	5,9	1,34

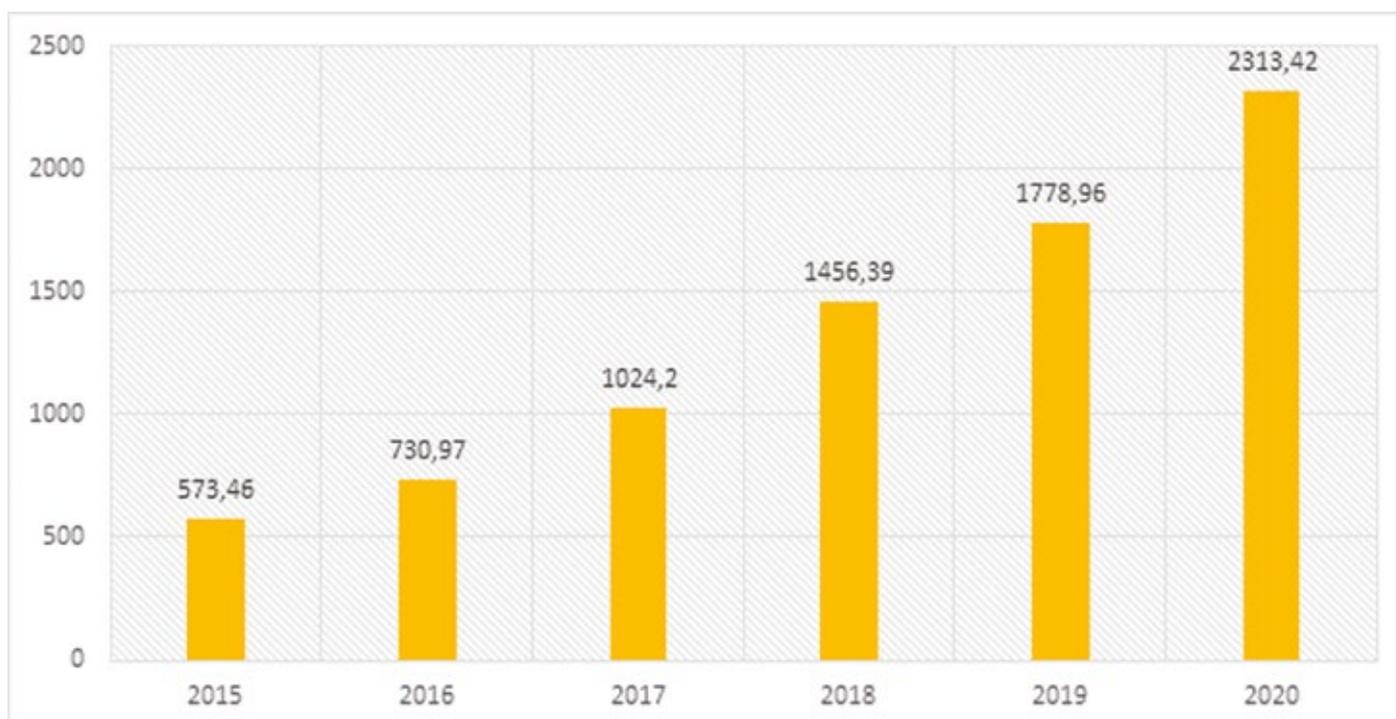
Source : MINEFID, Direction de la dette publique

9.4.2 Evolution de la composition de la dette intérieure au cours des 5 dernières années

Au cours des cinq (05) dernières années, l'encours de la dette intérieure du Burkina Faso est en progression continue passant de 573,11 milliards de francs CFA en 2015 à 1 024,20 milliards de francs CFA en 2017 pour s'établir à 1 778,96 milliards de francs CFA en 2019 avant d'atteindre 2 313,42

milliards en 2020, soit une hausse moyenne annuelle de 22 %. L'évolution du stock de la dette intérieure ces dernières années, est imputable principalement aux émissions de titres publics (bons et obligations) et à la prise en charge par l'Etat, de la dette ou du passif de certaines entreprises publiques ou privées (rachat de créance, moins-values de la SONABHY, etc.).

Figure 12 : Evolution de la dette intérieure du Burkina Faso de 2015 à 2020 (milliards de FCFA)



Source : MINEFID, direction de la dette publique.

9.4.3 Situation des paiements de la dette intérieure

Le service total de la dette intérieure au 31 décembre 2020 était de 473,62 milliards de FCFA, dont 350,7 milliards de FCFA de principal remboursé et 122,95 milliards de FCFA d'intérêt. Le montant du service de la dette intérieure remboursé au secteur bancaire

est estimé à 34,5 de milliards de FCFA, dont 21,0 milliards de FCFA de capital et 13,5 milliards d'intérêt. Pour le secteur non bancaire, le montant du service de la dette remboursée était de 473,7 milliards de FCFA, dont 350,7 milliards de FCFA de principal et 123,0 milliards de FCFA d'intérêt.

Tableau 48. Situation des paiements de la dette intérieure du Burkina Faso en 2020

	Secteur bancaire			Secteur non - bancaire			Total		
	Principal	Intérêt	Total	Principal	Intérêt	Total	Principal	Intérêt	Total
(1) Service de la dette dû à fin décembre 2020	21,0	13,5	34,5	329,7	109,5	439,2	350,7	123,0	473,7
Dont arrivant à maturité en 2020	21,0	13,5	34,5	329,7	109,5	439,2	350,7	123,0	473,7
Dont arriérés datant de 2019 repris	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
(2) Service de la dette payé dans le courant de l'année 2020	21,0	13,5	34,5	329,7	109,5	439,2	350,7	123,0	473,7
Au titre des maturités de 2020	21,0	13,5	34,5	329,7	109,5	439,2	350,7	123,0	473,7
Au titre des arriérés datant de 2019 repris	0	0	0	0	0	0	0	0	0
(3) Service de la dette restructurée	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Au titre des maturités de 20120	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Au titre des arriérés datant de 2019 repris	0	0	0	0	0	0	0	0	0
(4) Arriérés de paiement au 31 déc. 2020	0	0	0	0	0	0	0	0	0
(1)-(2)-(3)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dont arriérés datant de 2019 repris	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dont nouveaux arriérés de 2020	0	0	0	0	0	0	0	0	0
(5) Restant dû fin dec. 2020	0	0	0	0	0	0	0	0	0
(6) Total de la dette due 31 déc. 2020 (4)+(5)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

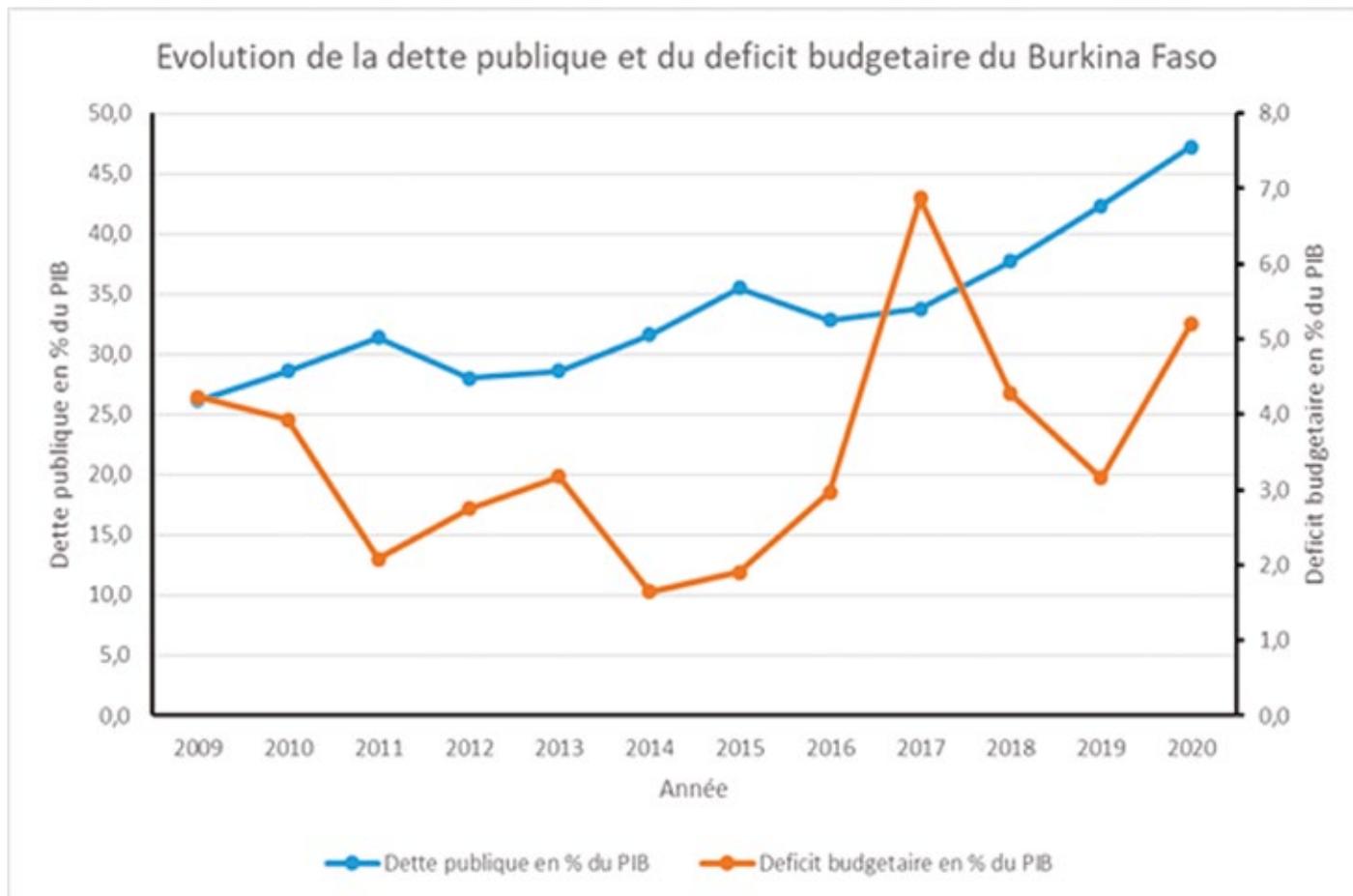
Source : MINEFID, Direction de la dette publique

9.5 Viabilité et soutenabilité

Le ratio dette publique/PIB est en progression depuis 2010 en lien avec l'évolution du déficit budgétaire. Il est passé de 28,6 % à 42,3 % du PIB sur la période 2010 et 2019. En 2020, le niveau d'endettement se situerait à 47,2 % du PIB. Bien que le taux d'endettement du pays soit en augmentation, il demeure en dessous de la norme communautaire qui se situe à 70 % du PIB.

Concernant le déficit budgétaire, il s'est réduit à partir de 2019 en se situant autour de 3,0 % du PIB contre 6,9 % du PIB en 2017. Avec la COVID-19, le ratio déficit budgétaire rapporté au PIB a augmenté pour atteindre 5,2 % en 2020. Il devrait baisser pour se situer autour de 3,0 % en 2023. A la faveur de la réduction du déficit budgétaire, le niveau d'endettement du Burkina devrait également baisser et demeurerait en dessous de la norme communautaire de 70 % du PIB.

Figure 13 : Evolution de la dette publique et du déficit du Burkina Faso



Source : MINEFID, Direction de la dette publique.

Tableau 49 : Détail des titres en vie en fin 2020

Libellé	ISIN	Maturité (en année)	Date d'échéance	En cours (en milliards de FCFA)
BF - 6,25% - 5 ans - 09.avril.25	BF0000001453	5	09/04/2025	54,3
BF - 6,4% - 7 ans - 05.novembre.27	BF0000001669	7	05/11/2027	40,4
BF- 6,5% - 7 ans - 02.septembre.23	BF0000000570	7	02/09/2023	37,5
BF - 6% - 5 ans - 08.avril.21	BF0000000521	5	08/04/2021	37,5
BF - 6,15% - 3 ans - 13.février.23	BF0000001404	3	13/02/2023	34,5
BF - 6,25% - 5 ans - 17.avril.25	BF0000001479	5	17/04/2025	34,2
BF- BT - 12 mois - 01.décembre.21	BF0000001693	1	01/12/2021	33,0
BF - 6,15% - 3 ans - 09.mai.22	BF0000001248	3	09/05/2022	29,4
BF- 6,15% - 3 ans - 19.novembre.23	BF0000001677	3	19/11/2023	28,0
BF- BT - 12 mois - 24.mars.21	BF0000001438	1	24/03/2021	27,5
BF- BT - 12 mois - 02.juin.21	BF0000001529	1	02/06/2021	27,5
BF- BT - 12 mois - 06.janvier.21	BF0000001388	1	06/01/2021	27,5
BF- BT - 12 mois - 14.juillet.21	BF0000001586	1	14/07/2021	27,5
BF- BT - 12 mois - 18.août.21	BF0000001610	1	18/08/2021	27,5
BF- BT - 12 mois - 06.octobre.21	BF0000001644	1	06/10/2021	27,5
BF - 6,15% - 3 ans - 11.juillet.22	BF0000001297	3	11/07/2022	27,5
BF - 6,15% - 3 ans - 12.août.23	BF0000001602	3	12/08/2023	27,5
BF- BT - 12 mois - 15.septembre.21	BF0000001636	1	15/09/2021	27,5
BF- 6,25% - 5 ans - 19.novembre.25	BF0000001685	5	19/11/2025	27,1
BF - 6,15% - 3 ans - 22.mai.23	BF0000001511	3	22/05/2023	26,2
BF- 6,15% - 5 ans - 29.septembre.22	BF0000000760	5	29/09/2022	25,4
BF - 6,15% - 3 ans - 07.juillet.23	BF0000001578	3	07/07/2023	25,0
BF - 6,15% - 3 ans - 12.juillet.21	BF0000000968	3	12/07/2021	23,3
BF - 6,15% - 3 ans - 07.août.22	BF0000001313	3	07/08/2022	22,0
BF - 6,15% - 3 ans - 23.janvier.23	BF0000001396	3	23/01/2023	22,0
BF - 6,4% - 7 ans - 22.octobre.27	BF0000001651	7	22/10/2027	22,0
BF- 6,25% - 5 ans - 05.septembre.24	BF0000001339	5	05/09/2024	22,0
BF- 6,15% - 3 ans - 02.septembre.23	BF0000001628	3	02/09/2023	22,0
BF - 6,15% - 3 ans - 28.juin.21	BF0000000943	3	28/06/2021	21,4

BF - 6,15% - 3 ans - 06.septembre.21	BF0000001040	3	06/09/2021	20,6
BF - 6,15% - 3 ans - 09.août.21	BF0000000984	3	09/08/2021	20,3
BF - 6,25% - 5 ans - 09.mai.24	BF0000001255	5	09/05/2024	20,1
BF - 6% - 3 ans - 25.janvier.21	BF0000000851	3	25/01/2021	20,0
BF - 6,15% - 3 ans - 18.octobre.21	BF0000001073	3	18/10/2021	20,0
BF - 6,15% - 3 ans - 21.février.22	BF0000001206	3	21/02/2022	17,2
BF - 6,15% - 3 ans - 14.décembre.21	BF0000001115	3	14/12/2021	15,9
BF - 6,15% - 3 ans - 15.novembre.21	BF0000001099	3	15/11/2021	13,7
BF - 6,15% - 3 ans - 24.janvier.22	BF0000001172	3	24/01/2022	13,2
BF - BT - 12 mois - 20.mai.21	BF0000001503	1	20/05/2021	12,3
BF - 6,25% - 5 ans - 09.août.23	BF0000000992	5	09/08/2023	4,8
BF - BT - 12 mois - 15.avril.21	BF0000001461	1	15/04/2021	4,3
BF - 6,2% - 5 ans - 23.novembre.22	BF0000000828	5	23/11/2022	3,3

Source : UMOA-Titres

Adjudication (pour les titres publics) : vente aux enchères des titres admis par le gouvernement central. Dans la zone UEMOA, elle est organisée par la BCEAO et seules les banques et autres institutions financières régionales qui ont des comptes à la BCEAO peuvent y participer. Les autres entités ne peuvent souscrire aux adjudications que par l'intermédiaire des banques de l'UEMOA.

Amortissement ou échéance : période entre le décaissement d'un prêt et son dernier remboursement, composée du délai de grâce et de la période de remboursement.

Appel public à l'épargne : appel à concurrence sur le marché financier de titres publics par l'intermédiaire d'une SGI. Il est ouvert à tout épargnant.

Avoirs extérieurs nets (AEN) : créances ou engagements nets des institutions monétaire (Banque Centrale et banques) sur l'extérieur. Ce poste correspond à l'ensemble des rubriques des situations de la Banque Centrale et des banques relatives à leurs opérations avec l'extérieur. Il s'obtient en déduisant des avoirs extérieurs bruts, l'ensemble des engagements extérieurs, y compris les engagements à moyen et long terme.

Besoin de financement de l'Etat : montant global nécessaire pour couvrir le déficit budgétaire primaire et les charges d'intérêt et d'amortissement liées à la dette.

Bons du Trésor : titres publics à court terme d'une durée comprise entre 7 jours et 2 ans, émis par un Etat membre de l'UEMOA.

Club de Paris : groupe informel de pays créanciers (généralement des pays de l'OCDE), qui se réunissent à Paris pour négocier des accords de restructuration de la dette avec des pays débiteurs connaissant des problèmes de service de la dette.

Créanciers bilatéraux : gouvernements, banques centrales, agences et agences de crédit à l'exportation, qui prêtent à un gouvernement débiteur sur une base intergouvernementale.

Créanciers multilatéraux : institutions internationales qui prêtent des fonds à des termes concessionnels et/ou non-concessionnels, comme le FMI, la Banque mondiale et les banques régionales de développement.

Crédits à l'économie (CE) : ensemble des concours consentis à l'économie par les banques (refinancés ou non), les établissements financiers (partie refinancée par la Banque Centrale) et par le Trésor (à travers l'acceptation de traites douanières).

Crédit intérieur = Crédit à l'économie + Position nette du Gouvernement (voir PNG).

Décaissement : versement de tout ou partie du montant contracté aux termes d'un prêt.

Déficit budgétaire : différence entre recettes totales et dépenses totales et prêts nets.

Déficit du compte courant : solde déficitaire des transactions courantes de la balance des paiements.

Déficit primaire : différence négative entre recettes et dépenses, hors paiements d'intérêt.

Dette publique extérieure : emprunts de l'administration centrale à l'égard des non-résidents.

Dette publique intérieure : emprunts de l'administration centrale à l'égard des résidents.

Dette non-concessionnelle : dette contractée aux conditions du marché.

Dette publique : somme de toutes les dettes de l'administration centrale (extérieure et intérieure).

Élément don : différence entre la valeur nominale (VN) et la valeur actualisée (VA) du service de la dette exprimée en pourcentage de la valeur nominale du prêt $((VN-VA)/VN)$.

Emprunt concessionnel : prêts et crédits qui sont assortis d'une période d'amortissement de longue durée et/ou de taux d'intérêt inférieurs au marché tels qu'ils component un élément don d'au moins 35 %.

Euro-bond (ou Euro-obligation) : obligation en dollar au niveau du marché financier de Londres.

Inflation : hausse généralisée des prix à la consommation. Il en résulte une perte du pouvoir d'achat de la monnaie.

Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) : initiative lancée en juin 2005 pour accélérer les progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Initiative PPTE : cadre adopté par la Banque mondiale et le FMI en 1996 pour régler les problèmes de dette extérieure des pays pauvres très endettés, qui a pour objectif d'apporter un allègement global de la dette suffisant pour parvenir à la viabilité de la dette.

Masse monétaire (MO) : ensemble des créances détenues par le reste de l'économie sur les institutions monétaires. Elle recouvre les disponibilités monétaires (circulation fiduciaire + dépôts à vue) et quasi monétaires (comptes d'épargne et dépôts à terme)

Obligations du Trésor : titres publics à moyen ou long terme émis à travers des adjudications ou des appels publics à épargne.

Passif conditionnel : dettes contractées par les autres entités publiques à l'exception de l'administration centrale (collectivités locales et secteur parapublic).

Position Nette du Gouvernement (PNG) : créances nettes ou engagements nets du Trésor vis-à-vis du reste de l'économie. La position nette du Gouvernement est constituée par la différence entre les dettes du Trésor et ses créances sur la Banque Centrale, les banques et les particuliers et entreprises. Par convention, une PNG créditrice est précédée du signe (-) tandis qu'une PNG débitrice est précédée du signe (+).

Pression fiscale : le ratio recettes fiscales rapportées au PIB.

Risque de refinancement : risque lié au renouvellement de la dette arrivée à échéance. Il peut porter sur le coût du refinancement ou l'impossibilité d'obtenir les montants souhaités.

Risque de taux d'intérêt : le risque de taux d'intérêt fait référence à la vulnérabilité du portefeuille de la dette et au coût de la dette du gouvernement à des taux d'intérêt élevés du marché, au point où la dette à taux fixe et la dette à taux variable qui arrivent à maturation sont réévaluées.

Risques de change : risques liés aux fluctuations des taux de change.

Service de la dette : tout paiement à effectuer au titre du principal, des intérêts et des commissions d'un prêt.

Solde primaire : (voir déficit primaire).

Solde primaire de base : recettes totales hors dons - dépenses courantes + intérêts sur dette publique - dépenses en capital sur ressources propres.

Stock de la dette publique : montant à une date donnée des décaissements de dettes non encore remboursables.

Taux de change : prix d'une devise en termes d'une autre devise.

Taux d'endettement : ratio du stock de la dette publique rapportée au PIB.

Taux d'investissement de l'économie d'un pays : un ratio qui indique la formation brute de capital fixe de tous les agents économiques (gouvernement, entreprises, ménages) exprimée en pourcentage du PIB. Pour un pays, la FBCF est la somme des investissements matériels et logiciels réalisés pendant un an dans ce pays.

Taux de pauvreté : nombre de pauvres parmi la population totale. Il est généralement calculé sur la base d'un seuil de pauvreté équivalent de 1,25 dollars fixé par la Banque mondiale.

Les termes de l'échange : expriment pour un pays le rapport entre le prix des exportations et le prix des importations. Ils sont généralement calculés à partir d'indices de prix et indiquent une évolution par rapport à une année de référence ($T = \frac{\text{indice des prix des exportations}}{\text{indice des prix des importations}} \times 100$). Les termes d'échange s'améliorent dans le

temps ($T > 100$) si une économie exporte une quantité moindre de marchandises pour se procurer la même quantité de biens importés (en d'autres termes, les mêmes quantités exportées permettent d'acheter une quantité accrue de marchandises importées) : les recettes d'exportation s'améliorent dans ce cas. Dans le cas inverse, les termes de l'échange se

dégradent ($T < 100$). Ce rapport de prix traduit ainsi l'évolution du pouvoir d'achat des exportations en importations, à volume d'échanges donné (la structure des échanges est fixe) : il reflète la compétitivité-prix d'un pays (indépendamment de l'effet quantité).

BÂTIR ET DYNAMISER UN MARCHÉ RÉGIONAL DES TITRES PUBLICS DE RÉFÉRENCE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES ÉTATS DE L'UEMOA



Ensemble, construisons l'UMOA de demain



Benin



Burkina



Côte d'Ivoire



Guinée-Bissau



Mali



Niger



Sénégal



Togo

Direction Nationale de la BCEAO - Boulevard Général De Gaulle
BP 4709 Dakar - Sénégal | Tél: (+221) 33 849 28 28

www.umoatitres.org